QUÉBEC TEL QUEL

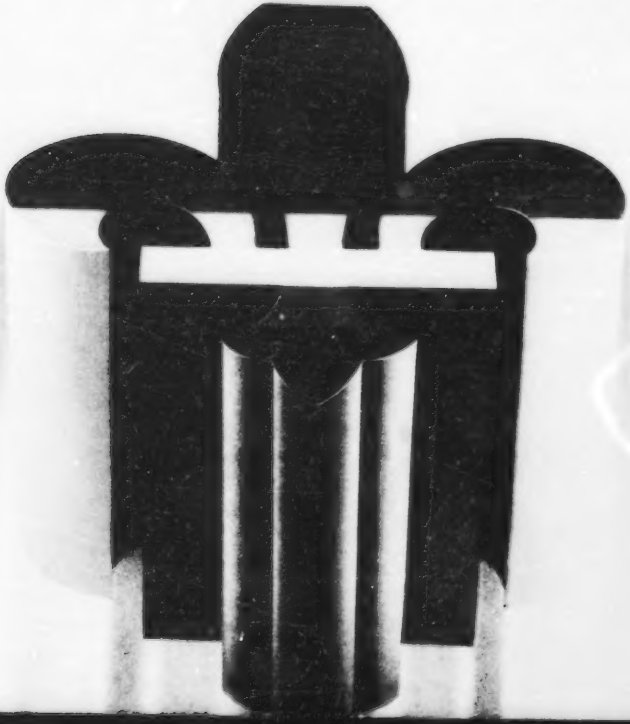

101-06502/

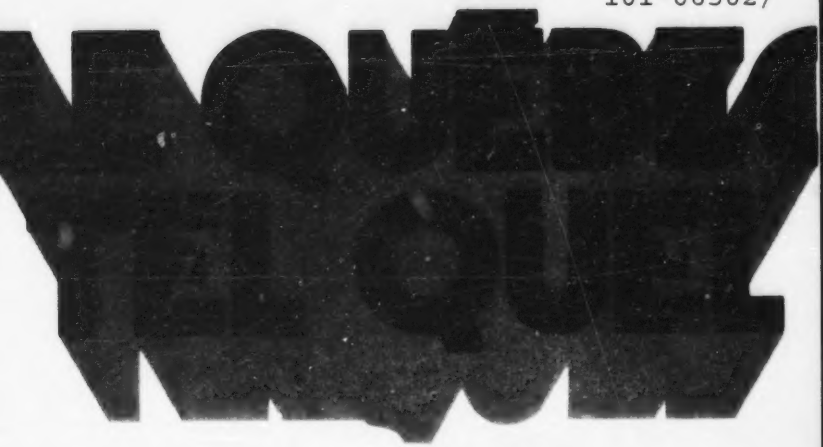

LA DOCUMENTATION QUÉBÉCOISE

Édition revue et augmentée de la brochure *Québec*, publiée en 1970 par l'Office d'information et de publicité du Québec (ministère des Communications). La présente publication a été rendue possible grâce à l'étroite collaboration des fonctionnaires de tous les ministères du gouvernement du Québec.

Rédaction: Jacques Archambault

Graphisme: Communication graphique

Impression: Les Ateliers Optima Inc.

Direction: Monique Plamondon

Réalisation: Direction générale de l'édition

Diffusion gratuite à l'étranger:

Direction générale des communications gouvernementales

Ministère des Communications, Québec, 1973

Diffusion commerciale: ©Éditeur officiel du Québec

Dépôt légal — 2e trimestre 1973

Bibliothèque nationale du Québec

«D'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis du même» Ainsi l'héraldique décrit-elle le drapeau officiel que le Québec s'est donné en 1948.

Elément décoratif des monuments de l'antiquité, la fleur de lis est passée en terre américaine sur les voiliers du Breton Cartier et du Saintongeais Champlain. Elle figurait déjà sur l'étendard des francs-archers de Charles VII, sur le pavillon de la marine marchande de l'ancienne France et sur les drapeaux de plusieurs rois. Le bleu rappelle la chape de saint Martin; le blanc fut un jour couleur nationale de France.

De tout temps et partout, la fleur de lis a été symbole de pureté, de franchise, de paix, de grandeur et de souveraineté.

Le fleurdelisé, témoignage de fidélité aux origines françaises, rejoint admirablement la devise du Québec : JE ME SOUVIENS.

L'HISTOIRE

«. . . Semblable au patriarche de l'Écriture, il (Jacques Cartier) est devenu le père d'un grand peuple dont on peut déjà écrire l'histoire et qui, s'il n'est plus la Nouvelle-France, n'en reste pas moins une France nouvelle, attentive en son coeur aux conseils d'un passé qu'elle comprend parce qu'il est son oeuvre. Elle-même s'y enseigne le grand art terrien de durer sous tous les régimes et, où qu'elle soit dans l'avenir, on pourra toujours compter sur sa loyauté, mais elle se possédera toujours . . .»

Étienne Gilson (1)

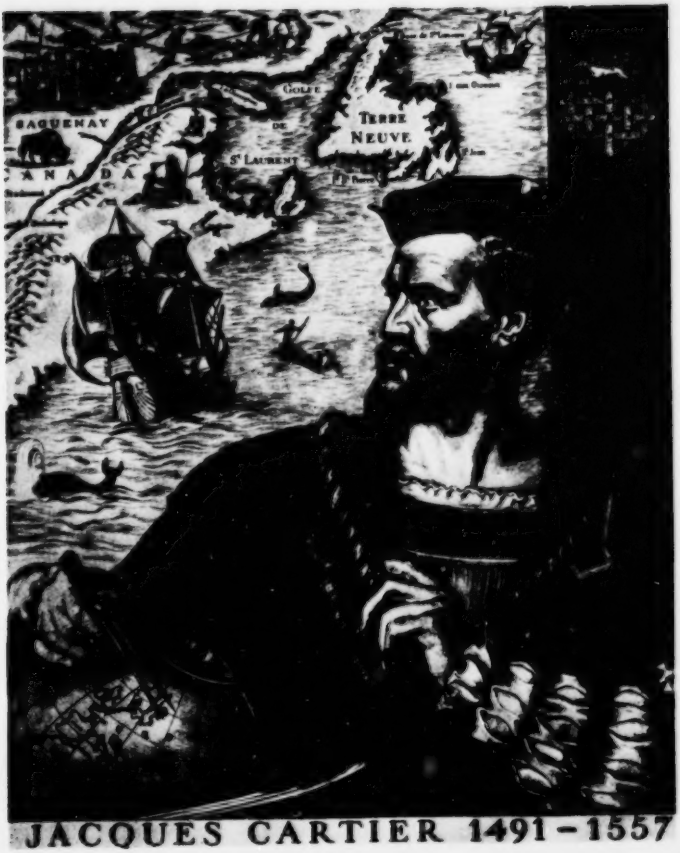

Burin de F. Gandon (1934) exécuté pour les fêtes du quatrième centenaire de Cartier. Collection de Mme Charles de la Roncière, Paris. Catalogue de l'Amitié franco-canadienne, *Éditions du Temps, Paris, 1967.*
(Photo Jean-Louis Frund)

Plusieurs millénaires avant l'ère chrétienne, le sol québécois reçoit déjà ses premières migrations. Il est presque certain, dans l'état actuel de nos connaissances, que des Asiatiques du Nord-Est sont passés par le détroit de Béring pour se répandre peu à peu sur l'ensemble de l'Amérique septentrionale. Les uns, devenus ce que les Européens ont appelé les Indiens, se sont fixés au Sud; les autres, les Esquimaux, arrivés plus récemment, ont essaimé au Nord jusqu'au Groenland. Cependant l'histoire du Québec, qui peut se mesurer chronologiquement, dont on connaît bien la continuité, commence en 1534.

Avec la fondation de Québec en 1608, la France entreprend un régime colonial qui durera jusqu'à la signature du traité de Paris de 1763, marquant la ruine de l'empire colonial français. Ce régime est ponctué de cinq guerres contre les Anglais et de deux contre les Iroquois. Lui succède un régime de colonie britannique qui jette les Canadiens de l'époque dans des difficultés majeures dont ils triomphent peu à peu. En dépit des efforts de 1774, de 1791 et de 1840, il faudra attendre 1867 pour assister à la mise en place d'une constitution articulée. C'est à l'origine une fédération de quatre États, dont le Québec, auxquels six autres viendront plus tard se joindre. Tel est le Canada du dernier siècle. Toutefois, depuis quelques années, l'utilisation canadienne du régime fédéral fait l'objet de critiques de plus en plus acerbes selon les courants d'opinion. La constitution de 1867 est fréquemment remise en cause en plusieurs de ses points essentiels et l'on ne peut encore en percevoir l'évolution future. Sur le plan officiel, le Québec réclame à tout le moins une révision du texte constitutionnel.

CHRONOLOGIE DES EXPLORATIONS DE L'AMÉRIQUE

Avant de donner une chronologie des faits connus de l'histoire du Québec, il n'est pas inutile de rappeler très schématiquement la longue succession des tâtonnements, des hésitations des explorateurs devant la façade orientale de l'Amérique.

De 875 jusqu'en l'an 1016, Irlandais, Islandais et Vikings explorent les littoraux de Terre-Neuve (Vinland), du Labrador

(Markland), de la Terre de Baffin (Helluland), du golfe du Saint-Laurent, de la Nouvelle-Écosse; ils tentent à plusieurs reprises de s'y établir, mais ces tentatives demeurent sans suite. Le dernier voyage connu remonte à 1347.

1492: le Génois Christophe Colomb aborde une île des Antilles: San Salvador

1497: John Cabot, marin génois naturalisé vénitien (Giovanni Caboto), travaillant pour le compte d'Henry VII d'Angleterre, découvre le Cap-Breton, explore la côte de la Nouvelle-Écosse, passe au sud de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon et reconnaît Terre-Neuve

1501: le Portugais Gaspar de Corte Real aborde au Labrador, dans une baie (Hamilton ou Sandwich?); il disparaît sans laisser de traces

1502: le frère du précédent, Miguel, part à la recherche de son frère; il longe le littoral sud de Terre-Neuve, pénètre dans le golfe du Saint-Laurent et disparaît à son tour; Terre-Neuve devient la *Terre de Corte-Real*

1504 à 1508: expéditions françaises: des pêcheurs bretons arrivent aux pêcheries de Terre-Neuve; Jean Denis, de Honfleur, explore la côte, de Bonavista au détroit de Belle-Isle; l'armateur dieppois Jean Ango envoie un navire à Terre-Neuve d'où l'on ramène les premiers Indiens vus en France

1513: prise de possession de la Floride par Ponce de Léon, au nom de l'Espagne

1520: le Portugais José Alvarez Fadungez explore l'île du Cap-Breton jusqu'au Cap-Nord et le Sud de Terre-Neuve jusqu'à la baie de Plaisance

1524: Charles-Quint confie à Estevan Gomez le commandement d'une expédition. Celui-ci met le cap sur l'île du Cap-Breton, explore la rive sud de la Nouvelle-Écosse, pénètre dans la baie de Fundy, descend au sud le long de la côte du Maine jusqu'aux environs de Cape Cod

1524: une expédition commandée par François 1er et dirigée par le Florentin Giovanni da Verrazano fouille la façade orientale de l'Amérique du Nord, de la Floride espagnole à la Terre-Neuve portugaise; le navigateur malouin Jacques Cartier est du voyage

1528: deuxième expédition de Verrazano qui, cette fois, cingle vers les Bahamas et se dirige vers le sud, à l'embouchure de l'Orénoque et le Nord du Brésil de l'époque; Jacques Cartier est toujours de l'expédition

CHRONOLOGIE QUÉBÉCOISE COMPARÉE

1534: premier voyage de Jacques Cartier qui débarque à Gaspé, à l'extrême pointe orientale du territoire — François 1er de France; Henry VIII d'Angleterre

1535: deuxième voyage de Cartier; il remonte le Saint-Laurent jusqu'aux bourgades indiennes de Stadaconé (Québec) et d'Hochelaga (Montréal)

1608: le Saintongeais Samuel de Champlain fonde Québec — Henri IV de France; Jacques 1er d'Angleterre

1616: ouverture des premières écoles à Tadoussac (confluent du Saguenay) et à l'emplacement de ce qui deviendra Trois-Rivières

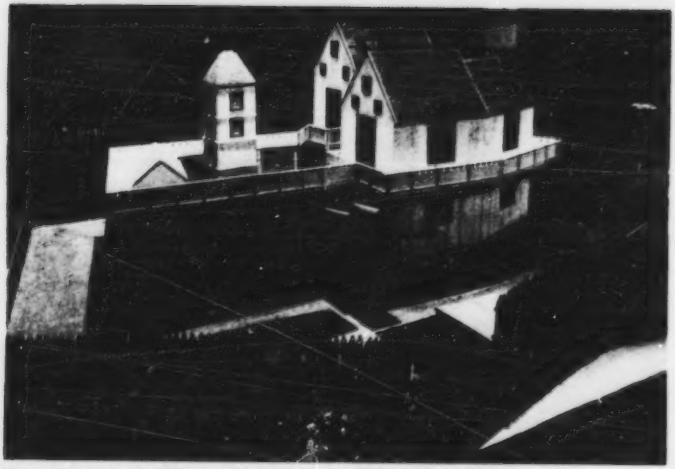

Maquette de l'«Abitation» reconstituée de Champlain à Québec (1613).
(Documentation photographique, ministère des Communications)

1621 : première inscription dans les registres des actes de naissance, mariage et sépulture. Le Québec est le seul pays où l'on ait conservé l'état civil des paroisses sur plus de trois siècles

1629 : les frères Kirke s'emparent de Québec

Richelieu en France: Charles 1er d'Angleterre

1632 : Québec (et l'Acadie) sont restitués à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye

1634 : fondation de Trois-Rivières par le sieur de Laviolette, sur l'ordre de Champlain

1639: fondation à Québec du premier hôpital et du premier couvent de jeunes filles: l'Hôtel-Dieu, dirigé par les Hospitalières de Dieppe, et le couvent des Ursulines que fonde la Tourangelle Marie de l'Incarnation

1642: le Champenois Paul Chomedey de Maisonneuve fonde Ville-Marie (Montréal)

Mazarin en France; Cromwell en Angleterre

1668: Mgr de Montmorency-Laval fonde le séminaire de Québec, première maison d'enseignement secondaire de garçons. En 1852, il en naîtra l'université Laval

Règne personnel de Louis XIV (1661); en Angleterre, Restauration: Charles II (1660)

1690: Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France, repousse William Phips devant Québec

Guillaume III d'Angleterre

1734: le grand voyer Jean-Eustache Lanouiller de Boisclerc inaugure la première route reliant Québec à Montréal sur la rive gauche du Saint-Laurent: le chemin du roi

Louis XV en France; George II d'Angleterre

1737: les forges du Saint-Maurice, l'une des premières entreprises de métallurgie d'Amérique du Nord, dressent leurs hauts fourneaux près de Trois-Rivières

1750: naissance des textiles. On confectionne à Québec des vêtements en «étoffe du pays»

1759:	prise de Québec par Wolfe. L'année suivante à Sainte-Foy, Lévis échoue dans sa tentative de reprendre la ville. Reddition de Montréal	George III d'Angleterre (1760)
1763:	traité de Paris: la Nouvelle-France est cédée à la Grande-Bretagne	
1774:	Acte de Québec: on reconnaît aux «Canadiens» la liberté de culte, le droit au code civil français, parallèlement au code criminel anglais; le régime seigneurial est conservé	Louis XVI. Déclaration des droits de Philadelphie; début du soulèvement des 13 colonies américaines
1775:	prise de Montréal par le général américain Montgomery; siège de Québec et mort de Montgomery	
1776:	levée du siège de Québec	4 juillet: Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique
1791:	nouvelle constitution; on divise le Canada en deux provinces: le Bas-Canada (capitale Québec), à majorité francophone, et le Haut-Canada (capitale York — Toronto), à majorité britannique	Fuite de Louis XV à Varennes
1792:	première session de l'Assemblée législative du Bas-Canada	En France, abolition de la royauté
1803:	premières installations de pâtes et papier à Lachute, dans l'Ouest québécois	Napoléon 1er (1804)

1829:	création de l'université McGill de Montréal	Charles X, roi de France; George IV d'Angleterre
1836:	inauguration de la première ligne de chemin de fer entre Laprairie et Saint-Jean-sur-Richelieu	Louis-Philippe, roi des Français
1837:	l'autoritarisme du gouvernement provoque une rébellion armée. W.-L. McKenzie dirige celle du Haut-Canada, Louis-Joseph Papineau est l'âme de celle du Bas-Canada. La troupe anglaise mate rapidement les rebelles	Victoria, reine d'Angleterre
1841:	union constitutionnelle des deux Canadas	
1845:	naissance de l'industrie cotonnière à Sherbrooke	
1864:	à Charlottetown (île du Prince-Édouard) et à Québec, tenue des conférences préparatoires à la fondation de la Confédération canadienne	Napoléon III
1867:	adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui réunit en fédération quatre provinces: Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario	
1878:	l'université Laval de Québec fonde une succursale à Montréal, qui recevra une certaine autonomie en 1889. Elle recevra sa charte officielle en 1920 sous le nom d'Université de Montréal	

1907:	début des travaux de construction du pont de Québec, qui s'écroulera deux fois avant son parachèvement en 1917	Edouard VII de Grande-Bretagne (1901)
1917:	les femmes votent pour la première fois aux élections fédérales; ce droit leur sera accordé à l'Assemblée de Québec en 1940	George V de Grande-Bretagne (1910)
1952:	inauguration de la première station de télévision à Montréal (Radio-Canada)	Elizabeth II
1954:	création de l'Université de Sherbrooke	
1959:	inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui relie l'Atlantique aux Grands Lacs	
1964:	création du ministère de l'Éducation qui remplace le département de l'Instruction publique, selon les recommandations d'une commission d'enquête sur l'enseignement (commission Parent), instituée en 1961	
1967:	à Montréal, Exposition universelle et internationale	
1968:	le Conseil législatif (Chambre haute) est aboli et l'Assemblée législative (Chambre basse) devient Assemblée nationale. A son tour, le Québec renonce ainsi au principe du bicaméralisme	Etats-Unis: Martin L. King Robert Kennedy assassinés France: troubles de mai

1968: création de l'Université du Québec

Tchécoslovaquie: l'URSS investit Prague

1969: l'Assemblée nationale adopte le projet de la loi 63 pour promouvoir la langue française au Québec

1970: octobre: troubles socio-politiques. Le «Front de libération du Québec» (F.L.Q.) enlève M. James Richard Cross, diplomate britannique en poste à Montréal, et cinq jours après, M. Pierre Laporte, ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration dans le cabinet Bourassa élu en avril. Le premier sera relâché le 3 décembre et rentrera à Londres; le second sera supprimé par strangulation, le 17 octobre

1971: création de la Société de développement de la baie James qui confie à l'Hydro-Québec l'aménagement hydro-électrique des principaux cours d'eau. L'ensemble des centrales doit fournir une production annuelle de 88,5 milliards de kWh

1972: grève générale des 210 000 employés syndiqués des secteurs public et parapublic; des débrayages en chaîne touchent les syndiqués du secteur privé, affiliés aux trois grandes centrales.

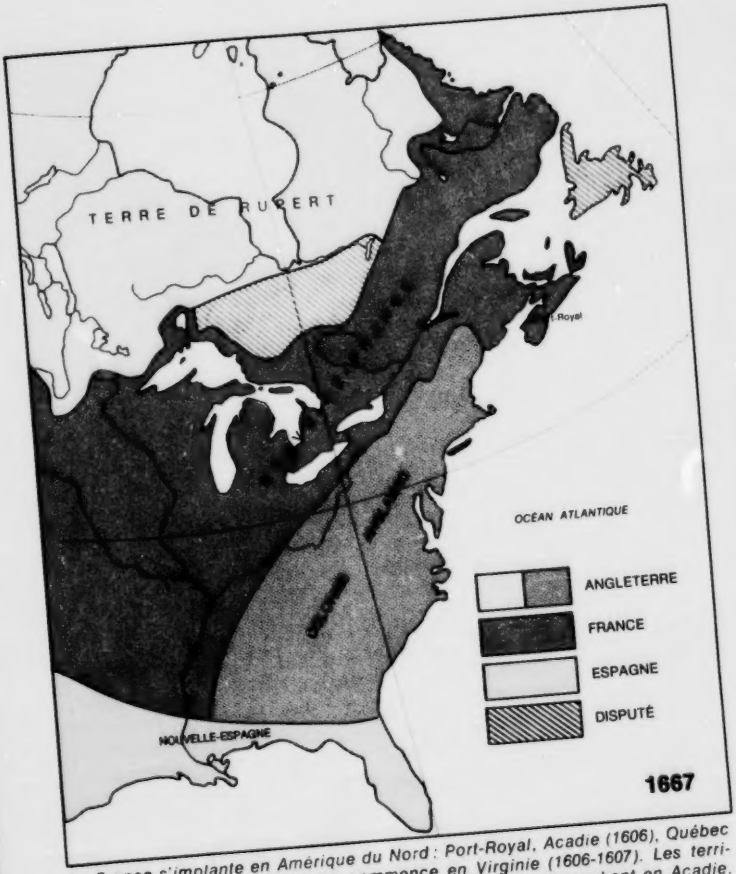

La France s'implante en Amérique du Nord : Port-Royal, Acadie (1606), Québec (1608). La colonisation anglaise commence en Virginie (1606-1607). Les territoires revendiqués par l'Angleterre et par la France se chevauchent en Acadie. reconnue possession française par le traité de Bréda (1667). Une charte du roi d'Angleterre (1670) accorde à une compagnie le commerce de la baie d'Hudson.

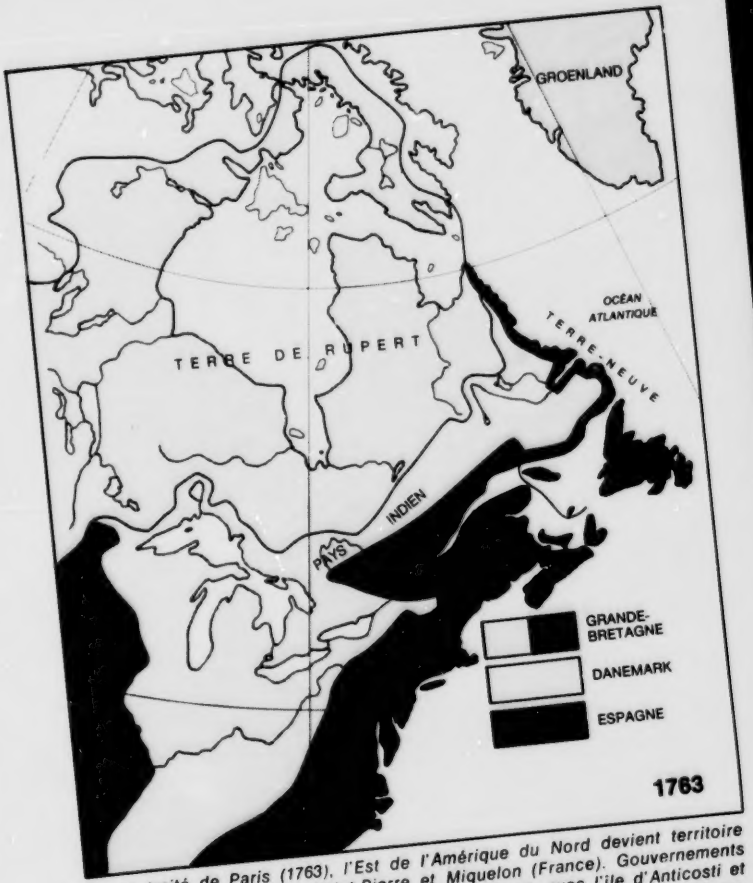

Par le traité de Paris (1763), l'Est de l'Amérique du Nord devient territoire britannique, sauf les îles Saint-Pierre et Miquelon (France). Gouvernements coloniaux britanniques pour le Québec, Terre-Neuve, avec l'île d'Anticosti et les îles de la Madeleine, la Nouvelle-Ecosse (comprenant le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard actuels). La Compagnie de la Baie d'Hudson administre toujours la Terre de Rupert. La France cède la Louisiane à l'Espagne.

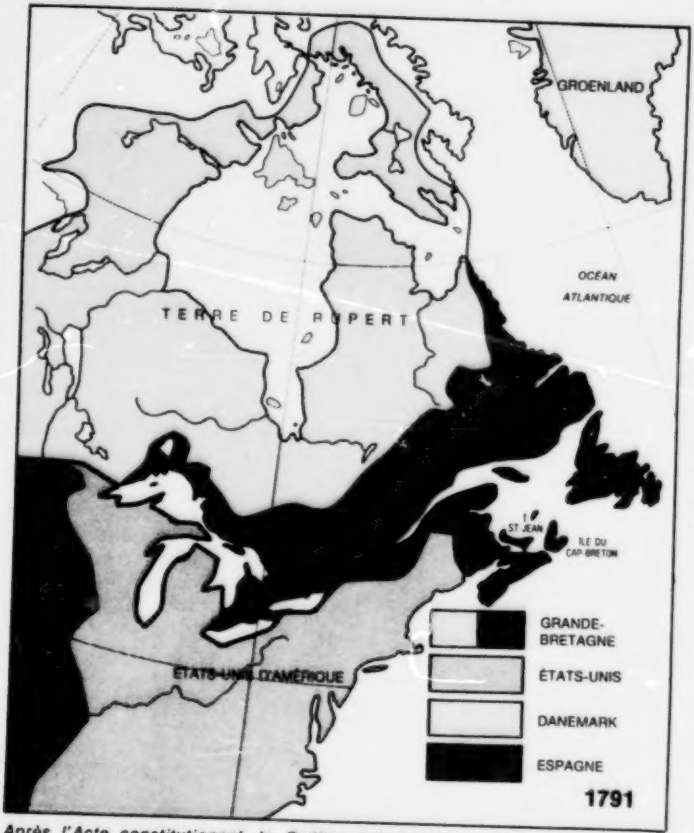

Après l'Acte constitutionnel, le Québec est divisé en Haut- et Bas-Canada (1791). L'Espagne rend la Louisiane à la France (1800); les États-Unis l'acquièrent en 1803.

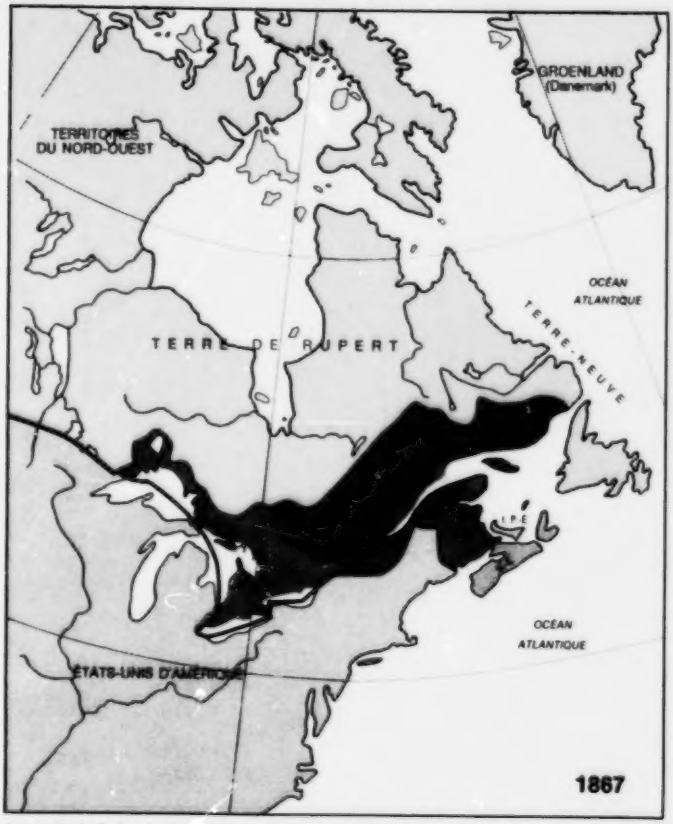

1er juillet, Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse se joignent au Canada (Ontario et Québec) pour former un État fédéral.

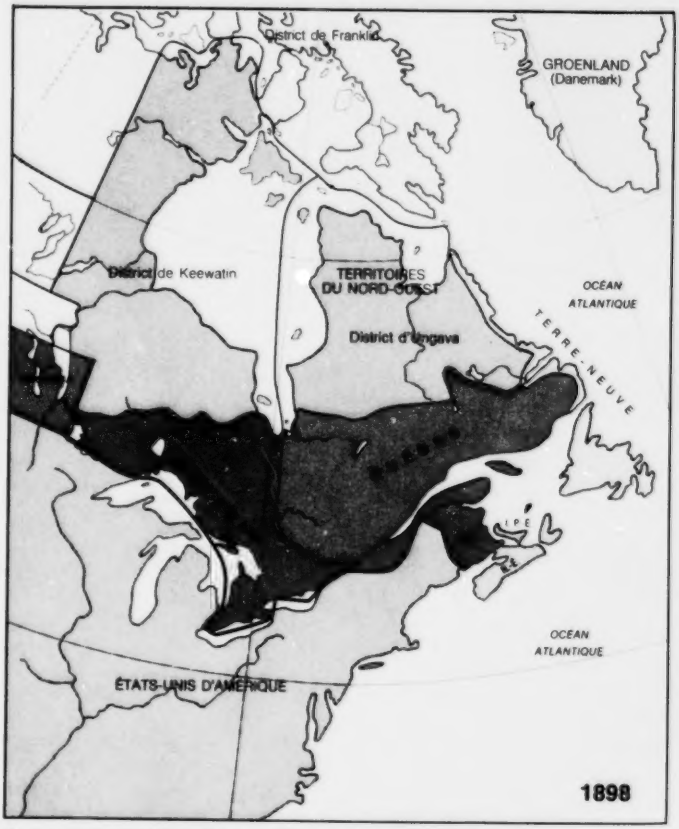

On repousse vers le nord le territoire du Québec

L'Ontario s'agrandit. Le territoire québécois, englobant l'Ungava continental, s'étend au nord jusqu'au détroit et à la baie Hudson. La frontière du Québec-Labrador n'est pas fixée.

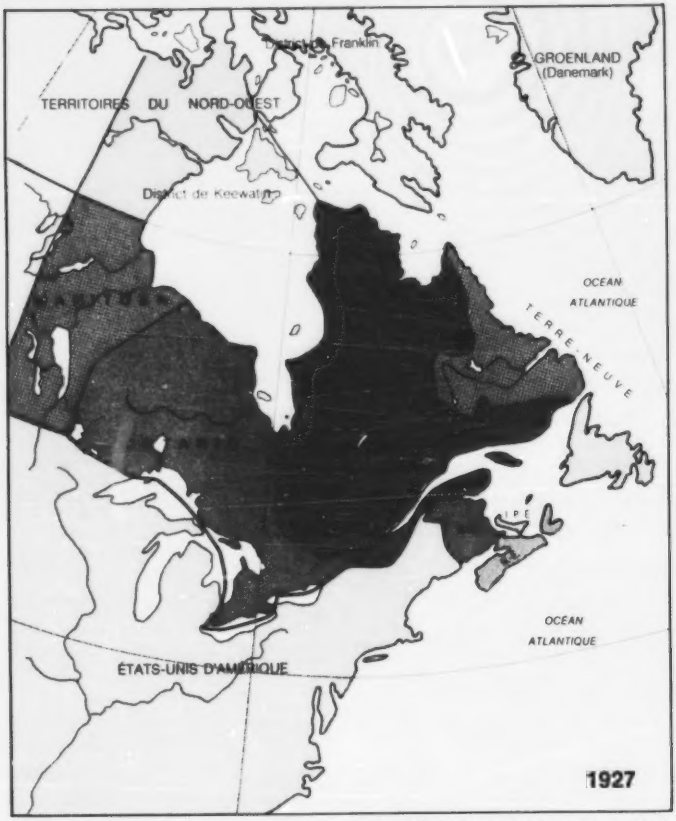

Le Conseil privé de Londres découpe la frontière du Labrador sur le territoire québécois; le Labrador est rattaché à Terre-Neuve

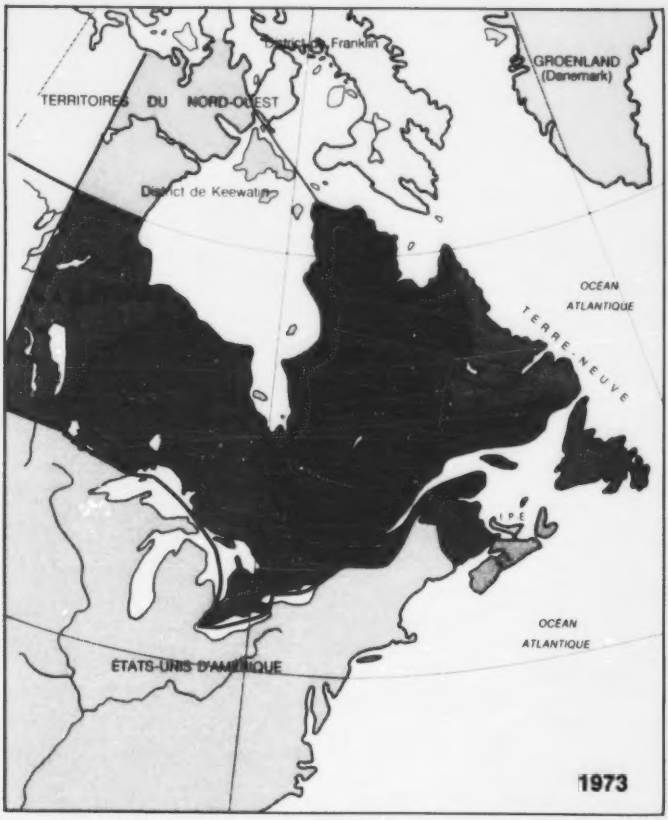

Le Québec actuel. Terre-Neuve est devenue le dixième Etat fédéré du Canada en 1949.

LE TERRITOIRE

«... Parlant de la Nouvelle-France en général, je veux dire que c'est un bon pays, et qui contient en soi une bonne partie de ce que l'on peut désirer. La terre y est très bonne, y produit à merveille et n'est point ingrate, nous en avons l'expérience. Le pays est couvert de très belles et épaisses forêts... lesquelles sont entrecoupées de grandes et petites rivières... Il s'y trouve (comme dans les lacs) grand nombre de toutes sortes de poissons très bons et délicats... Le pays est fort sain... et très grand...»

Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières (1663) (2)

Le mont Orford, l'un des sommets des Cantons de l'Est (838 m - 2 750 pi).
(Photo Direction générale du tourisme)

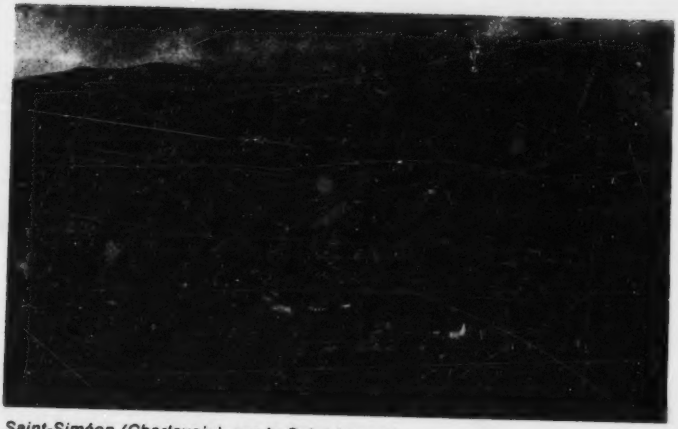

Saint-Siméon (Charlevoix), sur le Saint-Laurent.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Au premier rang des dix États de la fédération canadienne pour le territoire, et ne le cédant qu'à l'Ontario pour la population, le Québec est une terre aux multiples attraits.

Mettons le territoire à l'échelle européenne afin d'en mieux apprécier l'immensité. Le Québec pourrait contenir à la fois l'Espagne, le Portugal, la France, la Belgique, la Suisse et les deux Allemagnes. Sur le plan américain, il équivaut à la superficie réunie des États de New York, du Vermont, du New Hampshire, du Maine, du Massachusetts, du Rhode Island, du New Jersey, de la Pennsylvanie, de la Californie . . . et du Texas.

Au nord-ouest, au nord et au nord-est, il est borné par la baie James, la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson, la baie d'Ungava et l'Atlantique Nord; à l'est, par le détroit de Belle-Isle et par le golfe du Saint-Laurent; au sud, sa frontière est commune avec celles du Nouveau-Brunswick et des États américains, du Maine, du New Hampshire, du Vermont et de New York; à l'ouest, sa frontière naturelle est l'Outaouais que prolonge le méridien 79° 30′.

LE QUÉBEC
Superficie totale: 1 540 681 km² — 594 860 mi²;
(Si l'on tient compte des prétentions du Québec sur le golfe du Saint-Laurent, la superficie totale atteint 1 648 266 km² — 636 400 mi²).
Population: 6 027 000 habitants.

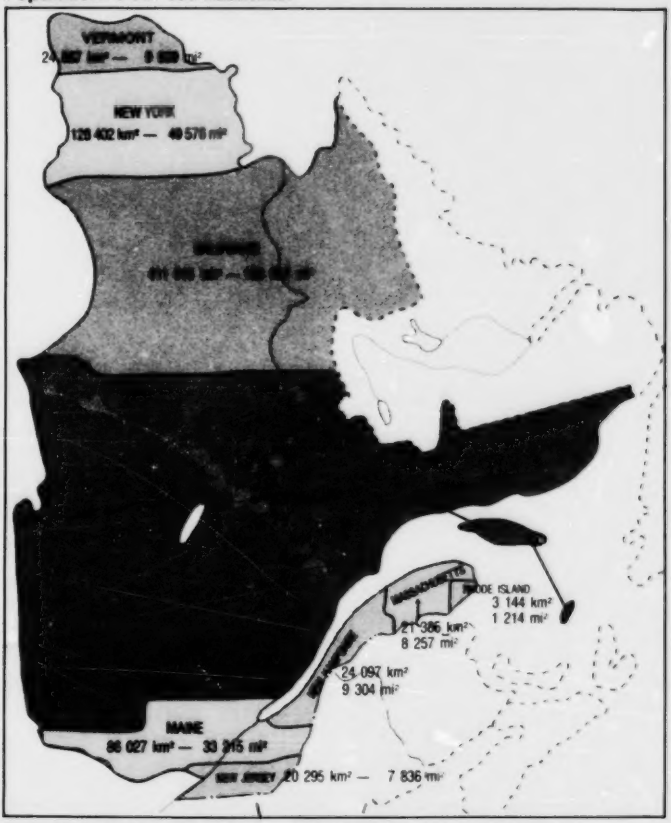

Superficie totale : 1 529 070km² — 590 375 mi²
Population : 77 117 646 habitants

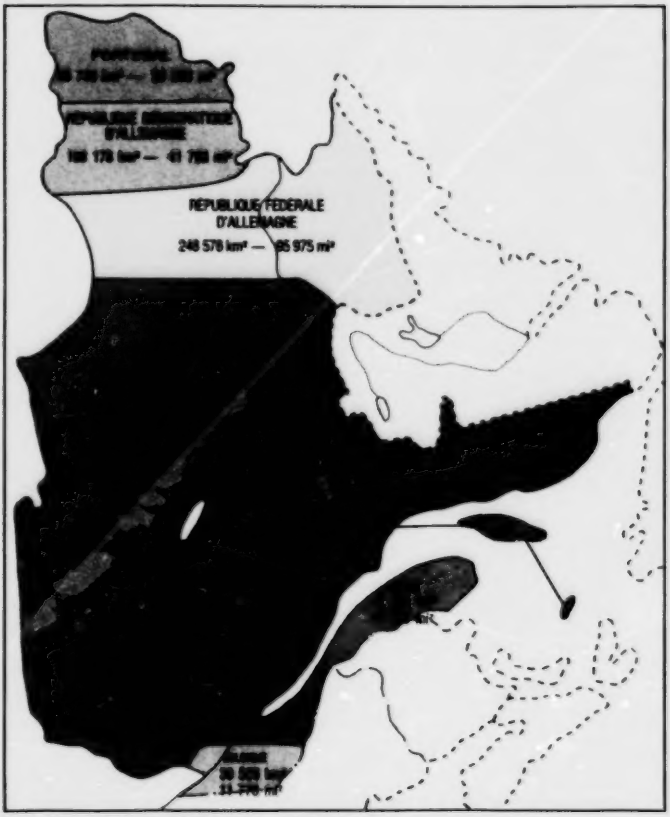

Superficie totale: 1 573 154 km² — 605 394 mi²
Population: 189 431 162 habitants

SUPERFICIES AU CANADA

(en milles carrés)

Province ou territoire	Terre	Eau Douce	Total	Total % du Canada
Terre-Neuve	41 164	2 195	43 359	1,1
Labrador (territoire contesté)	101 881	10 945	112 826	3,0
Île du Prince-Édouard	2 184	—	2 184	0,1
Nouvelle-Écosse	20 402	1 023	21 425	0,6
Nouveau-Brunswick	27 835	519	28 354	0,7
Québec	**523 860**	**71 000**	**594 860**	**15,4**
Ontario	344 092	68 490	412 582	10,7
Manitoba	211 775	39 225	251 000	6,5
Saskatchewan	220 182	31 518	251 700	6,5
Alberta	248 800	6 485	255 285	6,6
Colombie-Britannique	359 279	6 976	366 255	9,5
Yukon	205 346	1 730	207 076	5,4
Territoires du Nord-Ouest	1 253 438	51 465	1 304 903	33,9
Canada	3 560 238	291 571	3 851 809	100,0
(en kilomètres carrés)				
Terre-Neuve	106 614	5 685	112 299	1,1
Labrador (territoire contesté)	263 871	28 347	292 218	3,0
Île du Prince-Édouard	5 657	—	5 657	0,1
Nouvelle-Écosse	52 841	2 650	55 491	0,6
Nouveau-Brunswick	72 092	1 344	73 436	0,7
Québec	**1 356 792**	**183 889**	**1 540 681**	**15,4**
Ontario	891 195	177 388	1 068 583	10,7
Manitoba	548 495	101 592	650 087	6,5
Saskatchewan	570 269	81 631	651 900	6,5
Alberta	644 390	16 796	661 186	6,6
Colombie-Britannique	930 529	18 068	948 597	9,5
Yukon	531 844	4 481	536 326	5,4
Territoires du Nord-Ouest	3 246 392	133 294	3 379 686	33,9
Canada	9 220 981	755 165	9 976 147	100,0

On aura remarqué dans le tableau qui précède que le territoire du Labrador est détaché à la fois de Terre-Neuve et du Québec. Il y a là, en effet, une question de frontières litigieuses, car selon un jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Londres, en 1927, le Labrador a été rattaché à Terre-Neuve, alors colonie britannique. De nombreux géographes et spécialistes en droit, québécois et étrangers, soutiennent que la décision du Conseil privé n'a plus de valeur que le papier sur lequel elle est imprimée.

La délimitation des frontières avait été soumise à l'examen du tribunal de l'une des parties en présence. Le litige concernait des ressources naturelles de stricte compétence provinciale. Il s'agissait de s'entendre sur la signification du mot *côte;* les juges ont décidé que la *côte du Labrador* pouvait s'étendre vers l'arrière-pays, jusqu'à des régions situées à plus de 640 km de l'Atlantique (400 mi).

LE RELIEF

Le Québec comprend trois grandes régions géographiques qui sont, du nord au sud, le Bouclier canadien, appelé ainsi en raison de sa formation concave, la plaine du Saint-Laurent et les Appalaches.

Le Bouclier canadien s'étend de l'extrême nord jusqu'à la chaîne des Laurentides, le plus ancien système montagneux du globe. La *toundra* en occupe la partie nordique. Seuls viennent, dans le sol gelé en permanence (pergélisol), quelques bouleaux nains d'à peine 30 cm de hauteur (1 pi) et des lichens appelés *mousse à caribou* (renne du Canada).

Au sud de la toundra, c'est la *taïga*, plantée d'une forêt boréale d'arbres rabougris d'abord clairsemés, puis de mieux en mieux fournis au fur et à mesure qu'on descend vers le Sud. Descendant encore, on atteint le *plateau* laurentien, zone forestière la plus productive.

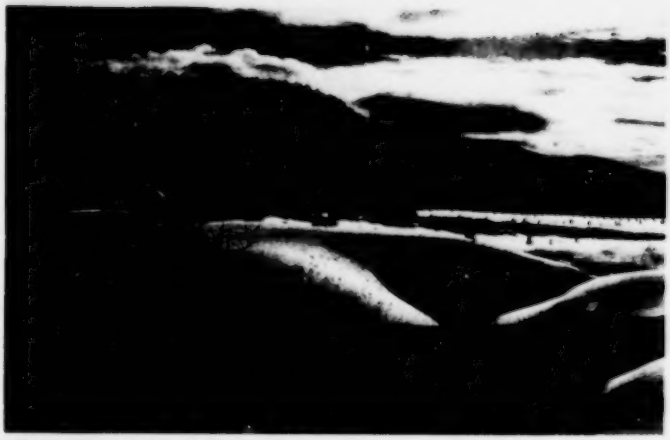

(Photo Office du film du Québec)

La vallée du Saint-Laurent correspond à une zone d'effondrement géologique, entre le Bouclier et les Appalaches. C'est la région où l'on trouve les plus fortes densités de population et les terres les plus propres à l'agriculture.

Les Appalaches présentent en général un relief de plateaux plus ou moins vallonnés, surmontés de massifs plus élevés, distribués dans une région qui couvre les Cantons de l'Est, le Sud de l'estuaire du Saint-Laurent et la péninsule gaspésienne.

Le territoire est crevé d'un réseau de milliers de lacs et de rivières, à tel point que la superficie des eaux intérieures est de l'ordre de 284 898 km^2 (110 000 mi^2). Le Saint-Laurent traverse le Sud du territoire d'ouest en est. Avec une longueur totale de 3 680 km (2 300 mi) et un débit de 8 776 m^3/sec (310 000 pi^3/sec), il figure parmi les grands fleuves du monde. Au nombre de ses affluents importants, on compte l'Outaouais (1 113 km — 696 mi), le Saguenay (760 km — 475 mi), le Saint-Maurice (520 km — 325 mi) et la Manicouagan (496 km — 310

mi); on doit également mentionner le Richelieu qui relie le Saint-Laurent à l'Hudson (État de New York) en passant par le lac Champlain; il se jette à Sorel, après un parcours de quelque 128 km (80 mi).

LE CLIMAT

«... On ne saurait trop employer, à propos de ce climat, le terme de rudesse, car il juxtapose à des hivers sibériens des étés vraiment étouffants ...»

Raoul Blanchard (3)

La durée véritable de l'hiver, c'est-à-dire la période d'enneigement, varie d'une région à l'autre :

plaine de Montréal :	12 à 13 semaines
région de Québec :	16 à 17
basse côte Nord du Saint-Laurent :	23

Varie également d'une région à l'autre, la période comprise entre les derniers gels du printemps et les premiers de l'hiver suivant :

la plaine de Montréal est privilégiée :	140 jours
le reste de la plaine du Saint-Laurent et les premiers plateaux des Appalaches et des Laurentides :	120 à 140 jours
la plaine du lac Saint-Jean :	110 à 120 jours

Dans les solitudes du Nord on compte moins de 80 jours sans gel. Le climat est surtout rude par les grands écarts de température qui peuvent parfois atteindre jusqu'à 30°F en moins de 24 heures. Mais pour excessif qu'il soit, il n'en est pas moins salubre et vivifiant, d'une manière générale. Le tableau suivant présente les résultats de 30 ans d'observation météorologique.

DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES EN CERTAINS POINTS DU TERRITOIRE

(en degrés Fahrenheit)

	Températures moyennes		Températures extrêmes	
	Janvier	**Juillet**	**Haute**	**Basse**
Au nord				
Fort-Chimo	—11,0	53,3	90	—51
Knob Lake	— 9,4	55,1	88	—59
Nitchequon	— 9,1	56,7	90	—57
Port Harrison	—13,0	48,0	86	—57
Au sud				
Bagotville	3,5	64,2	96	—46
Pointe-au-Père	10,8	58,4	99	—33
Montréal	16,3	70,8	97	—29
Québec	11,3	66,7	97	—34
Sept-Iles	7,1	59,6	90	—46
Sherbrooke	15,2	68,2	98	—42
(en degrés Centigrade)				
Au nord				
Fort-Chimo	—23,9	11,8	32,2	—46,1
Knob Lake	—23,0	12,8	31,1	—50,6
Nitchequon	—22,8	13,7	32,2	—49,4
Port Harrison	—25,0	8,9	30,0	—49,4
Au sud				
Bagotville	—15,8	17,9	35,6	—43,3
Pointe-au-Père	—11,8	14,7	37,2	—36,1
Montréal	— 8,7	21,6	36,1	—33,9
Québec	—11,5	19,3	36,1	—36,7
Sept-Iles	—13,9	15,3	32,2	—43,3
Sherbrooke	— 9,3	20,1	36,7	—41,1

LA TOPONYMIE

Dans la mesure où la toponymie reflète les rapports de l'homme avec le territoire qu'il occupe, celle du Québec est très évocatrice. Car elle a subi trois grandes influences, directement rattachées à l'occupation du sol par les autochtones (Esquimaux et Indiens), par les Français et enfin, par les Anglais. Les toponymes sont de toutes origines et de toute nature: descriptifs, historiques, légendaires, mythiques, religieux, etc. Il va sans dire qu'il n'entre pas dans notre propos de les relever tous, mais plutôt d'en donner quelques exemples.

Les toponymes esquimaux sont au nombre de quelque 700: *Innuksuak, Inoucdjouac, Inukshuktuyuk, Inussulik . . .*

Les toponymes indiens sont de beaucoup plus nombreux, les Indiens ayant eu dès le début des rapports fréquents avec les Français: *Québec* (en algonquin «détroit»); *Matane* (en algonquin «confluent»: *Matawan*); *Gaspé* (en micmac «extrémité, fin»; déformation française de *Gespeg*); *Manicouagan* (en montagnais «là où l'on donne à boire»; adaptation française de *Manicouaganistiku*); *Grand-Mère* (traduction française de *Kokomis*: vieille femme, dont un rocher dans le lit du Saint-Maurice affecte la silhouette).

Descriptifs, anthroponymiques, religieux et hagiographiques, les toponymes français marquent le territoire québécois dès la fin du XVIIe siècle. Ils sont formés d'après des accidents de terrain, en souvenir de seigneurs, d'explorateurs, de fondateurs, de soldats, d'ecclésiastiques, de missionnaires, de personnages de la cour de France, ou encore inspirés de légendes ou d'événements historiques. Ils comportent des appellations très anciennes, données par les découvreurs et les fondateurs eux-mêmes: *Blanc Sablon, Sept-Iles, baie des Chaleurs, île aux Coudres* (Jacques Cartier); *Cap-à-l'Aigle, rivière du Gouffre, cap Tourmente, Pointe-aux-Alouettes* (Champlain). Ceux-ci ont également baptisé des accidents géographiques du nom de personnages contemporains: *île d'Orléans* (Cartier, 1535), en l'honneur de Henri II, fils de François Ier et duc d'Orléans; *chute Montmorency*, près de Québec, désignée ainsi par

Sur la côte de Beaupré, la chute Montmorency (83 m - 274 pi).
(Photo Office du film du Québec)

Champlain en 1632 en hommage à Charles de Montmorency, sieur d'Ampville et de Meru, vice-roi de la Nouvelle-France; *Mont-Louis* (Gaspésie) rappelle le souvenir de Louis XIV et le *Richelieu*, rivière qui se jette dans le Saint-Laurent à la hauteur de Sorel, est lié à la mémoire du premier ministre de Louis XIII.

Les personnages de l'histoire militaire et religieuse du Québec n'ont pas, non plus, été oubliés : *Iberville, Montcalm, Lévis, Dollard-des-Ormeaux, Rouyn, Malartic, Plessisville, Dosquet, Fabreville,* etc.

Parmi les noms transférés de France, on note la *Beauce*, au sud de Québec; *Gentilly*, près de Sorel; on voit encore, de dénomination récente, *Honfleur, Montpellier, Pierrefonds, Fontainebleau, Issoudun, Limoilou, Bernières, etc.*

On en remarque encore d'aussi descriptifs que pittoresques: Les *Éboulements, les Escoumins, Grondines, Trois-Pistoles, Les Méchins, Ruisseau-à-Rebours, Anse-Pleureuse, Manche-d'Epée, Cloridorme, Gros-Morne*, etc.

D'autre part, on reste confondu par la très grande quantité de noms de saints et d'appellations religieuses qu'offre la toponymie française du Québec. C'est pourtant une situation, somme toute, normale dans un pays catholique; on retrouve, du reste, la même en France, où les noms de communes commençant par saint sont nombreux. Selon une analyse résente, on trouve au Québec 42 Notre-Dame, 21 Saint-Joseph, 19 Saint-Jean, 18 Sainte-Anne, 17 Saint-François, 13 Saint-Louis, 11 Saint-Pierre. On a donc éprouvé le besoin, pour écarter les risques de confusion, de leur adjoindre un déterminatif: *Notre-Dame-du-Portage, Saint-Joseph-de-la-Rive, Saint-Jean-des-Piles, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-François-du-Lac, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Saint-Pierre-de-la-Malbaie;* il ne s'agit ici, bien entendu, que de quelques exemples. Dans certaines régions, dans le Sud-Est notamment, où s'installèrent les Loyalistes américains fuyant la Révolution après 1776, les hagiotoponymes ont subi l'influence du milieu: *Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Paul-d'Abbotsford, Saint-Élie-d'Orford, Saint-Grégoire-de-Greenlay, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Germain-de-Grantham.* Les toponymes d'origine anglaise comprennent également, parmi les plus connus: *Sherbrooke, Drummondville, East Angus, Coaticook, Farnham, North Hatley* et quantité d'autres.

Soulignons pour terminer que c'est la Commission de géographie qui arrête le choix des toponymes officiels sur l'ensemble du territoire, sous réserve de ratification par le ministre des Terres et Forêts, dont elle relève. L'organisme a été officiellement créé en février 1920.

LA VIE POLITIQUE

«... L'histoire nous montre que les Canadiens français n'ont pas vraiment cru à la démocratie pour eux-mêmes et que les Canadiens anglais ne l'ont pas vraiment voulue pour les autres. Tels sont les fondements sur lesquels les deux groupes ethniques ont eu l'absurdité de prétendre édifier des formes démocratiques de gouvernement. Il n'est pas surprenant dès lors que la structure qui en est résultée ait été peu consistante.»

Pierre Elliott Trudeau (4)

Québec: deux centres administratifs ultra-modernes abritent huit ministères, deux organismes et quelque 8 000 fonctionnaires de la cité parlementaire. (Documentation photographique, ministère des Communications)

LES STRUCTURES

Forgées par l'Histoire — celle de l'Amérique du Nord et celle de l'Europe, dont les soubresauts eurent souvent jusqu'ici des répercussions importantes — les institutions politiques du Québec ont emprunté à toutes les époques, à tous les régimes. Il en est né des structures complexes inspirées de trois sources principales d'influence :

1 — *les traditions administratives et judiciaires de la France de l'Ancien Régime*, qui organisa et administra la colonie canadienne de 1608 à 1760;

2 — *le parlementarisme britannique*, qui inspira la rédaction de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, point central de la constitution canadienne, et qui modèle encore plusieurs aspects de la politique fédérale;

3 — *la conscience d'être le foyer principal de la culture française* dans un pays officiellement bilingue et biculturel au niveau des administrations fédérales.

Le régime canadien

Le régime politique canadien est une fédération s'appuyant sur une démocratie parlementaire dans laquelle subsistent certaines institutions héritées de la monarchie constitutionnelle de Grande-Bretagne; Sa Majesté Elizabeth II est reine du Canada.

Éléments fondamentaux de la constitution:

a) *Acte de l'Amérique du Nord britannique* (1867), qui érige le Canada en fédération et qui distribue les pouvoirs entre le gouvernement central et ceux des États fédérés (appelés *provinces*);

b) *Statut de Westminster* (1931), qui soustrait le Canada à l'autorité du Parlement britannique et qui lui réserve une place dans le concert des nations du Commonwealth;

Québec: palais de l'Assemblée nationale (fin XIXe siècle); façades sud et est.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

c) *maints jugements* de la Cour Suprême (tribunal fédéral de dernière instance) et du Conseil privé, jusqu'en 1949; ces jugements ratifient certains usages et coutumes en leur donnant force de loi, ainsi que le permet la tradition parlementaire britannique.

Le statut du Québec

Le Québec représente l'un des deux camps de la dualité culturelle et ethnique du Canada. Il compte plus de six millions d'habitants, dont plus de 80 p. cent sont francophones. Les neuf autres États de la fédération comptent chacun un groupe minoritaire francophone de plus ou moins grande importance, formant une population totale de quelque 1,3 millions d'habitants. C'est pourquoi le Québec ressent avec une acuité accrue sa vocation naturelle de point d'appui des Canadiens de langue française.

Or en raison de cette majorité de cinq millions d'habitants d'origine et de langue françaises, et dans la mesure où celle-ci a éprouvé des difficultés à participer à l'activité du pouvoir central, le Québec a toujours recherché un maximum d'autonomie à l'intérieur de la Confédération. Le texte de 1867 autorise d'ailleurs les *provinces* à exercer un pouvoir souverain en matière d'enseignement. Aussi, le Québec invoque-t-il cette disposition constitutionnelle pour appuyer la plupart de ses revendications d'ordre fiscal. Il s'est ainsi trouvé en lutte presque perpétuelle avec le pouvoir fédéral. Il n'y a rien de vraiment étonnant puisque ce conflit de la répartition des compétences respectives se retrouve dans presque tous les régimes fédératifs.

Le Québec ne possède pas de constitution au sens formel du terme, pas de document solennel, précis et vénéré de tous. Il semble toutefois qu'un assez large secteur de la population souhaiterait la rédaction d'un tel texte. C'est pourquoi l'Assemblée législative a chargé, en 1967, la commission parlementaire de la Constitution de rassembler en un tout cohérent les divers éléments de la constitution interne et de proposer les dispositions nouvelles qui pourraient y figurer. L'organisme, dont le nom a depuis été changé en celui de Commission de la présidence du conseil de la Constitution et des Affaires intergouvernementales, doit aussi «faire des recommandations sur les meilleurs moyens de former et de convoquer une assemblée constituante qui puisse parler au nom du peuple québécois en ce qui concerne la constitution interne du Québec et la négociation d'un nouvel ordre constitutionnel canadien».

Aussi, le Canada a-t-il assisté, de février 1968 à juin 1971, à quatre grandes conférences sur les questions constitutionnelles réunissant les premiers ministres des 10 États fédérés, sous la présidence du chef du gouvernement fédéral. La dernière, convoquée à Victoria (Colombie-Britannique), comportait une charte contenant les propositions fédérales qui, eût-elle été acceptée à l'unanimité, aurait transformé la constitution canadienne. Cependant, eu égard à ses positions fondamentales, le Québec n'a pu y souscrire. Le rejet de la *Charte de Victoria* a entraîné la suspension des travaux.

LES INSTITUTIONS

Emboîtant le pas aux autres États de la fédération, le Québec abolissait en fin d'année 1968 son Conseil législatif (Chambre haute) et se détournait à son tour du principe du bicaméralisme toujours en vigueur au gouvernement fédéral. Il changeait en même temps le nom de son Assemblée législative (Chambre basse) en celui d'Assemblée nationale.

Notons pour l'histoire que le Conseil législatif, composé de 24 membres nommés par le gouvernement et restant en fonction jusqu'à l'âge de 75 ans, avait, tour à tour avec l'Assemblée législative, le pouvoir d'étudier les projets de loi.

Le gouvernement s'exerce, d'une manière d'ailleurs toute théorique sous fiction de la Couronne britannique, par un lieutenant-gouverneur dont le mandat est de cinq ans. Celui-ci représente la reine aux fins *provinciales,* même s'il est désigné et rétribué par le gouvernement fédéral. La convention est aujourd'hui bien établie qu'il n'a aucun pouvoir personnel et qu'en toutes matières législatives il doit s'en remettre au Conseil de ses ministres. Il en résulte que le véritable chef de l'État, à toutes fins utiles, est le premier ministre; celui-ci est toujours le chef de la formation politique qui a obtenu le plus de sièges à l'issue d'une élection générale. En sa qualité de président du Conseil exécutif, il gouverne tant et aussi longtemps que, selon le principe de la responsabilité ministérielle, il conserve la «*confiance*» de l'Assemblée nationale.

Le Conseil exécutif, ou Conseil des ministres, oriente la grande politique et dirige l'Administration. Il exerce également un rôle considérable, puisqu'en vertu de la majorité parlementaire, l'adoption des lois qu'il propose est assurée d'avance. L'importante délégation de pouvoirs dont il jouit permet aussi d'adopter les règlements qui complètent les lois.

Dès le début de son mandat, le premier ministre choisit et nomme les membres du Conseil exécutif parmi la députation de son parti. Il peut ensuite, à discrétion, les remplacer ou les muter d'un portefeuille à l'autre; c'est ce qu'on appelle un remaniement ministériel. Depuis le 15 juillet 1867, vingt-deux premiers ministres ont présidé le Conseil exécutif du Québec:

M. P.-J. Chauveau (conservateur) du 15 juillet 1867 au 27 février 1873

M. Gédéon Ouimet (conservateur) du 27 février 1873 au 22 septembre 1874

M. Charles-Eugène Boucher de Boucherville (conservateur) du 22 septembre 1874 au 8 mars 1878

M. Henri-Gustave Joly de Lotbinière (libéral) du 8 mars 1878 au 30 octobre 1879

M. Adolphe Chapleau (conservateur) du 31 octobre 1879 au 30 juillet 1882

M. John-J. Ross (conservateur) du 23 janvier 1884 au 25 janvier 1887

M. Louis-Olivier Taillon (conservateur) du 25 janvier 1887 au 29 janvier 1887

M. Honoré Mercier (libéral) du 29 janvier 1887 au 16 décembre 1891

M. Charles-Eugène Boucher de Boucherville (conservateur) du 21 décembre 1891 au 16 décembre 1892

M. Louis-Olivier Taillon (conservateur) du 16 décembre 1892 au 11 mai 1896

M. Edmund James Flynn (conservateur) du 11 mai 1896 au 24 mai 1897

M. Félix-Gabriel Marchand (libéral) du 24 mai 1897 au 25 septembre 1900

M. Simon-Napoléon Parent (libéral) du 3 octobre 1900 au 23 mars 1905

M. Lomer Gouin (libéral) du 23 mars 1905 au 9 juillet 1920

M. Louis-Alexandre Taschereau (libéral) du 9 juillet 1920 au 11 juin 1936

M. Adélard Godbout (libéral) du 11 juin 1936 au 26 août 1936

M. Maurice Duplessis (union nationale) du 26 août 1936 au 8 novembre 1939

M. Adélard Godbout (libéral) du 8 novembre 1939 au 30 août 1944

M. Maurice Duplessis (union nationale) du 30 août 1944 au 7 septembre 1959

M. Paul Sauvé (union nationale) du 11 septembre 1959 au 2 janvier 1960

M. Antonio Barrette (union nationale) du 8 janvier 1960 au 5 juillet 1960

M. Jean Lesage (libéral) du 5 juillet 1960 au 16 juin 1966

M. Daniel Johnson (union nationale) du 16 juin 1966 au 26 septembre 1968

M. Jean-Jacques Bertrand (union nationale) du 2 octobre 1968 au 12 mai 1970

M. Robert Bourassa (libéral) le 12 mai 1970

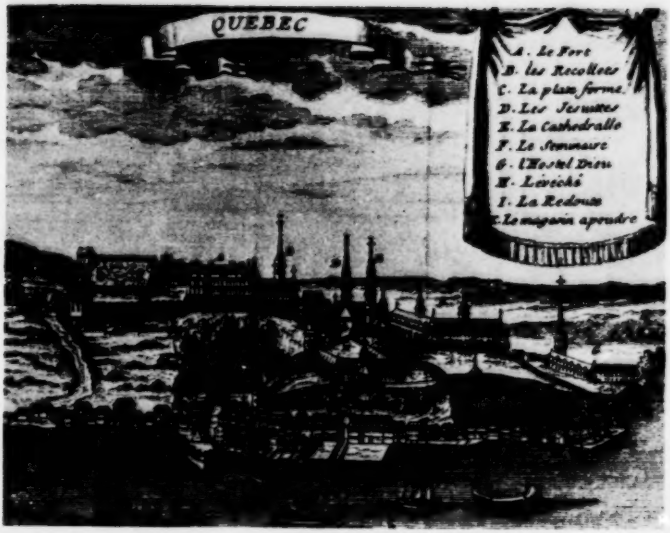

Québec vers 1700, d'après une gravure de La Potherie (1668-1738).
(Archives nationales du Québec)

Prolongement de l'Exécutif

Jusqu'à un certain point, les commissions d'enquête prolongent l'Exécutif. Plus particulièrement liées aux institutions des pays britanniques, les commissions d'enquête sont des organismes auxquels le gouvernement confie l'examen d'un problème sur lequel il veut une étude complète. Certaines ont eu au Québec, depuis les années 50, une influence déterminante sur la conduite des affaires publiques et sur d'importantes réformes administratives: problèmes constitutionnels, enseignement, administration de la justice, fiscalité, etc. Toutes les recommandations des commissions ne sont pas retenues par le gouvernement qui reste libre de les accepter ou de les refuser. Ces enquêtes n'en créent pas moins un climat propice à la recherche et à la réflexion et elles représentent un phénomène important et parfois original des institutions québécoises.

Prolongement du Législatif

Depuis quelques années, on a fait une utilisation méthodique accrue des commissions parlementaires élues, permanentes ou spéciales. Les permanentes existent en fonction de chaque section de l'Administration relevant d'un ministre. On y a joint quelques autres, comme celle de la présidence et celle des comptes publics. De plus en plus les crédits et les lois sont discutés au sein de la commission dont ils relèvent. Les commissions siègent même pendant les vacances de la députation, ce qui donne à l'Assemblée nationale une activité continue.

Les 21 ministères de l'Administration québécoise doivent répondre devant l'Assemblée nationale de quelque 80 grands organismes et sociétés spécialisés, dont voici les principaux :

Archives nationales
Bibliothèque nationale
Caisse des dépôts et placements
Commission hydroélectrique (Hydro-Québec)
Commission de la fonction publique
Commission des accidents du travail
Commission des loyers
Commission du salaire minimum
Conseil supérieur de l'éducation
Office de planification et de développement
Office des autoroutes
Office du crédit agricole
Protecteur du citoyen (ombudsman)
Protection de l'environnement
Régie de l'assurance-dépôts
Régie de l'assurance-maladie
Régie de l'assurance-récolte
Régie des loteries et des courses
Régie des rentes
Office de la protection du consommateur
Sidérurgie du Québec (Sidbec)
Société de développement industriel
Société des alcools
Société d'habitation
Sûreté du Québec

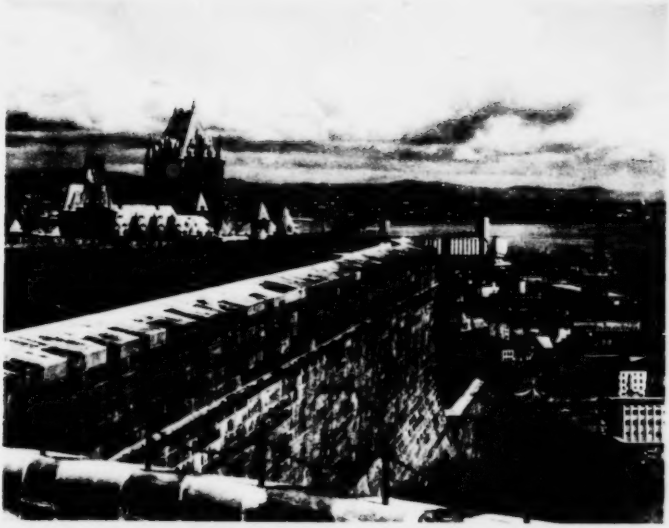

Québec: vue vers l'est et la côte de Beaupré, depuis la Citadelle et les fortifications; au deuxième plan, le château Frontenac. (Photo CP)

Le réaménagement de l'Administration

A compter de l'année financière 1973-1974, dans le cadre d'une modernisation profonde de l'appareil administratif, le gouvernement adoptera la formule du PPBS (planning and programming budgetary system), mise au point et appliquée avec profit par le secteur public des États-Unis.

Il s'agit d'une formule de gestion des crédits votés non plus en faveur d'unités administratives ou de catégories de dépenses, mais plutôt pour des programmes d'action précis. On intègre ainsi les trois grandes fonctions de l'Administration: planification des objectifs gouvernementaux; programmation des moyens à prendre pour les atteindre; budgétisation ou allocation des ressources humaines, matérielles et financières.

Cette modernisation s'impose devant l'accroissement, depuis une douzaine d'années, à la fois des crédits annuels nécessaires au fonctionnement de l'Administration et du personnel de la fonction publique et para-publique. En 1960, le budget du Québec était de $600 millions et les fonctionnaires étaient au nombre de 30 000. En 1972, l'Assemblée nationale a voté un budget total de plus de $4 milliards et le personnel des secteurs public et para-public compte quelque 280 000 personnes.

LE SYSTÈME ÉLECTORAL

Aux fins de la représentation populaire, le territoire est découpé en 108 circonscriptions qui élisent chacune un député selon le mode du scrutin uninominal majoritaire à un tour. La dissolution du Parlement, qui entraîne la tenue d'une élection, survient à la discrétion du Conseil exécutif, mais un appel au peuple doit avoir lieu au moins tous les cinq ans. Toutefois, les mandats de quatre ans tendent à se généraliser (1939 - 1944 - 1948 - 1952 - 1956 - 1960 - 1962 - 1966 - 1970).

Le suffrage est vraiment universel; tous les citoyens, hommes et femmes, ont droit de vote à partir de 18 ans. Le vote féminin a été institué en 1940, tandis que la loi électorale de 1963 a abaissé de 21 à 18 ans l'âge minimum de l'électeur; du reste, l'âge de la majorité est désormais de 18 ans. La loi limite aussi les dépenses électorales, dont une partie importante est prise en charge par l'État. Elle oblige enfin les candidats de tous les partis à produire un bilan circonstancié des recettes et des dépenses faites au cours de la lutte électorale.

Précisons enfin qu'en juillet 1971, l'Assemblée nationale a formé une commission permanente chargée de la réforme des circonscriptions et qui relève d'elle. L'organisme, qui a déjà soumis un premier rapport en mars 1972, doit s'assurer que chaque circonscription compte 32 000 électeurs en admettant toutefois un écart de 25 p. cent en plus ou en moins, lorsqu'il le jugera nécessaire. Ces critères ne subiront d'exception que pour des considérations spéciales d'ordre géographique ou démographique.

RÉPARTITION DU VOTE QUÉBÉCOIS
1936-1970

Année	Électeurs inscrits	% Vote exercé	Députés				
			Parti libéral	Union nationale	Ralliement créditiste	Parti québécois	Autres partis
1936	734 025	76	14	76	—	—	—
1939	753 310	77,8	70	15	—	—	1
1944 (1)	1 864 692	72	37	48	—	—	6
1948	2 036 576	75,2	8	82	—	—	2
1952	2 246 889	75,88	23	68	—	—	1
1956	2 393 350	77	20	72	—	—	1
1960	2 608 439	80,38	52	42	—	—	1
1962	2 721 933	78,5	63	31	—	—	1
1966 (2)	3 222 302	72,1	50	56	—	—	2
1970	3 481 498	82,6	72	17	12	7	—

(1) les femmes votent pour la première fois

(2) l'âge limite est abaissé de 21 à 18 ans

LA RÉGIONALISATION ADMINISTRATIVE

L'État a toujours centralisé son Administration à Québec, la capitale. Cependant, l'augmentation de ses responsabilités l'a obligé d'étendre sans cesse son champ d'action, si bien que, craignant de voir s'accroître la lourdeur de l'appareil administratif, on a entrepris la mise en place des éléments du double jeu de la centralisation et de la décentralisation. Ainsi, à titre d'exemple, les commissions (conseils) scolaires locales ont abandonné une partie de leurs pouvoirs à l'État, qui les répartit ensuite à des commissions scolaires régionales et à des bureaux inter-régionaux.

A la suite d'études menées par le bureau de recherches économiques du ministère de l'Industrie et du Commerce, avec la collaboration du Conseil d'orientation économique (aujourd'hui l'Office de planification et de développement), le gouvernement a publié en 1966 une nouvelle répartition de la régionalisation administrative. On voulait ainsi uniformiser les régions dont on retrouvait jusque-là une quarantaine de variantes fixées selon les diverses formes d'activité : développement économique, enseignement, administration publique, sécurité sociale, etc. Du même coup on a créé des pôles de croissance autour desquels gravite désormais tout le développement des régions ramenées au nombre de 10 : Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est, Montréal, Outaouais, Nord-Ouest, Côte-Nord et Nouveau-Québec.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a lui-même donné l'exemple de la déconcentration en désignant dix délégués régionaux qui prolongent, chacun dans son territoire, l'action du ministère. De même, l'Education a fondé des bureaux régionaux qui ont pour but d'animer, de coordonner et de conseiller les organismes scolaires de leurs milieux respectifs. D'autres ministères encore ont voulu profiter du nouveau découpage, telles les Affaires culturelles, dont la politique de diffusion et de déconcentration n'a cessé de s'affirmer.

Pour sa part, le ministère des Affaires municipales tend de plus en plus à regrouper les municipalités en vue d'établir des

Québec: dans un bassin du port, les navires attendent le printemps . . .
(Documentation photographique, ministère des Communications)

entités viables sur le plan régional. Un abaissement important du nombre des municipalités — environ 1 588 en juin 1972 — permettra d'offrir à tous les Québécois des services accrus dont la qualité s'en trouvera améliorée.

En vue d'appliquer cette réforme, le Conseil des ministres a adopté une nouvelle loi qui permet au ministre de décréter des unités de regroupement et, par voie de conséquence, d'abaisser le nombre des entités.

Une commission de refonte des lois municipales a également été chargée de compiler et de mettre à jour dans un même projet de loi l'actuelle législation sur laquelle repose l'administration des cités et villes (loi des cités et villes), ainsi que celle des autres municipalités : cantons, cantons-unis, villages, paroisses et territoires sans désignation (code municipal). On travaille également à l'élaboration d'un cadre-comptable uniforme et à la rédaction d'un manuel de comptabilité de gestion municipale.

Le ministère des Affaires municipales se préoccupe, de plus, des problèmes nouveaux auxquels font face les grandes agglomérations. A cette fin, un comité spécial a été mis sur pied afin d'analyser tous les aspects de la Communauté urbaine de Montréal (plus de 2 millions d'habitants), y compris les territoires qui se trouvent au nord et au sud. Le mandat de ce comité consiste à planifier et à prévoir les grandes fonctions urbaines pour les 20 prochaines années. Les études qui en découleront seront probablement les plus poussées jamais faites au Québec relativement aux problèmes municipaux.

Chaque municipalité se compose d'un conseil avec un maire et un nombre variable de conseillers; elle administre des revenus provenant de l'impôt immobilier, de subventions de l'État et de diverses taxes sur le commerce et l'industrie.

Les communautés urbaines

S'inspirant des formules adoptées à Toronto, à Londres et à Stockholm, l'État a donné aux agglomérations de Québec, de Montréal et de Hull (Outaouais) des gouvernements métropolitains qui sont en place depuis le 1er janvier 1970: les communautés urbaines.

Élément tout à fait nouveau au Québec, la communauté urbaine est un organisme supramunicipal qui permet de regrouper certains services intermunicipaux, en leur assurant une coordination, une efficacité, une qualité accrues et surtout, une distribution plus équitable à l'échelle régionale, compte tenu des possibilités financières restreintes des petites municipalités. La communauté urbaine représente donc un véritable organisme régional investi d'une large autonomie administrative. S'appuyant sur le principe de la participation, la communauté urbaine permet à chacune des municipalités membres de conserver son identité si elle le désire.

La Communauté urbaine de Québec comprend 26 municipalités, celle de Montréal, 29 et celle de Hull, 32. Chaque muni-

cipalité des communautés de Québec et de Hull est représentée par un membre au conseil de la communauté; normalement, c'est le maire, à moins que le conseil municipal ne désigne un autre délégué. Le conseil de la communauté de Montréal possède un statut particulier. Constitué du maire et des conseillers, il compte un représentant de chacune des municipalités sous sa juridiction. Le comité exécutif de la communauté de Québec se compose de sept membres, celui de Hull en compte huit, celui de Montréal, 12.

L'implantation de ces nouvelles structures s'imposait, d'autant que selon les prévisions du Conseil économique du Canada, le Québec, comme toutes les sociétés dites «*développées*», connaîtra une accélération accrue du mouvement d'urbanisation qui le caractérise depuis plusieurs décennies. On laisse entendre, en effet, que la population québécoise, qui atteindra 7,2 millions en 1980, vivra dans les centres urbains dans une proportion de 86 p. cent et dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants, à 65 p. cent.

L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Au Canada, quatre ordres de pouvoir se partagent l'assiette fiscale: le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités, les commissions scolaires.

Le champ des impôts dévolu à chacun fut défini en 1867 dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Toutefois, selon les pressions de certaines urgences (priorités du temps de guerre), des transformations du milieu (évolution du régime de la sécurité sociale), le partage fiscal mis au point à l'origine a subi des glissements tels qu'il est devenu presque inextricable. Néanmoins, on peut regrouper comme suit les divers champs d'impôts:

a) *le gouvernement fédéral* perçoit en son nom et en celui de certaines *provinces* une contribution directe sur les revenus des personnes physiques et sur ceux des per-

sonnes morales; il a abandonné les droits sur les successions au profit des *provinces*. Il impose également des taxes diverses, dont une de 12 p. cent sur tous les produits ouvrés. Il occupe seul le champ de la douane et de l'accise;

b) *le gouvernement du Québec* perçoit lui-même l'impôt direct sur les revenus des personnes physiques et sur ceux des personnes morales, de même que sur les successions, champ qu'il se prépare à quitter, lui aussi, graduellement, en prenant des dispositions préparatoires dont les principales sont entrées en vigueur en 1973. Les autres sources de revenus comprennent diverses taxes à la consommation, des droits et permis, les profits des sociétés d'État et plusieurs formes de paiement de provenance fédérale;

c) *les municipalités et les commissions scolaires*, encore que tirant une part importante de leurs revenus de subventions de l'État, prélèvent un impôt foncier calculé sur l'évaluation de la propriété immobilière. Certaines municipalités perçoivent aussi une taxe d'affaire (patente), dont le taux est fixé selon le genre d'entreprise et selon la valeur locative des lieux qu'elle occupe.

Les finances publiques

Sur une base budgétaire, les dépenses générales nettes du gouvernement ont augmenté d'environ $350 millions au cours de l'année 1971-1972, soit une augmentation de 14,3 p. cent par rapport à l'année précédente.

Les dépenses ordinaires affectées aux ministères des Affaires sociales et de l'Éducation représentent respectivement 36,9 et 29,9 p. cent du budget total. La dépense par habitant dans ces domaines est passée de $220 en 1966-1967 à $470 pour l'année financière 1971-1972.

Les dépenses prévues au budget de l'année 1972-1973 atteignent $4 222,5 millions au chapitre des dépenses ordinaires et $391,4 millions à celui des dépenses en immobilisations.

REVENUS ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

1961-1962 — 1972-1973
(en millions de dollars)

Année financière	Revenus ordinaires	Emprunts	Dépenses ordinaires	Dépenses en immobilisations
1961/62	754,1	150,0	713,6	103,3
1962/63	851,4	170,0	808,6	126,0
1963/64	941,4	252,3	905,8	161,0
1964/65	1 227,7	243,9	1 188,9	203,4
1965/66	1 601,6	299,1	1 571,9	249,5
1966/67	1 899,6	270,3	1 838,2	255,3
1967/68	2 314,7	250,0	2 217,7	247,6
1968/69	2 662,3	403,3	2 544,6	225,9
1969/70	3 004,0	290,4	2 979,9	254,8
1970/71	3 653,6	346,2	3 659,4	280,4
1971/72*	3 920,0	541,9	3 809,2	370,4
1972/73*	4 231,0	N D	4 222,5	391,4

*Chiffres estimatifs

Source: Annuaire du Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce.

EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC

(en millions de dollars)

	1967	1969	1971
Gouvernement du Québec	250,0	290,4	541,1
Municipalités	308,5	201,3	188,6
Commissions scolaires	98,4	100,1	156,8
Hydro-Québec	264,3	260,0	320,0
Divers	N D	117,1	50,9
Total:	921,2	968,9	1 258,2

Source: La situation économique du Québec, 1971; ministère de l'Industrie et du Commerce.

DETTE DIRECTE ET INDIRECTE PAR HABITANT, PAR EMPLOYÉ ET EN POURCENTAGE DU REVENU PERSONNEL

Année	Par habitant ($)	Par employé ($)	% du revenu personnel
1966	614	1 762	33
1967	722	2 037	31
1968	774	2 205	31
1969	819	2 299	32
1970	877	2 460	32
1971	932	2 559	32

Source: Bureau de la statistique du Québec.

L'administration financière

Depuis le 1er avril 1971, le gouvernement du Québec a entrepris une vaste modernisation de l'appareil administratif. Il a opéré une redistribution des fonctions des organismes qui régissent les finances publiques :

1 — le *conseil du Trésor* a cinq attributions principales dont celle d'adopter les règlements relatifs à la perception et à l'administration des deniers publics;

2 — le *ministère des Finances* a la surveillance, le contrôle et la gestion de tout ce qui se rattache aux affaires financières, aux revenus et dépenses et aux comptes publics;

3 — le *contrôleur des finances* a notamment pour rôle de vérifier avant paiement la régularité des dépenses;

4 — le *vérificateur général* (commissaire aux comptes) qui a pour fonction principale de vérifier les dépenses après paiement.

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

«. . . faciliter aux Québécois l'ouverture sur le monde qu'ils souhaitent (. . .) intensifier et approfondir leur vie française en Amérique . . .»

Jean Lesage,
premier ministre du Québec,
(1960-1966) (5)

Bien que de façon plus ou moins suivie, le Québec entretient déjà des relations avec l'étranger, de 1871 jusqu'à 1939; il a des bureaux d'immigration et de commerce à Paris, Londres et Bruxelles, qui fonctionnent soit d'une manière autonome, soit en collaboration avec le gouvernement canadien.

En 1939, après l'adoption d'une loi l'y autorisant, le Québec inaugure des agences officielles: Ottawa (1940), New York (1943). En 1961, inauguration à Paris de la première délégation générale; l'année suivante, la seconde est ouverte à Londres et en 1963, l'agence de New York prend le titre de délégation générale.

A partir de 1965, des bureaux économiques sont ouverts à Milan, à Chicago (1969), à Düsseldorf (1970); on en prévoit un à Tokyo dans le cours de 1973; en 1971, à Boston, à Dallas, à Los Angeles et à Lafayette (Louisiane). En 1972 enfin, ouverture d'une maison à Bruxelles.

Délégations et bureaux du Québec à l'étranger:

EUROPE

France

Délégation générale
66, rue Pergolèse
PARIS 16e
Tél: 727-61-39
Télex: 62401

Grande-Bretagne

Délégation générale
12 Upper Grosvenor Street
LONDON W. 1
Tél: Mayfair 4155
Télex: 261618

Italie

Bureau du gouvernement du Québec
Via Manzoni, 16
MILANO
Tél: 79-56-73
Télex: 34555

République fédérale d'Allemagne

Regierung von Québec
Kö-Center
Königsallee, 30
4 DUSSELDORF
Tél: (211) 139 52
53
54
Télex: 038-587-659

Belgique

Maison du Québec
15, rue de la Loi
BRUXELLES
Tél: 11-37-85
Télex: 25-276

AMÉRIQUE DU NORD

Délégation générale
17 West, 50th Street
NEW YORK (NY) 10020
Tél: 581-0770 (212)
Télex: 0012-6405

Bureau du gouvernement du Québec
Park Square Building, Room 409
31 St. James Ave.
BOSTON (Mass) 02116
Tél: 426-2660 (617)
Télex: 0094-0112

Bureau du gouvernement du Québec
1714 Adolphus Tower
1412 Main Street
DALLAS (Texas) 75202
Tél: 214-742-6095
9663
Télex: 0073-0112

Bureau du gouvernement du Québec
510 West, Sixth Street
LOS ANGELES, (Cal.) 90014
Tél: 680-9156
57
Télex: 006712

Bureau du gouvernement du Québec
72 West Adams Street
CHICAGO (Illinois) 60603
Tél: 312-726-0681
Télex: 002512

Bureau du gouvernement du Québec
Box 4011
LAFAYETTE (Louisiana) 70501
Tél: 234-4011
Télex: 111

La coopération avec l'extérieur

Le ministère des Affaires intergouvernementales, créé en 1967, a pour mandat de prendre «les mesures nécessaires pour faciliter la coopération intergouvernementale et favoriser le rayonnement du Québec». Cette coopération s'exerce dans le prolongement des compétences constitutionnelles et elle intéresse surtout trois ministères: Affaires intergouvernementales, Éducation et Affaires culturelles. Cependant, au cours des années, elle a touché la plupart des ministères.

Avec l'Amérique du Nord:

Depuis 1969, le Québec a signé des accords de coopération culturelle, technique et économique avec ses plus proches voisins canadiens: l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. De plus, certains États américains, tels la Louisiane et le Maine, ont tenu à se rapprocher du Québec en signant des ententes de même nature, pour favoriser l'épanouissement de leur forte minorité d'ascendance française et par là, encourager l'enseignement du français langue seconde.

Avec la France:

La signature des premières ententes d'échanges entre Québec et Paris date des années 1964-1965, mais c'est en 1968 que ces échanges ont pris leur véritable rythme. On a assisté à un resserrement croissant des liens très naturels qui unissent les deux collectivités les plus importantes du monde francophone. En 1972, on avait échangé près de 20 000 personnes à raison de quelque 5 000 par an, réparties à peu près également de part et d'autre.

Tenant une place particulière dans ces échanges, on doit signaler l'oeuvre de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, créé en novembre 1968. Il organise en effet des stages d'observation de trois semaines à l'intention des jeunes de 18 à 30 ans recrutés dans tous les milieux et dont les intérêts sont très divers: informatique, agriculture, commerce de détail, loisirs, etc. Loin d'être un simple circuit touristique, le séjour dans l'un et l'autre pays représente «un cycle de formation, véritable

Stagiaire africain dans un ministère, à Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

pédagogie de l'échange international». En quatre ans d'existence, l'O.f.q.j. aura permis la tenue de 12 000 stages de part et d'autre de l'Atlantique.

Avec l'Afrique :

La coopération franco-québécoise a permis au Québec d'étendre l'exercice de ses compétences internes à d'autres pays, particulièrement à ceux de l'Afrique francophone. C'est ainsi que Québec a participé aux conférences des ministres de l'Éducation, à la conférence de la francophonie de Niamey, en 1969, qui a préparé la voie à la création (1970) de l'Agence de coopération culturelle et technique, dont le premier secrétaire général est un Québécois, M. Jean-Marc Léger.

La coopération du Québec avec les pays africains de langue française se fait, d'une part, par le biais de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et d'autre part, par des échanges bilatéraux entre le Québec et certains pays. Ces derniers échanges remontent à 1968 et concernent l'enseignement et directement le Service de la coopération avec l'extérieur du ministère de l'Éducation. Les pays intéressés sont le Gabon, la Côte-d'Ivoire, Madagascar, la République du Zaïre, le Sénégal, le Cameroun, la Mauritanie, le Mali et le Dahomey.

QUÉBEC, LA CAPITALE

«... Je ne connaissais encore Québec que de loin. Je me perdais parfois en contemplation devant sa pittoresque silhouette, son rocher escarpé, sa massive citadelle, ses remparts, ses bastions, ses tours, ses clochers, ses campaniles ...»

Louis Fréchette (6)

Petite capitale ayant donné son nom à un territoire où la France tiendrait à l'aise au moins trois fois, Québec étendit un jour son autorité sur près des trois quarts du continent nord-américain. Fondée en 1608 par le Saintongeais Samuel de Champlain sur une étroite bande de terre au pied du cap Diamant, elle prit bientôt d'assaut son rocher pour se répandre sur le plateau où, dès le début, les communautés religieuses construisirent leurs monastères, leurs couvents, leurs collèges.

Ville accidentée, dont l'altitude varie de 15 à 106 m (50 à 350 pi) au-dessus du niveau de la mer, seule ville fortifiée d'Amérique au nord du Mexique, Québec a depuis longtemps débordé ses vieux murs; elle forme désormais, avec ses banlieues et sa jumelle, Lévis, sur la rive droite du Saint-Laurent, une agglomération de plus de 400 000 habitants. Tout en vivant au rythme du reste du territoire, elle n'en conserve pas moins son visage de berceau de la civilisation française d'Amérique, d'autant qu'elle est le siège du seul gouvernement francophone du continent et du Commonwealth des pays britanniques.

A la fin des années 60, Québec est devenue un vaste chantier de construction : autoroute, bâtiment résidentiel, commercial et administratif, restauration de monuments et de maisons an-

Québec : vue partielle des quartiers nord, sur une boucle de la Saint-Charles dont les rives ont été réaménagées.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

ciennes, modification de la trame urbaine extra-muros, enfin tout un ensemble de travaux qui doivent permettre à la capitale de respirer et de progresser.

La silhouette de Québec s'est largement modifiée ces dernières années, surtout aux environs des palais nationaux et de l'Assemblée nationale, à l'ouest. On a en effet construit et aménagé sur l'emplacement d'un ancien quartier jugé vétuste deux importants ensembles de bâtiments administratifs, dont l'un comprend une tour à usage de bureaux de 30 étages. A l'ouverture, en mai 1972, on a donc été témoin de ce qu'on considère être l'un des plus grands déménagements jamais survenus dans une Administration: quelque 8 000 fonctionnaires appartenant à huit ministères et à quatre organismes officiels ont emménagé dans des locaux de conception entièrement nouvelle, de type «paysager». Naguère éparpillés dans tous les quartiers, ils se retrouvent désormais au coeur d'une cité parlementaire dont on dit déjà qu'elle sera «l'une des plus dynamiques et des plus fonctionnelles du Canada».

Ville ancienne, ville parlementaire, ville universitaire, port de mer actif, Québec demeure d'un intérêt historique certain, car, du point de vue du visiteur américain tout au moins, il faut «descendre» jusqu'au Mexique pour trouver un dépaysement d'une qualité comparable. Avec sa vieille ville et son île d'Orléans déclarées secteurs sauvegardés par le ministère des Affaires culturelles, ses banlieues vertes, ses hôtels et ses restaurants réputés pour l'excellence de leur table et de leur cave, son carnaval de février, son festival d'été, ses nombreuses manifestations artistiques, Québec pourrait être désignée *ville d'art*. Mais c'est sans doute sa population qui fait son plus grand charme: c'est probablement l'une des dernières d'Amérique du Nord, mis à part les Mexicains, qui prenne encore le temps de vivre, de parler, de communiquer . . .

Très homogène, la population de la capitale est massivement francophone; on n'y trouve que 16 000 anglophones, soit 4 p. cent de la population totale. (Recensement de 1971).

LA VIE SOCIALE

«... Quelque douze générations ont espéré et peiné pour que se perpétue le Canada français. Elles ont pris des engagements que nous n'avons pas la liberté de renier. Parmi ceux-ci, se place au premier plan la volonté séculaire d'organiser dans la vallée du Saint-Laurent un ordre social qui soit véritablement au service des Canadiens français ...»

Michel Brunet (7)

(Documentation photographique, ministère des Communications)

LA POPULATION

Les Indiens

Les affaires indiennes ont été prises en charge par l'État fédéral en vertu d'un article de l'Acte confédératif de 1867, qui attribue au parlement du Canada l'autorité exclusive en matière législative touchant les Indiens et les terres qui leur sont réservées sur l'ensemble du territoire canadien, y compris au Québec. Le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien s'attache surtout au problème de l'intégration à la civilisation industrielle, au monde socio-économique moderne avec leurs caractéristiques de travail rémunéré et de marché de consommation. Aussi, Ottawa contribue-t-il largement à la scolarisation universelle de la collectivité indienne: financement de l'enseignement et de l'équipement scolaire, octroi de bourses, subventions spéciales.

Un certain nombre d'Indiens, surtout ceux des régions éloignées, s'adonnent toujours à la chasse, à la pêche et au piégeage, dont ils tirent une large part de leur revenu. On note toutefois une tendance à l'abandon de ces activités traditionnelles au fur et à mesure que l'industrie forestière et, à un degré moindre, l'industrie minière, embauchent un nombre croissant d'Indiens.

Dans les régions urbanisées, les occupations se diversifient; l'industrie de transformation, le commerce, l'artisanat et quelques professions libérales attirent de plus en plus d'Indiens.

Les Esquimaux

Contrairement aux Indiens, dispersés sur l'ensemble du territoire, les Esquimaux québécois habitent tous le Nouveau-Québec et sont distribués dans 11 bourgades littorales, de la baie d'Hudson à la baie d'Ungava. Par sa langue, son mode de vie et son isolement, la population esquimaude est beaucoup plus homogène que l'indienne et la sédentarisation de certaines de ces communautés ne remonte guère qu'à une dizaine d'années.

Coopérative esquimaude à Poste-de-la-Baleine (Nouveau-Québec).
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Bien que leur économie repose encore sur la chasse et la pêche, on ne peut compter pour négligeables les suppléments d'appoint que constituent les allocations de la sécurité sociale et le travail rémunéré fourni par les administrateurs publiques, les coopératives, le commerce, le tourisme, les entreprises du secteur privé, telles les sociétés minières engagées dans le Nouveau-Québec dans l'exploration et les travaux de mise en valeur. Toutefois, le plus grand facteur de changement socio-économique à long terme sera sans doute l'organisation, dans huit villages, de coopératives qui, avec la coopérative indienne de Wemindji sur la baie James, forment la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, dont le siège social se trouve à Lévis, en face de Québec. Il s'agit de coopératives de consommation et de production: sculptures, gravures, vêtements, peaux et fourrures, poisson, qui sont de grands agents d'organisation et de dynamisme. Grâce à l'aide matérielle des gouvernements du Québec et du Canada, les Esquimaux se préparent à prendre en main la direction et l'administration de leurs propres affaires.

Pour sa part, le gouvernement du Québec a créé en 1963 une Direction générale du Nouveau-Québec au sein du ministère des Richesses naturelles, dont le mandat consiste à assurer la permanence administrative du Québec dans le territoire.

Population des postes du Nouveau-Québec administrés par la Direction générale du Nouveau-Québec du 1er janvier 1969 et 1er avril 1971

Poste	Esquimaux		Indiens		Blancs		Total	
	1969	1971	1969	1971	1969	1971	1969	1971
Baie-aux-Feuilles (Tasiujac)	48	55	—	—	2	6	50	61
Fort-Chimo	524	575	—	—	180	192	704	767
Fort-George	22	54	1 171	1 254	100	91	1 293	1 399
Inouodjouac (Port Harrison)	477	473	—	—	38	36	515	509
Ivujivik	113	126	—	—	3	5	116	131
Koartak	84	105	—	—	3	7	87	112
Nouveau-Comptoir (Wemindji)	—	—	440	451	8	8	448	459
Payne (Bellin)	179	197	—	—	10	11	189	208
Port-Nouveau-Québec	189	260	—	—	5	11	194	271
Poste-de-la-Baleine	548	560	291	305	115	125	954	990
Povungnituk	619	632	—	—	20	34	639	666
Saglouc	305	380	—	—	32	25	337	405
Maricourt (Wakeham)	182	204	—	—	12	12	194	216
TOTAL	3 290	3 621	1 902	2 010	528	563	5 720	6 194

Source: Direction générale du Nouveau-Québec, ministère des Richesses naturelles.
Annuaire du Québec, 1972.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Les Euro-Québécois

«... Pour l'heure, il y a encore un homme canadien-français. Il est difficile à cerner et à définir, un peu plus sans doute que l'Américain ou le Français. Mais il suffit d'avoir erré dans la Beauce ou dans Charlevoix et même dans certains quartiers de nos villes pour avoir reconnu cet être singulier. Et pour avoir retrouvé en soi cette pente du coeur qui ne saurait tromper . . .»

Fernand Dumont (8)

Le plus qu'on peut dire pour l'instant du Québécois, c'est qu'il a l'originalité d'être le seul à tenter de réaliser la symbiose de trois cultures et de trois civilisations. Nord-Américain par le mode de vie et par le souci du confort matériel et du dépassement de soi, il s'efforce d'allier le pragmatisme anglo-saxon au cartésianisme hérité (pour ce qui est de la majorité, en tout cas) de ses ancêtres français.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Caractéristiques générales

Selon les données démographiques les plus récentes, la population du Québec excède 6 millions d'habitants, soit un peu plus de 27 p. cent de la population canadienne.

POPULATION DU CANADA
PAR PROVINCE ET TERRITOIRE
(en milliers d'habitants)

	1961	1967	1972
Terre-Neuve	458	500	515
Île du Prince-Édouard	105	109	112
Nouvelle-Écosse	737	757	793
Nouveau-Brunswick	598	620	640
Québec	**5 259**	**5 858**	**6 027**
Ontario	6 236	7 149	7 777
Manitoba	922	963	989
Saskatchewan	925	958	919
Alberta	1 332	1 490	1 644
Colombie-Britannique	1 629	1 947	2 227
Yukon et Territoires du N.-O.	37	42	55

Source: Bureau de la statistique du Québec (démographie).

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Les mouvements naturels de population

Entre le 1er janvier 1951 et le 1er janvier 1961, la population québécoise est passée de 4 020 000 à 5 093 000 habitants. Par rapport à la fin de la période précédente, il s'agit d'un accroissement de 1 073 000 personnes, soit un taux de 26,7 p. cent. Au cours de la décennie suivante, un apport de 928 000 personnes a amené la population à 6 021 000, au 1er janvier 1971. Le dernier accroissement décennal n'est que de 18,2 p. cent; il est moins élevé que celui du reste du Canada, si bien que le Québec a perdu de son importance relative dans l'ensemble de la population canadienne: 28,8 p. cent en 1961 et 27,9 p. cent en 1971. De janvier 1971 à janvier 1972, le taux d'accroissement naturel au Québec a été de 4,3 pour 1 000 habitants.

L'accroissement naturel annuel de la population s'est maintenu au-dessus de 90 000 jusqu'en 1964; il est tombé à 51 000 en 1970. On impute ce fléchissement à peu près exclusivement à la baisse du taux de la natalité: 142 000 naissances vivantes en 1957 et quelque 92 000 en 1970. Toutefois, d'autres phénomènes entrent en ligne de compte dans ce fléchissement. Ainsi, jusqu'en 1967, les mouvements migratoires apportaient un surplus annuel de l'ordre de 15 000 personnes avec parfois des pointes qui atteignaient les 30 000. Or, depuis 1968, le Québec subit une émigration nette.

Jusque vers la fin des années 1930, le taux de natalité se situait généralement au-dessus du taux canadien, reflétant l'influence française et catholique, ainsi que le caractère rural de l'économie; pendant la décennie 1921-1932, le taux varie entre 28,1 et 37,6 p. cent. Cette forte natalité fléchit ou se stabilise jusqu'à l'explosion des naissances de l'après-guerre, phénomène typique des sociétés occidentales. La baisse s'est poursuivie depuis 1954 pour atteindre un taux de 16,0 p. cent en 1969, le plus bas jamais observé.

L'espérance de vie

D'après une analyse statistique parue en 1972, l'espérance de vie à la naissance s'accroît assez rapidement. En 1950-1952, elle était de 64,15 ans pour les hommes et 68,54 ans pour les femmes et elle atteint désormais 68 et 74 ans respectivement. Non seulement la longévité a-t-elle toujours été plus élevée pour les Québécoises que pour les Québécois, mais encore observe-t-on qu'elle progresse plus rapidement; l'écart est pourtant moins grand au Québec que dans l'ensemble du Canada.

Selon la liste internationale intermédiaire des causes de décès (8e révision), les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs sont les principales causes de mortalité au Québec.

Majoritairement d'expression française, les Québécois pour la plupart parlent également l'anglais, puisque l'histoire a voulu qu'ils se raccrochent au flanc d'un continent anglo-saxon de plus de 225 millions d'habitants; la majorité des étudiants choisissent donc l'anglais comme langue seconde. La population est distribuée très inégalement sur le territoire, se massant dans quelques zones urbaines ou semi-urbaines. En gros, elle se concentre dans la région administrative de Montréal, où vivent plus de la moitié des Québécois, dans celle de Québec (900 000 habitants), dans celle des Cantons de l'Est (300 000), dans celle de Trois-Rivières (400 000) et dans celle du Saguenay-Lac Saint-Jean (300 000).

LANGUES MATERNELLES PARLÉES*

	Canada	Québec	agglomération montréalaise
française	5 793 650	4 867 250	1 819 635
anglaise	12 973 810	789 185	595 395
allemande	561 085	31 025	25 810
italienne	538 360	135 455	130 580
diverses	1 701 400	204 840	171 785

**(Chiffres extraits du recensement de 1971)*

La population québécoise est très jeune. Le groupe des 0-19 ans y tient une place importante puisqu'il représentait 39,9 p. cent en 1971.

POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE — 1971

Groupe d'âge	Hommes et femmes	pourcentage
0-4	480 518	8
5-9	633 646	10,5
10-14	671 370	11,1
15-19	621 293	10,3
20-24	549 410	9,1
25-34	857 292	14,2
35-44	719 573	11,9
45-54	621 708	10,3
55-64	459 937	7,6
65-69	160 523	2,7
70 +	252 494	4,2
18 +	3 856 396	64,0
21 +	3 506 967	58,2

Source: Bureau de la statistique du Québec, Division de la démographie.

Compte tenu de tous les facteurs d'accroissement, on estime que le Québec comptera en 1976 une population de 7 661 000 habitants, distribuée comme suit dans les diverses régions. (Entre parenthèses, la population en 1971) :

Région de Montréal	3 622 335	(3 423 458)
Région de Québec	968 539	(941 488)
Saguenay-Lac Saint-Jean	282 504	(279 879)
Région de Trois-Rivières	417 803	(420 694)
Autres régions	995 815	(968 899)

Source: Bureau de la statistique du Québec, Division de la démographie.

La région minière de la Côte-Nord connaîtra une explosion démographique au cours des prochaines années, passant de 73 700 à près de 115 000 habitants. Une seule région décroîtrait en population d'ici à 1981, celle du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie qui passera de 246 000 à quelque 231 800 habitants. Cependant, un immense effort de planification et de mise en valeur se déploie depuis plusieurs années pour amener la région à progresser au même rythme que l'ensemble du territoire.

Tolérant, le Québec donne droit de cité à tous les cultes; toutefois, les catholiques sont de loin les plus nombreux. L'Église anglicane, l'Église unie du Canada et le judaïsme comptent parmi les minorités religieuses les plus actives.

L'immigration

De tous les États de la fédération canadienne, le Québec est celui qui, après l'Ontario, reçoit le plus d'immigrants. Depuis le début du siècle, par exemple, on estime à environ 800 000 le nombre des immigrants qui s'y sont fixés.

Jusqu'en 1968, le Québec avait laissé aux sociétés bénévoles et aux organismes paragouvernementaux, comme les commissions scolaires, le soin de veiller à l'établissement et au bien-être des immigrants. Mais avec l'avènement de programmes

sociaux de plus en plus fouillés et d'un marché du travail davantage spécialisé, il devenait urgent pour le Québec d'intervenir dans le domaine de l'immigration, c'est-à-dire de collaborer avec le gouvernement fédéral au processus de sélection des immigrants et de veiller directement à l'établissement des Néo-Québécois. C'est alors que fut créé le ministère de l'Immigration du Québec.

Il faut souligner ici qu'en vertu de la constitution canadienne, l'immigration est de juridiction commune, le gouvernement fédéral se chargeant toutefois du contrôle des visas.

Pour mieux asseoir son action et veiller de plus près à l'établissement des immigrants et à leur adaptation au milieu socio-culturel québécois, le gouvernement a divisé le nouveau ministère en deux grandes directions générales: l'Établissement et l'Adaptation.

A ces deux directions, s'adjoint un Commissariat général dont la tâche principale consiste à veiller à la protection de l'immigrant.

La direction générale de l'Établissement comprend quatre services :

— le Service à l'étranger

— l'Accueil et l'assistance sociale

— l'Emploi

— les Immigrants investisseurs.

Le premier de ces services compte quatre bureaux à l'étranger : Paris, Rome, Athènes, Beyrouth; le bureau de Paris étant le plus important. C'est par le truchement de ces bureaux que les agents du ministère participent au choix des immigrants destinés au Québec et leur communiquent tous renseignements utiles.

Le Service de l'accueil et de l'assistance sociale est assuré par un groupe d'hôtesses et de travailleurs sociaux dont la principale tâche consiste à recevoir les immigrants aux aérogares et aux gares maritimes et à les aider dans leurs premières démarches au Québec: logement, travail, services sociaux, etc.

Le Service de l'emploi, par ailleurs, constitue le principal lien entre les employeurs et les immigrants. Il travaille, d'une part, à sensibiliser les employeurs à l'apport de la main-d'oeuvre immigrante et, d'autre part, à renseigner les immigrants sur le marché du travail québécois.

Enfin, le dernier service créé à la Direction générale de l'établissement, le service aux Immigrants investisseurs, consiste à conseiller ces derniers quant à leur chance de réussite au Québec et à les mettre en communication avec des organismes gouvernementaux ou privés pouvant les aider.

La Direction générale de l'adaptation, qui s'est donné comme objectif de faciliter l'intégration des immigrants à la société québécoise, répartit ses activités en trois grands secteurs: le secteur linguistique, le secteur professionnel et le secteur socio-culturel.

C'est le premier de ces trois secteurs qui occupe le plus grand champ des activités de la Direction générale de l'adaptation avec des cours de langue et d'adaptation mis à la portée de tous les immigrants.

Ces cours sont dispensés d'abord dans des maisons appelées COFI (Centres d'orientation et de formation des immigrants).

Grâce à une entente avec le gouvernement fédéral, l'immigrant qui est sur le marché du travail peut se prévaloir de cours de français ou d'anglais, pendant une période de vingt semaines au maximum dans chacune des deux langues. Pendant ces stages, l'immigrant reçoit une allocation hebdomadaire du gouvernement fédéral.

(Photo ministère de l'Immigration)

Afin de faciliter l'apprentissage des langues aux immigrants qui ont déjà un emploi, la Direction générale de l'adaptation a institué des cours du soir qui sont dispensés sur l'ensemble du territoire, là où le besoin s'en fait sentir. Enfin, pour les jeunes immigrants, le ministère a ouvert des classes dites «d'accueil» où les écoliers non francophones sont initiés au français avant d'être intégrés aux classes ordinaires.

Enfin, il est bon de souligner le rôle du Commissaire général qui, comme on le disait plus haut, consiste à protéger l'immigrant. Ce rôle, qui résume la philosophie générale du ministère, est celui d'un *ombudsman* auprès des Néo-Québécois. Le Commissaire veille à ce que l'immigrant soit un citoyen à qui l'on reconnaît tous les droits et toutes les libertés dont jouissent les Québécois.

(Photo Office du film du Québec)

LES QUÉBÉCOIS AU TRAVAIL

Depuis 1940, on constate que des changements profonds se sont opérés dans la structure de l'emploi. Les plus évidents sont sans doute la baisse très rapide de l'emploi agricole et la montée du secteur tertiaire; l'emploi dans le secteur secondaire diminue faiblement en proportion de l'emploi total.

La baisse de l'effectif agricole s'explique par les hausses rapides de productivité réalisées dans ce secteur, alors que la demande de produits agricoles augmentait plus lentement, en relation avec l'augmentation de la population totale.

Dans le secteur secondaire, même si la productivité est en hausse à cause des changements technologiques, l'emploi a continué à augmenter, en raison de la vigueur de la demande.

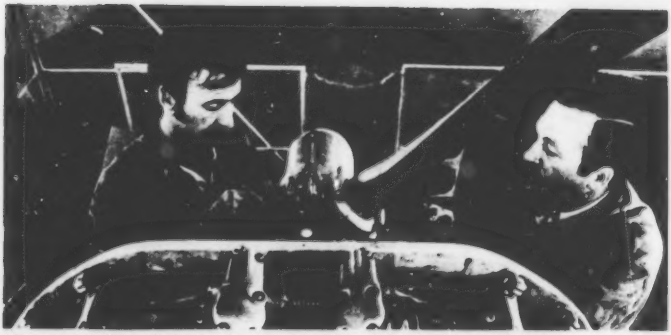

(Documentation photographique, ministère des Communications)

L'augmentation de l'emploi dans le secteur tertiaire serait plus difficile à analyser en termes d'augmentations de la demande et de la productivité, en raison de la difficulté de mesurer cette dernière dans les services. On sait cependant que la hausse de l'emploi du secteur est attribuable en partie à la multiplication des services gouvernementaux et à l'apparition d'activités nouvelles. Ces deux facteurs ne font cependant que s'ajouter aux effets sur l'emploi de la hausse générale de la demande dans le secteur des services.

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE L'EMPLOI PAR SECTEUR

Années	Primaire	Secondaire	Tertiaire
1964	9,4%	34,8%	55,8%
1965	9,1%	34,3%	56,6%
1966	8,4%	34,1%	57,6%
1967	8,5%	32,3%	59,2%
1968	8,4%	31,3%	60,3%
1969	7,5%	31,0%	61,6%
1970	7,2%	30,4%	62,4%

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Selon le rythme d'augmentation ou de diminution de l'emploi, on peut classer les secteurs d'activité en trois groupes, suivant que l'emploi diminue de 1961 à 1970, qu'il augmente à un rythme inférieur à la moyenne ou qu'il augmente à un rythme supérieur à la moyenne.

Dans le premier groupe, on retrouve trois industries primaires: l'agriculture, la pêche et le trappage, la forêt, et une industrie du secondaire, le bâtiment. Le deuxième groupe est composé de trois secteurs: la fabrication, les mines et les transports, les communications et autres services publics. Enfin, le troisième groupe comprend quatre secteurs du tertiaire: le commerce, la finance, les assurances et l'immeuble, les services communautaires, commerciaux et personnels et l'administration publique.

Durant les trois dernières décennies, la population active passait de 1 473 000 personnes en 1951 à 1 768 000 en 1961 et à 2,4 millions en 1971. Cette croissance est imputable en grande partie à l'arrivée sur le marché du travail des jeunes nés après la guerre et au retour au travail des femmes mariées. Les femmes en général représentaient cette année-là environ 30 p. cent de la population active (22 p. cent en 1950).

POPULATION ACTIVE
(en milliers de personnes)

Groupe d'âge	1961	1971
15 - 24 ans	422	607
25 - 44 ans	828	1 014
45 - 64 ans	467	647
65 ans et plus	51	57
Total	1 768	2 329

Les relations du travail

En janvier 1969, on comptait 702 161 syndiqués constituant 39,1 p. cent des employés au travail; à la même période en 1961, ce taux était de 25,6 p. cent. En effet, au cours de la même période, le syndicalisme a fait de remarquables progrès dans certains secteurs d'activités jusque-là marginalement organisés: les administrations aux trois paliers de gouvernement, de même que le commerce. Si nous y ajoutons le secteur de l'enseignement avec presque 100 000 syndiqués, nous avons expliqué en grande partie l'écart de 14 p. cent qui s'est créé dans le taux de la syndicalisation entre 1961 et 1968.

TAUX DE SYNDICALISATION (1961-1968)

1961	25,6
1962	24,9
1963	27,3
1964	29,0
1965	31,2
1966	32,4
1967	32,1
1968	39,1*

**Ce n'est qu'en 1968, que nous avons commencé à inclure la Corporation des enseignants du Québec (C.E.Q.)*

L'accréditation est au Québec la sanction légale qui reconnaît tel syndicat particulier comme représentant d'un groupe déterminé de travailleurs et qui détermine avec qui l'employeur devra négocier les conditions de travail de ses employés. L'unité de base de la négociation étant l'établissement, en règle générale, cet agrément est donné à des unités locales de syndicats. Le nombre d'unités locales de négociation se chiffrait en janvier 1969 à 2 590, réparties entre les centrales de la façon suivante :

1 — Congrès du travail du Canada (CTC) 758 unités;

2 — Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) 601 unités;

3 — Confédération des syndicats nationaux (CSN) 936 unités;

4 — Travailleurs alliés et techniques du Canada et des Etats-Unis (TAT) 62 unités;

5 — Divers (indépendants) (IND) 233 unités.

A la même époque, les 39,1 p. cent de syndiqués se distribuaient ainsi :

C.T.C.	5,8%
F.T.Q.	12,0%
C.S.N.	12,2%
T.A.T.	0,6%
IND. (indépendants)	8,5%
TOTAL	39,1%

La vie est active dans le domaine des relations du travail; en 1969, 141 grèves et ateliers fermés touchant 103 235 travailleurs faisaient perdre 1 259 000 jours de travail.

Le revenu des travailleurs

En 1968, le revenu personnel par habitant avait atteint $2 814, soit un accroissement de 83,2 p. cent depuis 1962, ou une augmentation annuelle de 7,8 p. cent.

Depuis 1962, la progression du revenu personnel s'est accentuée comme suit :

1962 : $1 532
1963 : $1 588
1964 : $1 710
1965 : $1 857
1966 : $2 045
1967 : $2 239
1968 : $2 406

Le rapport suivant, dont la valeur informative est substantielle, provient d'une compilation statistique des déclarations d'impôts.

DISTRIBUTION DU REVENU DES CONTRIBUABLES (1970)

Tranches de revenu $	Nombre de contribuables #	% du total	Revenu total $000	% du total
Moins de 1 000	232 964	10,5	107 420	0,9
1 000 - 1 999	244 548	11,1	366 261	3,1
2 000 - 2 999	235 312	10,8	589 103	5,0
3 000 - 3 999	253 928	11,6	891 078	7,6
4 000 - 4 999	244 260	11,1	1 099 566	9,3
5 000 - 5 999	222 492	10,1	1 220 146	10,3
6 000 - 6 999	199 611	9,1	1 294 482	11,0
7 000 - 7 999	162 624	7,4	1 215 935	10,2
8 000 - 8 999	112 723	5,1	954 087	8,1
9 000 - 9 999	79 566	3,6	753 734	6,4
10 000 - 14 999	149 608	6,8	1 761 727	15,0
15 000 - 19 999	33 765	1,5	572 885	4,9
20 000 - 24 999	10 833	0,5	239 719	2,0
25 000 et plus	17 516	0,8	730 679	6,2
Total	2 199 750	100,0	11 796 822	100,0

Source: ministère du Revenu du Québec.

GAIN HORAIRE MOYEN (quelques branches) ($)

	1965	1967	1970
Mines	2,35	2,66	3,61
Secteur manufacturier	1,88	2,16	2,68
Secteur textiles	1,57	1,81	2,23
Secteur papiers	2,37	2,77	3,40
Secteur industries métalliques primaires	2,47	2,79	3,43
Secteur produits métalliques	2,14	2,43	2,95
Construction	2,48	3,26	4,01
Génie civil	2,39	3,12	3,78
Tourisme: hôtellerie, restauration	1,10	1,26	1,58

Même si la loi du salaire minimum fixe la semaine de travail à 45 heures, celle-ci, dans l'industrie, voisine les 40 heures; elle oscillait en 1970 entre 35,7 heures dans le vêtement et 44,2 dans les produits du bois. Les samedis sont en général chômés, sauf dans le secteur des services personnels et le commerce au détail.

La législation impose à l'employeur l'obligation d'accorder au moins deux semaines annuelles de congés payés à tous ses employés. Dans la pratique, et sans obligation autre que celle découlant de conventions collectives de travail, on accorde souvent trois semaines après cinq ans de service. Certains groupes d'employés bénéficient de quatre semaines de congés payés par année.

Au service des travailleurs

Le ministère du Travail a créé à la fin de 1966 une Direction générale de la main-d'oeuvre chargée d'élaborer et de mettre en application la politique du ministère. Les opérations de consultation, de formation, de reconversion ou de qualification professionnelles mises de l'avant par cette direction générale ont toutes pour but immédiat d'offrir aux travailleurs la formation nécessaire afin de les rendre *«polyvalents»* et d'assurer

ainsi leur mobilité et leur promotion professionnelles sur le marché du travail. Cette direction administre des centres de main-d'oeuvre qui offrent des services de placement, d'orientation professionnelle et de reclassement.

La Commission des accidents du travail, née le 1er septembre 1931, détient tous les pouvoirs nécessaires pour administrer une caisse de prestations pour les accidentés du travail.

Ce fonds, constitué par les cotisations exclusives des employeurs, sert à verser les indemnités aux accidentés, les prestations aux personnes à charge, de même que les frais des soins médicaux, de réadaptation, de retour sur le marché du travail et de l'administration de la loi.

Fait important à noter, tous les budgets de la Commission des accidents du travail (fonds d'accidents, soins médicaux, prestations de salaire, indemnité pour incapacité, rentes aux veuves et personnes à charge, frais administratifs, immeubles, etc.) proviennent uniquement des cotisations des employeurs, sans contribution des employés ni du Trésor public.

De plus, la Commission administre à Québec l'un des centres de réadaptation les mieux équipés du Canada, de même qu'une clinique à Montréal. Le Centre de réadaptation de Québec prodigue une gamme de soins médicaux, prothèse, orthèse, physiothérapie, ergothérapie, orientation professionnelle, assistance sociale et service de placement sur le marché du travail selon les capacités physiques de l'accidenté.

Le projet de loi 49, adopté le 13 juin 1969, a jeté les bases d'une réforme en profondeur de la formation et de la qualification professionnelles. Cette loi, dont on dit qu'elle amorce dans le monde du travail une transformation semblable à celle qui s'est opérée dans l'appareil scolaire, a pour objet l'établissement de normes et de programmes québécois de qualification et de formation professionnelles, la mise sur pied d'une structure de consultation du monde patronal et syndical, et l'institution dans chaque région administrative d'une commission de la formation professionnelle du travailleur.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

LE NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie des Québécois figure parmi les plus élevés du monde, avec ceux du reste du Canada et des États-Unis.

Le revenu personnel — ou l'ensemble des revenus des différents agents économiques — est passé de $13 140 millions en 1967 à $18 430 millions en 1971. Les salaires, traitements et revenus supplémentaires totalisent à eux seuls $13 371 millions pour cette dernière année.

Durant la même période, la croissance de l'indice des prix à la consommation a été relativement faible, surtout si on la compare avec celle du reste de l'Amérique du Nord. L'indice à Montréal, celui qu'on utilise généralement, est passé de 114,2 en 1967 à seulement 126,6 en 1971; pendant la même période, l'indice canadien était respectivement de 115,4 et de 133,4.

Les dépenses en biens et services des particuliers atteignent $13 466 millions en 1971 et les ventes au détail totalisent $7 673 millions. On peut également tenter de quantifier le niveau de vie à l'aide d'une statistique exprimant l'abondance des biens dont disposent les Québécois. Le tableau suivant en donne une idée.

DÉPENSES DES PARTICULIERS EN BIENS ET SERVICES

(en millions de dollars)	1966	1967	1968	1969	1970
Alimentation, tabac et alcool	2 247	2 411	2 462	2 612	2 750
Vêtement	767	832	849	903	950
Loyers, énergie et combustible	1 629	1 818	1 927	2 114	2 220
Ameublement et accessoires	731	777	760	835	876
Soins médicaux	385	427	456	440	456
Transport	1 306	1 422	1 488	1 568	1 653
Enseignement, loisirs et divertissement	596	695	726	898	937
Divers	1 761	1 898	2 081	2 373	2 492
Total	9 421	10 281	10 768	11 742	12 334

Sources: Service des synthèses économiques, Direction des études économiques et Bureau de la statistique du Québec.

94% des ménages ont le téléphone
68,5% des ménages ont une voiture
91% des ménages ont une baignoire
86% des ménages ont une machine à laver automatique
88% des ménages ont un téléviseur
97% des ménages ont un poste radio
99% des ménages ont un réfrigérateur

Le logement

Le nombre des logements parachevés au Québec s'est élevé à 44 605 en 1969, à 36 608 en 1970 et à 33 842 au cours des trois premiers trimestres de 1971. La construction d'habitations est l'une des principales préoccupations sociales du Québec, en raison de la croissance démographique, de la nécessité de remplacer les logements vétustes et de réaménager le territoire urbain.

Le gouvernement québécois utilise plusieurs méthodes pour contrôler la construction et le coût du logement. Il a créé en 1967 la Société d'habitation qui administre la loi de l'habitation familiale. L'organisme a pour but de favoriser la rénovation du territoire municipal, de faciliter l'accès à la propriété immobilière et de mettre à la disposition du citoyen des logements à loyers modiques: résidences d'étudiants, centres d'hébergement pour personnes âgées, résidences pour l'enfance inadaptée, etc. Aux termes de la loi, l'État encourage le bâtiment social en remboursant tous les six mois 3 p. cent des intérêts courus sur les emprunts contractés par les propriétaires pour la construction d'une maison unifamiliale dont le coût n'excède pas $17 000, ou d'une maison bi-familiale coûtant moins de $25 000; le remboursement des intérêts ne s'applique toutefois qu'à la première tranche de $7 000.

Depuis 1967, la Société d'habitation du Québec a aidé à la réalisation de 12 000 logements, à l'addition de 20 500 lits à l'équipement social, le tout représentant des engagements financiers d'un montant total de quelque $400 millions en 1972.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Après avoir instauré l'assurance-hospitalisation en 1961 et l'assurance-maladie en 1970, le gouvernement du Québec s'est engagé dans une réforme en profondeur de son régime de sécurité sociale, déterminée par le coût sans cesse croissant des services, leur cloisonnement et partant, leurs lacunes dans bien des secteurs.

En 1970, regroupant au sein d'un ministère des Affaires sociales les anciens départements ministériels de la Santé, de

Montréal, mai 1968, l'équipe de chirurgiens du Dr Pierre Grondin réalise la première greffe cardiaque au Canada, à l'Institut de cardiologie.

la Famille et du Bien-être social, l'État a réorienté son action pour permettre le développement harmonieux de l'homme, au moyen d'une politique sociale globale et intégrée qui tient compte de la réalité socio-culturelle du Québec.

Dans la poursuite de cette finalité, certains obstacles se présentent : l'insuffisance des revenus, l'indigence, la maladie et l'inadaptation sociale. Pour obvier à l'indigence, on aura recours à une politique intégrée de sécurité du revenu prévoyant des mécanismes d'intervention, sous forme de trois régimes distincts : allocations familiales, allocations sociales et assurances sociales.

D'autre part, pour aplanir les difficultés engendrées par la maladie et l'inadaptation sociale, on a mis au point une politique d'accessibilité universelle à des soins et à des services personnels complets, continus et complémentaires de qualité. C'est ici qu'interviennent des mécanismes d'une importance capitale : l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie; l'implantation d'un réseau intégré d'établissements de distribution de soins et de services et l'organisation des professions de la santé et des services sociaux.

Or, coeur de la réforme, une loi très importante, entrée en vigueur le 1er juin 1972, vient démocratiser, rationaliser et régionaliser tout le réseau des affaires sociales. Elle permet l'accessibilité universelle, encourage la participation de la population, adapte les soins et les services aux besoins très divers des régions et favorise la recherche et l'enseignement.

Grâce à elle, on met sur pied des *conseils régionaux de la santé et des services sociaux* qui, en vertu de leur constitution même, assureront une liaison efficace entre le ministère, les établissements et la population; celle-ci pourra y faire ses dépôts de plainte, qui seront analysés et auxquels il sera fait droit. Cependant, la grande nouveauté de toute la réforme sera la création des *Centres locaux de services communautaires* (C.l.s.c.), dont le réseau couvrira l'ensemble du territoire. Ce sera l'endroit privilégié le plus proche du citoyen, où celui-ci trouvera tous les services courants en même temps que tous

renseignements utiles relativement aux services qu'il peut recevoir dans les établissements spécialisés : *centres hospitaliers, centres de services sociaux, centres d'accueil.* Ces quatre grandes catégories regrouperont donc, en les rapprochant de l'utilisateur, les anciens établissements qui se retrouvaient sous une douzaine d'appellation et dont l'action était par trop compartimentée.

Mais, globale et intégrée, l'action sociale de l'État concerne également les problèmes inhérents à la population active, les centres de main-d'oeuvre, la formation professionnelle, les services reliés à la justice, l'habitation, les loisirs et de nombreux autres domaines. Or, sans que tous ces services se regroupent pour autant sous une même autorité ministérielle, on n'en vise pas moins à adopter des mesures concrètes de planification et de coordination pour l'ensemble du secteur.

L'aide sociale

Les bénéfices de l'aide sociale sont accordés à la famille en tenant compte des besoins et des moyens de l'ensemble de ses membres; seules bénéficient d'une aide matérielle à titre individuel les personnes ne faisant pas partie d'une famille. Dans tous les cas l'aide est destinée à combler l'écart entre les besoins et les revenus. Les distinctions de race, d'origine ethnique ou d'allégeance politique n'entrent jamais en ligne de compte. S'il arrive qu'une personne se croit lésée dans ses droits, elle peut réclamer une révision de son cas auprès de la Commission d'appel de l'aide sociale.

L'assurance-chômage

Le chômage étant un des risques inhérents aux sociétés industrielles, le travailleur québécois en est protégé à la fois par des mesures québécoises et par la caisse fédérale de l'assurance-chômage. Salariés et employeurs contribuent à cette caisse à parts égales. S'il perd son emploi, le travailleur reçoit une prestation proportionnelle au salaire qu'il touchait et à la durée de sa contribution. Lorsqu'il aura épuisé le montant des prestations auxquelles il a droit, il pourra toucher, s'il est marié ou chef de famille, un montant inconditionnel sous forme

d'assistance-chômage. S'il en exprime le désir, il lui est loisible de suivre des cours de reconversion donnés à titre gracieux; on lui défrayera ses déplacements en même temps qu'on lui consentira une allocation supplémentaire.

La Régie des rentes

En plus de la pension de $82,88 par mois ($150) pour les plus défavorisés) que verse l'État fédéral aux personnes de plus de 65 ans, le Québec a mis sur pied un régime de rentes, auquel salariés et employeurs souscrivent conjointement, et qui est administré par un organisme d'État: la Régie des rentes. Les contributions du salarié sont amovibles d'un emploi à un autre, si bien que peu importe sa mobilité professionnelle, le travailleur peut, au cours de sa vie active, se préparer une retraite qui le mettra à l'abri de l'indigence. On précise que pour l'année 1973, les 125 000 prestataires du régime des rentes bénéficient d'une rente dont l'indice est majoré à 124,3 contre 120,7 pour l'année précédente. Cette hausse reflète, dans une certaine mesure, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Prestations consenties par la régie :

Rente de retraite, rente d'invalidité, prestation de décès, rente de veuve, rente de veuf invalide, rente d'orphelin et rente d'enfant de cotisant invalide. Le régime assure aux travailleurs un revenu de base que viennent compléter les régimes privés appelés régimes supplémentaires de rentes.

L'assurance-maladie

Le Québec est doté d'un régime universel d'assurance-maladie financé au moyen des contributions prélevées sur le revenu des personnes physiques et des contributions des employeurs; l'État fédéral y contribue en vertu de la loi des soins médicaux du Canada. Entré en vigueur le 1er novembre 1970, le régime assure tous les services essentiels du point de vue de la médecine, les services de chirurgie buccale donnés dans un établissement universitaire ou en milieu hospitalier et certains services d'ophtalmologie.

Chicoutimi: vue générale des bâtiments de l'Hôtel-Dieu Saint Vallier.
(Photo Direction générale du tourisme)

D'autre part, depuis le 1er août 1972, un nouveau programme d'assistance-médicaments vient aider les assistés sociaux, les invalides et les aveugles à se procurer les médicaments d'ordonnance. La pharmacopée officielle comprend une liste de produits qui suffisent au traitement de n'importe quelle maladie.

Une autre étape a été franchie plus tard avec l'adoption d'une loi de la pharmacie, permettant la «substitution» de certains produits prescrits par les médecins.

L'assurance-hospitalisation

Depuis 1962, les frais d'hospitalisation et de clinique externe sont acquittés par l'État, quels que soient les revenus du malade. La contribution de l'État prévoit même le coût de l'hospitalisation en chambre privée s'il y a recommandation expresse du médecin traitant; dans les autres cas, le malade doit acquitter le supplément.

Il y a au Québec trois genres d'établissements hospitaliers: l'hôpital public, la clinique privée et l'hôpital fédéral, propriété de ministères fédéraux, soit de la Santé et du Bien-être social, soit de la Défense, soit encore des anciens Combattants.

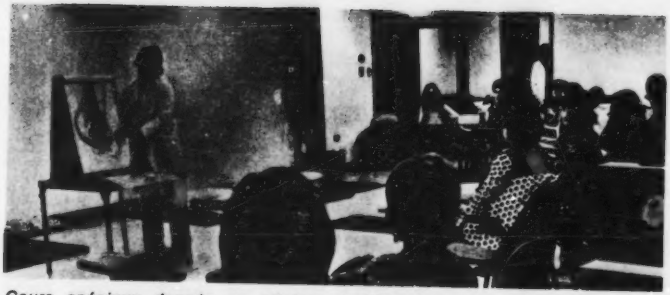

Cours spéciaux donnés en clinique à l'intention des femmes enceintes. (Documentation photographique, ministère des Communications)

L'équipement hospitalier du Québec offrait en 1971 une capacité d'accueil de 61 240 lits d'hospitalisation, se décomposant de la manière suivante : 56 792 dans les hôpitaux publics, 2 952 dans les cliniques privées et 1 496 dans les hôpitaux fédéraux.

Les services de santé

Les services officiels dans ce domaine comprennent la médecine préventive et les mesures d'hygiène publique : hygiène maternelle et infantile; surveillance médicale scolaire; santé dentaire chez l'écolier; éducation sanitaire; contrôle de la qualité hygiénique de l'eau, du lait et, sur demande, études des intoxications alimentaires et de l'épidémiologie des maladies animales transmissibles à l'homme; dépistage des maladies métaboliques des nouveau-nés; vaccination par l'intermédiaire des services municipaux; dépistage du cancer du col utérin; psychiatrie et hygiène mentale; lutte contre les toxicomanies, grâce aux travaux de l'Office de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (OPTAT).

L'enseignement gratuit

L'enseignement est gratuit dans tous les établissements publics des niveaux élémentaire, secondaire et collégial (collèges

d'enseignement général et professionnel ou CEGEP). Dans le secteur privé et dans certaines maisons d'État des niveaux supérieurs, les frais de scolarité subsistent, encore que l'État prenne à sa charge une part grandissante du coût de l'enseignement; il y supplée aussi par un régime complet de prêts, de bourses et de subventions.

D'autre part, représentant, selon les cas, de 30 à 70 p. cent des prestations fédérales, le régime québécois des allocations familiales s'applique à tous les enfants, de la naissance à l'âge de 16 ans. Une allocation supplémentaire de $10 par mois est ensuite versée aux parents d'adolescents de 16 et de 17 ans qui poursuivent leurs études.

L'Ombudsman

Depuis 1968, le Québec possède son premier ombudsman (protecteur du citoyen); c'est le premier nommé en pays latin. Désigné par au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale, le protecteur du citoyen a charge de recevoir les plaintes du public à l'égard de l'Administration, de faire enquête et de porter à l'attention de l'autorité compétente les problèmes dont il constate l'existence. Il doit ensuite rendre compte au plaignant des résultats de son enquête; s'il n'est pas satisfait des mesures prises pour corriger la situation qu'il a dénoncée, l'ombudsman peut faire rapport à l'Assemblée nationale.

L'Office de la protection du consommateur

Vivant en pleine société de consommation à l'américaine, jouissant de l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde, le Québécois se trouve au centre de biens, de marchandises de toutes sortes; il a à sa disposition de nombreux moyens pour les acquérir. Dans ce contexte, l'État a un rôle social à jouer, à la fois dans le but de protéger le consommateur et d'assurer l'équilibre de l'économie.

C'est dans cet esprit qu'il a créé, au sein du ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, un Office de la protection du consommateur chargé de l'application de

diverses mesures mises au point pour protéger et faire l'éducation du consommateur. Il exécute des études et fait des recommandations au gouvernement relativement à la consommation, favorise la création d'organismes de protection et collabore avec les mouvements ou associations déjà engagés dans ce domaine.

L'assistance judiciaire

En vertu d'une loi adoptée en juillet 1972 par l'Assemblée nationale, on a créé une *Commission des services juridiques* qui, à son tour, a institué des centres communautaires juridiques dans les régions administratives et dans les districts judiciaires. Ici encore, il s'agit d'une préoccupation d'ordre social de la part de l'État, puisqu'on peut désormais assurer aux milieux défavorisés les services gratuits d'avocats ou de notaires. Les personnes physiques et les groupes des milieux populaires peuvent donc, même s'ils ne disposent pas des moyens financiers suffisants, exercer leur droit devant les tribunaux ou obtenir des conseils d'ordre juridique.

La société d'acquêts

Le 1er juillet 1970, le ministère de la Justice du Québec a institué un régime juridique de biens meubles et immeubles entre époux, sous le nom de société d'acquêts. Cette formule assure la mutabilité des régimes matrimoniaux, donne aux conjoints la possibilité de se vendre mutuellement des biens et de se faire des donations et enfin, elle permet à la femme de servir de caution à son mari. Le ministère a mis sur pied un registre central et permanent des régimes matrimoniaux qui assure la sécurité des tiers, notamment celle des créanciers. Les personnes qui se marient sans contrat de mariage sont automatiquement soumises au régime de la société d'acquêts; celles qui se sont mariées avant le 1er juillet 1970 demeurent assujetties au régime soit de la communauté, soit de la séparation de biens, encore qu'il leur soit loisible d'adopter la société d'acquêts par acte notarié ou par toute autre convention. En tout état de cause, mariés avant ou après le 1er juillet 1970, les conjoints ont toujours la possibilité de modifier leurs conventions matrimoniales.

LA VIE ÉCONOMIQUE

«. . . L'interdépendance économique et financière des pays industrialisés se manifeste à court terme par une certaine synchronisation des fluctuations économiques. Le Québec n'échappe pas à cette dépendance . . .» **(9)**

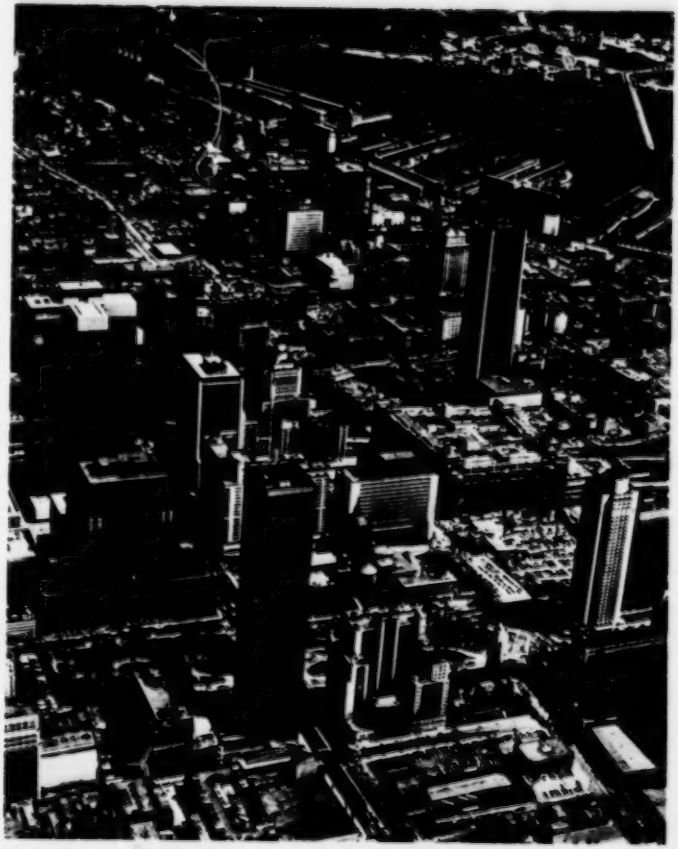

Le centre-ville de Montréal, coeur de l'agglomération où vivent quelque 40 p. cent de la population québécoise. Principal pôle de croissance du Québec, Montréal peut rivaliser, sur le plan de l'activité économique, avec les grandes villes nord-américaines: Toronto, New York, Detroit, Chicago, Los Angeles.
(Photo Ville de Montréal)

Parce qu'elle est au même degré d'évolution que celle des pays les plus avancés, l'économie du Québec met en jeu une variété très grande de biens et d'activités de service. Production, distribution et consommation se relient, s'entrecroisent, s'entraident selon des rapports complexes entre des activités toujours plus nombreuses.

L'ensemble comporte une variété extrême d'éléments divers. Aussi, le but du présent chapitre sera-t-il de donner de l'économie québécoise un tableau succinct à l'aide de quelques points significatifs.

Au départ et comme notion fondamentale, il faut souligner la mutation rapide du Québec. La reconstruction presque intégrale du centre-ville de Montréal symbolise et démontre le dynamisme de l'économie. Dans l'agglomération de Québec, les chantiers naissent depuis 1969 au rythme des champignons, dans le cadre d'un plan prévu pour permettre à la capitale de jouer un rôle plus fonctionnel et fécond, en rapport avec le territoire économique dont elle est le centre. Et pour quiconque revient après quelques années d'absence, les transformations réalisées ou en cours sont partout visibles.

ÉVOLUTION RÉCENTE

Le freinage imposé ces dernières années à l'ensemble de l'économie nord-américaine a ralenti un peu la croissance de celle du Québec. Celle-ci avait en effet bénéficié d'une expansion extrêmement rapide durant la période qui avait précédé la tenue de l'Expo 67, mais les problèmes nés de l'inflation en particulier ont obligé les gouvernements américain et canadien, vers la fin de la décennie, à en modérer quelque peu le rythme.

La politique expansionniste adoptée par Ottawa depuis 1970 a cependant permis une relance économique progressive, si bien que le Québec, en 1971, suit de près le profil conjoncturel observé au Canada. Toutefois, comme par le passé, on note un léger décalage dans la reprise entre le Québec et le Canada.

Le produit national brut du Québec augmente de 8,1 p. cent (Canada : 9,1 p. cent); la hausse n'était que de 7,1 p. cent en 1970. Il semble que la balance du commerce extérieur soit le principal responsable du décalage entre le taux de croissance québécois et canadien, puisque l'augmentation de la demande intérieure finale au Québec (9,7 p. cent) est sensiblement la même que pour l'ensemble du Canada (9,8 p. cent).

Le bâtiment résidentiel montre une nette progression après un fléchissement de 13,3 p. cent en 1970, il augmente de 24,6 p. cent en 1971.

Comme au Canada et aux États-Unis, la relance économique au Québec n'est cependant pas assez rapide pour absorber la forte croissance de la population active; celle-ci augmente de 2,9 p. cent, alors que le taux de croissance de l'emploi est le même que pour le Canada, soit 2,5 p. cent. En dépit de la légère hausse du chômage (taux de 1971 : 8,2 p. cent), l'activité économique s'est rapidement accélérée et la création nette d'emplois est de 53 000, en regard de 12 000 en 1970. L'emploi total au Québec se décompose à peu près comme suit :

secteur primaire : 6,0 p. cent;

bâtiment : 5,0 p. cent;

fabrication : 25,0 p. cent;

services et administration publique : 64,0 p. cent.

Les salaires et les prix ont continué leur courbe ascendante à un rythme cependant moins rapide que dans l'ensemble canadien. L'indice des prix à la consommation à Montréal augmente de 1,8 p. cent, comparativement à 2,8 p. cent pour le Canada. Les traitements et les salaires hebdomadaires moyens au troisième trimestre n'étaient que de 8,4 p. cent plus élevés qu'à la même période de 1970; au Canada l'augmentation était de 9,1 p. cent.

COMPARAISON — QUÉBEC ET CANADA

et augmentation d'une année par rapport à l'autre

P N B (au prix du Marché)	1967	1968	1969
Québec $000 000	**17 010**	**18 128 (+ 6,6)**	**19 771 (+ 9,1)**
Canada	65 722	71 388 (+ 8,6)	78 560 (+ 10,0)
Population au 1 juin '000			
Québec	**5 868**	**5 927 (+ 1,0)**	**5 984 (+ 1,0)**
Canada	20 405	20 744 (+ 1,7)	21 061 (+ 1,5)
Main-d'oeuvre totale '000			
Québec	**2 196**	**2 227 (+ 1,4)**	**2 290 (+ 2,8)**
Canada	7 694	7 919 (+ 2,9)	8 162 (+ 3,1)
Emploi total '000			
Québec	**2 080**	**2 082 (+ 0,1)**	**2 132 (+ 2,4)**
Canada	7 379	7 537 (+ 2,1)	7 780 (+ 3,2)

P N B (au prix du Marché)	1970	1971
Québec $000 000	**21 170 (+ 7,1)**	**22 878 (+ 8,1)**
Canada	84 468 (+ 7,5)	92 126 (+ 9,1)
Population au 1 juin '000		
Québec	**6 013 (+ 0,5)**	**6 030 (+ 0,3)**
Canada	21 337 (+ 1,5)	21 681 (+ 1,4)
Main-d'oeuvre totale '000		
Québec	**2 327 (+ 1,7)**	**2 394 (+ 2,9)**
Canada	8 374 (+ 2,6)	8 631 (+ 3,1)
Emploi total '000		
Québec	**2 144 (+ 0,6)**	**2 197 (+ 2,5)**
Canada	7 879 (+ 1,3)	8 079 (+ 2,5)

Source: La situation économique au Québec en 1971, ministère de l'Industrie et du Commerce.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Les investissements (tableau p. 111)

Les investissements privés et publics en immobilisation et réparations totalisent $5 236 millions en 1971, soit une augmentation de 11,2 p. cent, en regard de 1970. Les dépenses en construction augmentent de 16,7 p. cent et celles qui intéressent l'équipement, de 3,2 p. cent. Les hausses les plus rapides se situent dans les secteurs suivants :

industrie primaire et construction	:	23,6 p. cent ($108,7 millions);
habitation	:	20,1 p. cent ($175,1 millions);
organismes et ministères gouvernementaux	:	20,2 p. cent ($217,4 millions);
services publics	:	11,7 p. cent ($107,6 millions).

Seul le secteur de la fabrication accuse une baisse : 10,0 p. cent.

Le secteur industriel (tableau p. 113)

Le ralentissement industriel en 1971 s'explique par un certain nombre de facteurs : faiblesse conjoncturelle, réévaluation de facto du dollar canadien, mesures américaines, crise monétaire internationale, mais il est surtout imputable à une trop lente transformation de la structure de l'industrie secondaire. C'est précisément afin d'y remédier que le gouvernement du Québec a créé en cours d'année la Société de développement industriel et qu'il a adopté la loi favorisant l'industrie au moyen d'avantages fiscaux. Il va de soi qu'on n'en verra les répercussions qu'à moyen et à long terme.

En dépit de ce ralentissement, les investissements n'en représentent pas moins un total de $538,3 millions. Les produits chimiques et connexes, les dérivés du pétrole et du charbon, les appareils et matériel électriques, le matériel de transport, les produits métalliques primaires, les papiers et produits connexes, les aliments et les boissons, etc., figurent parmi les principaux bénéficiaires de ces investissements.

INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET ÉVOLUTION PAR ANNÉE (1)

Secteur	1967	1968	1969	1970	1971*
			millions de dollars		
Industries primaires et construction (2)	403,2	425,5	465,0	459,7	568,4
Fabrication	894,3	898,4	945,7	969,0	872,2
Services d'utilité publique	951,4	878,6	878,7	918,5	1 026,1
Commerce, finance et services commerciaux	472,2	435,1	393,6	419,3	432,7
Habitation	762,6	795,0	887,1	869,6	1 044,7
Organismes et ministères gouvernementaux	862,2	939,8	1 075,3	1 074,8	1 292,2
Total	4 345,9	4 372,4	4 645,4	4 710,9	5 236,3

Secteur	1968/67	1969/68	1970/69	1971/70
		pourcentage		
Industries primaires et construction (2)	5,5	9,3	— 1,1	23,6
Fabrication	0,5	5,3	2,5	— 10,0
Services d'utilité publique	— 7,7	—	4,5	11,7
Commerce, finance et services commerciaux	— 7,9	— 9,5	6,5	3,2
Habitation	4,2	11,6	— 2,0	20,1
Organismes et ministères gouvernementaux	9,0	14,4	—	20,2
Total	0,6	6,2	1,4	11,2

**Chiffres provisoires.*
(1) Y compris les réparations.
(2) Construction — dépenses de capital faites par les entrepreneurs en construction.
Source: Investissements privés et publics (61-205), S.C.

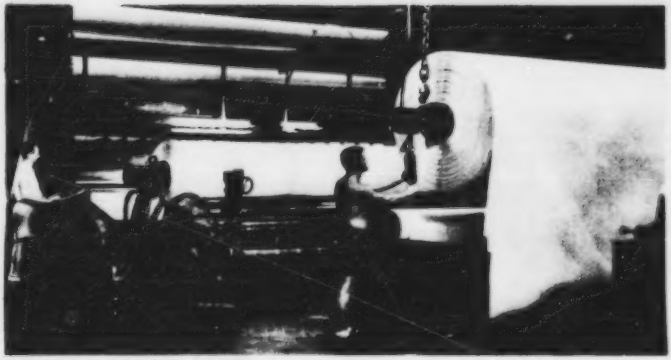

Fabrication du papier journal.
(Photo Paul E. Lambert, Anglo Paper Products Ltd.)

La valeur des expéditions (tableau pp. 114-115)

Les ventes du secteur industriel croissent de 4,8 p. cent en 1971. Certaines branches accroissent fortement leurs expéditions; c'est le cas des produits minéraux non métalliques qui profitent largement de la reprise dans le bâtiment; il en va de même des produits du bois, du vêtement, de la bonneterie, du matériel de transport, etc.

L'emploi (tableau pp. 116-117)

L'emploi dans l'industrie est estimé à quelque 507 000 personnes en 1971. Les branches du vêtement, des aliments et des boissons, du papier et des produits connexes, des textiles demeurent les principaux employeurs du secteur industriel québécois.

Les salaires (tableau pp. 118-119)

La hausse des salaires et des traitements hebdomadaires dans l'industrie est de 7,2 p. cent, comparativement à 8,2 p. cent pour le Canada. Les augmentations les plus rapides se remarquent dans les branches des produits minéraux non métalliques, des appareils et du matériel électriques, du matériel de transport, etc.

INVESTISSEMENTS PAR BRANCHES INDUSTRIELLES

évolution par année

Industrie	1967	1968	1969	1970	1971*	1968/67	1969/68	1970/69	1971/70
	millions de dollars					pourcentage			
Aliments et boissons	78,7	54,8	67,5	61,2	49,0	— 30,4	23,2	— 9,3	— 19,9
Caoutchouc	6,6	7,9	11,9	11,1	3,4	19,7	50,6	— 6,7	— 69,4
Cuir	2,0	2,8	2,8	2,6	1,6	40,0	—	— 7,1	— 38,5
Textile	25,0	21,3	34,1	44,7	34,6	— 14,8	60,1	31,1	— 22,6
Vêtement et bonneterie	9,2	13,2	21,1	16,4	19,0	43,4	59,8	— 22,3	15,9
Bois	13,1	12,0	15,9	17,3	17,3	— 8,4	32,5	8,8	—
Meubles et articles d'ameublement	9,1	10,9	5,1	4,5	5,5	19,8	— 53,2	— 11,8	22,2
Papier et produits connexes	139,4	102,3	105,6	84,7	50,2	— 26,6	3,2	— 19,8	— 40,7
Imprimerie, édition et industries connexes	16,1	16,1	11,6	19,9	15,0	—	— 28,0	71,6	— 24,6
Industrie métallique primaire	39,0	36,5	63,4	45,9	33,1	— 6,4	73,7	— 27,6	— 27,9
Industrie des produits métalliques	23,1	30,1	25,5	25,2	24,3	30,3	— 15,3	— 1,2	— 3,6
Industrie de la machinerie	7,9	7,0	6,8	8,8	10,4	— 11,4	— 2,9	29,4	18,2
Industrie du matériel de transport	25,2	25,7	22,6	24,6	13,7	2,0	— 12,1	8,8	— 44,3
Appareils et matériel électriques	25,9	25,3	30,4	27,3	44,8	— 2,3	20,2	— 10,2	64,1
Produits minéraux non métalliques	13,0	14,3	19,7	22,4	18,9	10,0	37,8	13,7	— 15,6
Dérivés du pétrole et du charbon	33,3	73,2	42,4	66,9	61,9	119,8	— 42,1	57,8	— 7,5
Industries chimiques et produits connexes	59,0	67,2	46,5	57,5	61,0	13,9	— 30,8	23,7	6,1
Industries manufacturières diverses	79,0	79,8	85,0	82,6	74,6	1,0	6,5	— 2,8	— 9,7
Total	604,6	600,4	617,9	623,6	538,3	— 0,7	2,9	0,9	— 13,7

**Chiffres provisoires.*

Source: Investissements privés et publics au Canada (61-205), S.C.

VALEUR DES EXPÉDITIONS DE L'INDUSTRIE

millions de dollars

Industrie	1967	1968	1969	1970*	1971*
Aliments et boissons	2 029	2 098	2 296	2 421	2 481
Tabac	221	215	218	224	243
Caoutchouc	N.D.	N.D.	151	160	180
Cuir	175	188	196	193	204
Textile	776	823	875	817	862
Bonneterie	195	240	267	276	314
Vêtement	764	824	886	880	1 005
Bois	293	330	365	340	412
Meubles et articles d'ameublement	237	245	268	284	269
Papier et produits connexes	1 147	1 191	1 317	1 351	1 373
Imprimerie, édition et industries connexes	365	394	427	454	473
Industrie métallique primaire	798	870	1 004	1 086	1 000
Industrie des produits métalliques	655	703	728	750	751
Industrie de la machinerie	214	203	229	257	270
Industrie du matériel de transport	778	895	1 035	917	1 058
Appareils et matériel électriques	598	644	720	721	731
Produits minéraux non métalliques	274	300	296	315	368
Dérivés du pétrole et du charbon	427	475	467	511	580
Industrie chimique et produits connexes	617	659	733	752	776
Divers	404**	445**	342	336	333
Total	10 966	11 742	12 820	13 045	13 673

* *Les estimations de 1970 et 1971 sont des projections fondées sur les valeurs provisoires du recensement des manufactures de 1969.*

** *Industries manufacturières diverses et caoutchouc.*

VALEUR DES EXPÉDITIONS DE L'INDUSTRIE

pourcentage

Industrie	1968/67	1969/68	1970/69	1971/70
Aliments et boissons	3,4	9,4	5,4	2,5
Tabac	— 2,7	1,4	2,8	8,5
Caoutchouc	—	—	6,0	11,2
Cuir	7,4	4,3	— 1,5	5,8
Textile	6,1	6,3	— 6,6	5,6
Bonneterie	23,1	11,2	3,4	13,8
Vêtement	7,9	7,5	— 0,7	14,3
Bois	12,6	10,6	— 6,8	21,0
Meubles et articles d'ameublement	3,4	9,4	6,0	— 5,4
Papier et produits connexes	3,8	10,6	2,6	1,6
Imprimerie, édition et industries connexes	7,9	8,4	6,3	4,1
Industrie métallique primaire	9,0	15,4	8,2	— 7,9
Industrie des produits métalliques	7,3	3,6	3,0	0,2
Industrie de la machinerie	— 5,1	12,8	12,2	5,3
Industrie du matériel de transport	15,0	15,6	— 11,4	15,5
Appareils et matériel électriques	7,7	11,8	0,1	1,4
Produits minéraux non métalliques	9,5	— 1,3	6,4	16,9
Dérivés du pétrole et du charbon	11,2	— 1,7	9,4	9,6
Industrie chimique et produits connexes	6,8	11,2	2,6	3,2
Divers	10,1	—	— 1,8	— 1,0
Total	7,1	9,2	1,8	4,8

Sources: Inventories, Shipments and Orders in Manufacturing Industries (31-001), S.C., Direction de l'analyse et de la prévision économiques. Direction générale de la recherche et de la planification, ministère de l'Industrie et du Commerce.

EMPLOI DANS L'INDUSTRIE

Industrie	1967	1968	1969	1970*	1971**
			nombre		
Aliments et boissons	61 858	62 073	61 491	61 704	61 170
Tabac	6 786	6 630	6 435	6 102	6 059
Caoutchouc	6 953	6 690	6 761	6 662	6 482
Cuir	15 938	15 931	15 559	14 378	14 132
Textile	44 890	40 499	40 712	38 507	38 013
Bonneterie	12 607	13 825	14 909	14 666	14 732
Vêtement	62 324	62 081	63 698	64 519	64 870
Bois	19 980	20 223	21 276	19 955	21 954
Meubles et articles d'ameublement	16 892	16 776	16 981	16 502	16 882
Papier et produits connexes	43 018	42 480	43 986	44 100	42 278
Imprimerie, édition et industries connexes	22 359	22 734	22 676	23 095	22 755
Industrie métallique primaire	22 795	25 267	26 065	26 396	25 961
Industrie des produits métalliques	36 264	35 553	35 522	35 201	34 501
Industrie de la machinerie	15 104	14 491	14 945	15 253	13 822
Industrie du matériel de transport	34 547	34 660	36 258	33 231	29 509
Appareils et matériel électriques	36 643	35 815	35 948	34 827	32 307
Produits minéraux non métalliques	14 498	14 443	13 758	13 145	13 171
Dérivés du pétrole et du charbon	2 937	2 987	3 025	N.D.	N.D.
Industrie chimique et produits connexes	26 450	28 042	28 453	27 716	26 094
Divers	18 845	20 050	20 696	21 387	20 907
Total	521 688	521 250	529 154	520 208	507 236

**Chiffres provisoires. **Chiffres estimatifs.*

Sources: Industries manufacturières au Québec (31-205). Recensement annuel des manufactures (31-201), S.C. Direction de l'analyse et de la prévi-

EMPLOI DANS L'INDUSTRIE

Industrie	1968/67	1969/68	1970/69	1971/70
			pourcentage	
Aliments et boissons	0,3	— 0,9	0,3	— 0,9
Tabac	— 2,3	— 2,9	— 5,2	— 0,7
Caoutchouc	— 3,8	1,1	— 1,5	— 2,7
Cuir	—	— 2,3	— 7,6	— 1,7
Textile	— 9,8	0,5	— 5,4	— 1,3
Bonneterie	9,7	7,8	— 1,6	0,4
Vêtement	— 0,4	2,6	1,3	0,5
Bois	1,2	5,2	— 6,2	10,0
Meubles et articles d'ameublement	— 0,7	1,2	— 2,8	2,3
Papier et produits connexes	— 1,3	3,5	0,3	— 4,1
Imprimerie, édition et industries connexes	1,7	— 0,3	1,8	— 1,5
Industrie métallique primaire	10,8	3,2	1,3	— 1,7
Industrie des produits métalliques	— 2,0	— 0,1	— 0,9	— 2,0
Industrie de la machinerie	— 4,1	3,1	2,1	— 9,4
Industrie du matériel de transport	0,3	4,8	— 8,3	— 11,2
Appareils et matériel électriques	— 2,3	0,4	— 3,1	— 7,2
Produits minéraux non métalliques	— 0,4	— 4,7	— 4,5	0,2
Dérivés du pétrole et du charbon	1,7	1,3	N.D.	N.D.
Industrie chimique et produits connexes	6,0	1,5	— 2,6	— 5,9
Divers	6,4	3,2	3,3	— 2,2
Total	— 0,1	1,5	— 1,7	— 2,5

sion économiques, Direction générale de la recherche et de la planification, ministère de l'Industrie et du Commerce.

SALAIRES ET TRAITEMENTS HEBDOMADAIRES MOYENS DANS L'INDUSTRIE

Industrie	1967	1968	1969	1970	1971*
			dollars		
Aliments et boissons	94,98	100,86	108,72	117,50	125,11
Tabac	110,56	120,02	131,98	149,39	158,33
Caoutchouc	94,14	99,00	106,32	117,76	124,79
Cuir	66,58	70,67	75,00	80,33	86,48
Textile	87,15	92,56	99,09	107,24	113,71
Bonneterie	67,20	72,22	77,25	83,31	90,47
Vêtement	63,51	69,43	74,45	80,07	85,86
Bois	78,18	85,39	91,35	97,78	105,17
Meubles et articles d'ameublement	84,21	90,44	96,47	102,71	109,94
Papier et produits connexes	124,30	132,40	142,09	151,44	162,38
Imprimerie, édition et industries connexes	113,62	118,98	127,67	136,93	144,38
Industrie métallique primaire	130,20	137,37	145,66	156,57	165,65
Industrie des produits métalliques	110,98	118,01	124,74	133,24	140,68
Industrie de la machinerie	115,61	124,41	133,39	146,56	155,87
Industrie du matériel de transport	121,63	133,58	137,29	143,99	156,44
Appareils et matériel électriques	113,46	123,96	132,98	140,01	152,44
Produits minéraux non métalliques	110,49	117,32	125,62	136,58	148,54
Industrie chimique et produits connexes	120,32	127,04	136,02	145,49	154,46
Industries manufacturières diverses	86,71	91,86	96,37	103,04	111,66
Fabrication	100,29	107,40	114,67	122,82	130,81

**Chiffres provisoires.*

Sources: Employment and Average Weekly Wages and Salaries (72-002), S.S. Direction de l'analyse et de la prévision économiques, Direction

SALAIRES ET TRAITEMENTS HEBDOMADAIRES MOYENS DANS L'INDUSTRIE

Industrie	1968/67	1969/68	1970/69	1971/70
		pourcentage		
Aliments et boissons	6,2	7,8	8,1	7,3
Tabac	8,6	10,0	13,2	7,1
Caoutchouc	5,2	7,4	10,8	9,0
Cuir	6,1	6,1	7,1	8,0
Textile	6,2	7,1	8,2	6,8
Bonneterie	7,5	7,0	7,8	8,9
Vêtement	9,3	7,2	7,6	7,0
Bois	9,2	7,0	7,0	8,7
Meubles et articles d'ameublement	7,4	6,7	6,5	7,2
Papier et produits connexes	6,5	7,3	6,6	9,0
Imprimerie, édition et industries connexes	4,7	7,3	7,3	5,5
Industrie métallique primaire	5,5	6,0	7,5	6,2
Industrie des produits métalliques	6,3	5,7	6,8	6,0
Industrie de la machinerie	7,6	7,2	9,9	7,8
Industrie du matériel de transport	9,8	2,8	4,9	9,3
Appareils et matériel électriques	9,3	7,3	5,3	8,9
Produits minéraux non métalliques	6,2	7,1	8,7	8,7
Industrie chimique et produits connexes	5,6	7,1	7,0	6,2
Industries manufacturières diverses	5,9	4,9	6,9	8,4
Fabrication	7,1	6,8	7,1	7,2

générale de la recherche et de la planification, ministère de l'Industrie et du Commerce.

(Photo Office du film du Québec)

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION
(en millions de dollars)

	1967	1968	1969	1970	1971
Agriculture	609,4	620,4	663,9	665,3*	649,5**
Forêts (activité de l'abattage)	321,4	308,4	330,5	347,6**	320,6**
Pêche et trappage	8,7	9,8	11,0	12,9	12,4*
Mines (valeur au niveau de l'extraction	589,0	554,5	568,6	597,6	576,6
Construction	2 543	2 552	2 696	2 789	3 253*
Énergie électrique	485,9	539,4	575,2	664,9	693,6

Source: La situation économique au Québec en 1971, ministère de l'Industrie et du Commerce.

* *Chiffres provisoires.*

** *Chiffres estimatifs.*

L'aide de l'État au développement industriel

En plus des mesures d'assistance existant au niveau fédéral, le gouvernement du Québec met à la disposition des industriels divers moyens visant à favoriser l'augmentation de l'emploi et l'accroissement rapide de la production.

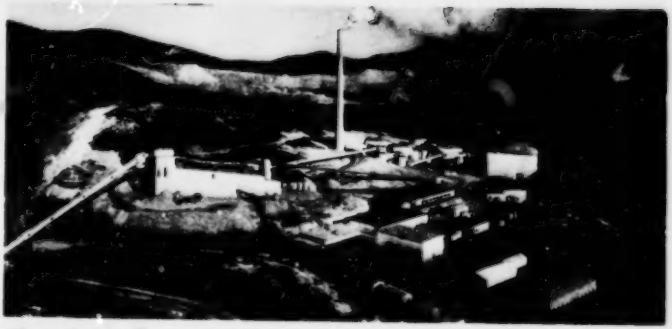

(Photo Feature Four Ltd.)

Depuis juillet 1968, la loi de l'aide au développement industriel régional accorde des primes aux entreprises industrielles qui réalisent des investissements dans toutes les régions du Québec, exception faite de celle de Montréal. Les 340 projets approuvés au 31 mars 1972 portent sur des investissements de $221,9 millions et doivent être complétés avant le 31 décembre 1972. Compte tenu de subventions fédérales s'appliquant à certains de ces projets ($11,9 millions), les primes versées par le Québec s'élèvent à $28,6 millions.

Deux programmes supplémentaires intéressant la région de Montréal ont été mis sur pied en 1969 pour encourager le développement de certaines branches particulièrement favorables à l'économie québécoise. Au 31 mars 1972, le programme de stimulation au développement de certaines entreprises comptait 37 projets approuvés représentant des investissements de plus de $33 millions; à la même date, on avait accepté huit projets en vertu du programme d'assistance financière à l'industrie de pointe pour des investissements totalisant $116,4 millions. Ces deux programmes se sont terminés en 1972.

Le 1er juin 1971, le gouvernement procédait à une restructuration importante de ses mesures d'assistance en créant la Société de développement industriel (S.d.i.). Succédant à l'Office du crédit industriel et destinée à devenir le seul orga-

nisme chargé de l'assistance financière à l'entreprise, la S.d.i. est dotée de pouvoirs étendus qui lui permettent d'offrir une gamme complète de moyens de financement (prêts, garantie de prêt, prise en charge d'une partie des frais d'emprunt, participation minoritaire au capital-actions, etc.). Après 10 mois d'activité, la S.d.i. avait accordé 67 prêts au taux du marché ($5,1 millions), 20 prêts à taux réduit ($9,1 millions) et 6 prises en charge d'une partie des frais d'emprunts ($1,6 million). Il est à noter qu'au cours de ses quatre années d'existence, l'ancien Office du crédit industriel avait accordé à 289 entreprises des prêts totalisant $39,3 millions.

Enfin, le gouvernement accorde certaines exonérations fiscales aux entreprises industrielles qui, avant le 31 mars 1974, réaliseront des projets d'investissement mettant en oeuvre une technologie avancée ou visant la fabrication de produits peu ou pas fabriqués au Québec. Les entreprises peuvent déduire de leur revenu imposable un montant allant de 30 à 100 p. cent de leurs investissements annuels, selon la région où elles s'implantent.

LOIS DE L'AIDE À LINDUSTRIALISATION RÉGIONALE

(Projets approuvés au 31 mars 1972)

Programme	Nombre de projets	Investissement $000	Prime $000
Loi de l'aide au développement industriel régional	340	221 860	28 557
Programme pour stimuler le développement de certaines industries	37	33 094	4 610
Programme d'assistance financière à l'industrie de pointe	8	116 417	15 199
Total	385	371 371	48 366

Source: Service de la politique industrielle, ministère de l'Industrie et du Commerce.

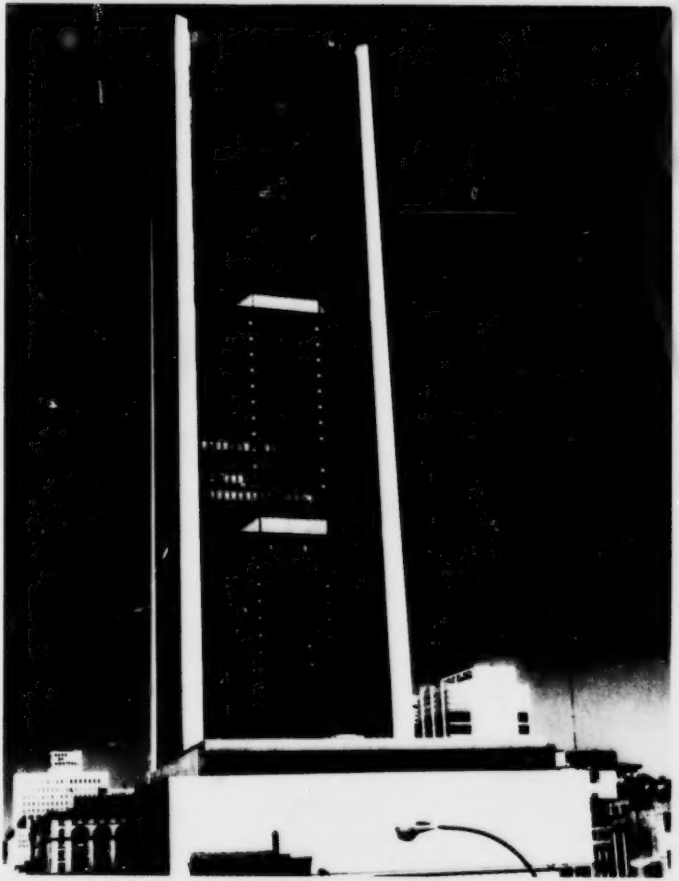

Montréal, place Victoria: tour de la Bourse, inaugurée en 1965, l'un des bâtiments de béton armé et de verre les plus importants du monde (47 étages). Le parquet couvre une superficie de 48,16 m sur 21,35 (158 sur 70 pi.).
(Photo Bourse de Montréal)

(Documentation photographique, ministère des Communications)

LE COMMERCE ET LES ACTIVITÉS DE SERVICE

Créé en 1943, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec se compose de cinq grandes directions générales: économie industrielle, développement industriel et commercial, pêches, Bureau de la statistique et Service général des achats.

Le ministère a pour fonctions principales de favoriser l'industrie et le commerce par tous les moyens qu'il juge utiles, de collaborer avec le gouvernement fédéral dans l'application des lois y afférentes, de suggérer toutes mesures visant à promouvoir la vente des produits québécois, tant au Canada qu'à l'étranger.

Le commerce intérieur

Très vaste et complexe, le commerce intérieur englobe toutes les opérations relatives aux denrées qui parviennent au consommateur par l'entremise des agences et services d'entreposage, des grossistes et des détaillants, des établissements financiers. Il comprend aussi diverses activités de service, tels les établissements hôteliers, les restaurants, les cinémas.

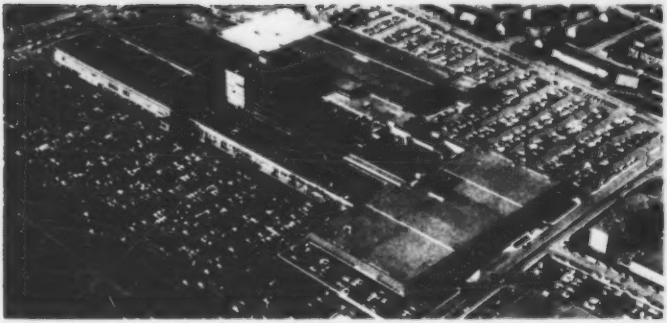

Québec, Sainte-Foy: vue aérienne de la place Laurier, le plus grand centre commercial du Canada.
(Photo Légaré et Kedl)

On tient généralement pour un excellent reflet de la situation économique d'un pays l'évolution du commerce de détail. Or depuis le début du siècle, au Canada comme au Québec, ce secteur est en constante progression. La valeur des échanges au Québec dans ce secteur a été estimée en 1970 à $7 milliards ($27 milliards pour le Canada).

Le commerce extérieur

Le Québec exporte vers presque tous les points du globe, son principal client étant, naturellement, les États-Unis vers lesquels sont dirigés environ les deux tiers des exportations. Les autres clients du Québec sont par ordre d'importance le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, le Japon, la France et la Belgique.

Les exportations québécoises se composent surtout de matières travaillées non comestibles: pâtes de bois, papier, fourrures apprêtées, tissus, produits chimiques, produits métalliques, produits minéraux, produits de l'amiante; ce secteur représente environ la moitié de la valeur des exportations. En 1971, les exportations ont atteint $3 585 579 319.

MONTRÉAL, LA MÉTROPOLE

«... Mais se soucie-t-on de savoir, de nos jours (en France), que la ville de Montréal est, après Paris, la plus grande agglomération du monde de langue française? La nostalgie des terres perdues ne vient qu'avec le temps ...»

Francis Ambrière (10)

Événement peut-être unique dans l'histoire, naissait en 1642 une petite bourgade, avant-poste français sur le Haut-Saint-Laurent et qui, consacrée à la Vierge par ses fondateurs, était une entreprise mystique vouée à l'évangélisation des indigènes. Or, Ville-Marie est devenue Montréal, centre nerveux du Québec industriel. Il pousse désormais en hauteur, s'amplifie, se gonfle, devient nettement l'une des grandes villes du monde; il a résolument opté pour la silhouette dite «américaine».

En moins de dix ans, on a rasé en plein coeur de la ville une superficie de 38,4 ha (95 acres), qu'on a livrée à un gigantesque ensemble de buildings — hôtels et centres commerciaux, cinémas, salles d'expositions, immeubles à usage de bureaux — reliée aux deux plus grandes gares ferroviaires. Véritable ville dans la ville dont les divers éléments s'imbriquent selon un plan cohérent, l'ensemble est desservi par un réseau de galeries et de couloirs souterrains. Celui-ci à son tour, grâce à 22,6 km (16 mi) de voies de métro, est rattaché à d'importants secteurs du reste de l'agglomération.

Pour faciliter l'accès à cette immense ruche, dont le coût de construction a atteint plusieurs centaines de millions de dollars, on a dû adapter l'équipement routier à la même cadence. Une couronne de voies de ceinture a pris forme, attachée d'une part à la Transcanadienne dans le sens est-ouest, puis

Aspect de Montréal vu du Mont-Royal, vers le sud-ouest.
(Photo Office du film du Québec)

dans l'axe nord-sud, à l'autoroute des Laurentides, à celle des Cantons de l'Est et aux routes menant aux voies rapides de l'État de New York. Poussant l'audace, on a jugé bon de lancer la Transcanadienne au travers du centre-ville, contrairement à ce qui se pratique partout dans le monde où les autoroutes contournent les zones à forte densité. Les deux larges voies de la Transcanadienne plongent à quelque 26 m (85 pi) sous terre et passent à proximité des plus grands immeubles du Canada sans le moins du monde gêner la circulation de surface, fût-ce aux heures de pointe. Ainsi a-t-on vu se superposer à la trame urbaine traditionnelle, composée de rues plus ou moins étroites et encombrées, un réseau ultra-moderne et autonome dont l'implantation a nécessité un très grand effort matériel.

Ces grands travaux font de Montréal une ville d'avant-garde. On les a accélérés pour la plupart à la veille de l'Exposition universelle et internationale de 1967 et ils se poursuivent toujours, à la fois dans le centre-ville (parachèvement de l'autoroute est-ouest) et à la périphérie, notamment dans l'île Jésus, au nord, et à l'est, sur la rive droite du Saint-Laurent.

Plus hétérogène que celle de Québec, la population de Montréal compte près de 500 000 anglophones, soit 24 p. cent de l'ensemble qui groupe 2 187 155 habitants. (Recensement de 1971).

Montréal: important échangeur autoroutier, dans l'ouest de l'île.
(Photo Office du film du Québec)

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire québécois est immense, on le sait. Aujourd'hui encore, il compte à peine 10 habitants au mi^2 (2,59 km^2). On peut dès lors imaginer l'ampleur des difficultés que rencontre le planificateur dont la tâche consiste à aménager un territoire comportant une aussi faible densité.

Au début du XVIIe siècle, les colonisateurs français découvrent du gibier aux fourrures rares et des forêts sans limites connues. Pendant 200 ans la vie économique demeure liée de très près à l'agriculture et à la traite des pelleteries. Ce n'est qu'au XIXe siècle qu'on se rend compte que l'avenir du Québec se trouve dans l'exploitation des ressources naturelles : forêts, sous-sol, cours d'eau, aussi bien que dans la culture du sol et dans l'élevage. Au XXe siècle la découverte et la mise en valeur des richesses minières du Nouveau-Québec viennent confirmer cette vocation industrielle.

L'étendue du territoire, sans commune mesure avec celle des pays d'Europe, en a longtemps retardé l'aménagement; les moyens de communication étant, à toutes fins utiles, inexistants, l'isolement régnait en maître et avec lui son corollaire, la pauvreté. On ne doit pas non plus ignorer que les pouvoirs publics ont beaucoup tardé à jouer leur rôle normal de levier de l'activité économique.

Aujourd'hui, afin d'accélérer l'exploitation des ressources, le gouvernement du Québec doit intervenir dans la vie économique, comme il est de pratique courante dans la plupart des pays d'Occident. C'est ainsi qu'il a créé plusieurs sociétés nationales, qu'il a nationalisé la très grande majorité des entreprises privées qui produisaient de l'électricité, qu'il consent des investissements massifs dans l'exploitation du potentiel énergétique, qu'il développe des services d'expansion industrielle, qu'il construit des routes d'accès aux ressources, qu'il aménage même des agglomérations minières. Pour présent qu'il soit dans certains secteurs, l'État ne s'impose pas nécessairement et le secteur privé n'en conserve pas moins un rôle primordial; le public et le privé sont donc complémentaires.

L'énergie

Le domaine de l'énergie au Québec est placé sous la juridiction ou le mandat de quatre organismes principaux : le ministère des Richesses naturelles, la Régie de l'électricité et du gaz, l'Hydro-Québec et la SOQUIP (Société québécoise d'initiatives pétrolières). Au niveau fédéral, on trouve l'Office de l'énergie, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada.

La Direction générale de l'énergie (ministère des Richesses naturelles), créée en 1970, a charge de l'élaboration de la politique de l'énergie, en collaboration avec les autres ministères et organismes intéressés; elle veille à l'application de cette politique relativement au pétrole, au gaz, à l'électricité et au charbon.

La Régie de l'électricité et du gaz est «un comité de surveillance et d'arbitrage en matière de production, de vente et de distribution».

La SOQUIP peut agir dans les secteurs de l'exploration, de la production, du raffinage, de la distribution et de la vente du pétrole; elle peut aussi s'associer dans son activité à des entreprises du secteur privé.

L'Hydro-Québec, entreprise de premier plan dans l'aménagement du territoire, en particulier dans la mise en valeur du potentiel énergétique, a célébré en 1969 ses 25 ans. Elle fut créée en 1944 pour prendre la direction d'une société privée, la *Montréal Light Heat and Power* et de deux autres sociétés que l'État décidait d'acquérir. Avec la nationalisation, en mai 1963, de ce qui restait de firmes privées, l'Hydro-Québec est allée de progrès en progrès comme producteur et distributeur d'électricité. Au 31 octobre 1976, elle aura fourni 10 milliards de kWh au Nouveau-Brunswick et au 31 mai 1977, elle en aura vendu 28 milliards à l'Ontario. De plus, entre 1977 et 1996, elle vendra au New York Power Pool (consortium de sociétés privées) les excédents d'énergie dont le réseau québécois

pourra disposer au profit de l'immense agglomération new-yorkaise. La pointe de la consommation survient l'été dans cette région, (climatisation) tandis qu'elle survient l'hiver au Québec (chauffage). Au cours des cinq premières années de validité de l'entente, l'entreprise québécoise livrera 14,14 milliards de kWh, tout en se réservant certains droits de rappel en cas de nécessité.

Ainsi donc, toute la production et le transport de l'électricité est désormais la responsabilité de l'Hydro-Québec, exception faite de l'énergie hydro-électrique que produisent pour leur propre consommation quelques municipalités et quelques très grosses entreprises. Nantie des pouvoirs d'une société ordinaire, l'Hydro jouit de plus des mêmes prérogatives que le gouvernement à l'égard du pouvoir judiciaire: tous ses biens appartiennent au Québec. Elle investit quelque $350 millions par an dans l'amélioration de son matériel en vue de répondre efficacement aux besoins croissants de tous les secteurs économiques; c'est le plus grand producteur d'électricité du Canada. Au 31 décembre 1971, la puissance installée du Québec était de 11,4 millions de kW, soit une augmentation de 734 500 kW sur l'année précédente.

PRODUCTION HYDRO-ÉLECTRIQUE
1930 - 1971

Année	Québec (en millions de kWh)	en pourcentage de la production canadienne
1930	8 823	48,77
1940	16 011	53,18
1950	28 466	51,40
1960	50 433	44,06
1970	69 640	34,6
1971	70 613	33,4

Source: Electric Power Statistics (57-001 et 57-002)

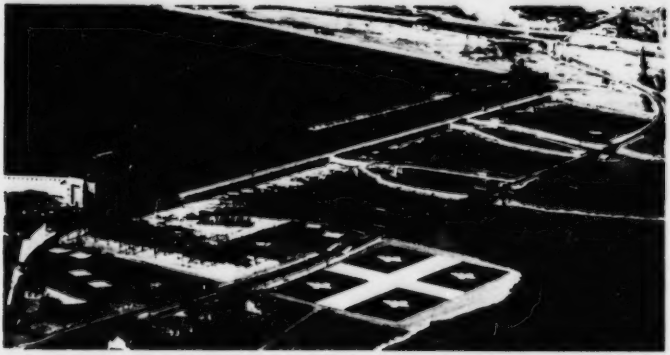

Beauharnois, près de Montréal: centrale hydro-électrique d'une puissance installée de 1,8 million de kW. Achevée en 1961, elle demeure la plus grande du Canada.
(Photo Hydro-Québec)

En plus de l'hydro-électricité (53 centrales), l'Hydro-Québec exploite aussi 17 centrales thermiques. Celle de Tracy, près de Sorel, mise en service de 1966 à 1968, a une puissance de 600 000 kW et fonctionne à partir de l'huile lourde; on l'utilise pour faire face aux pointes (coefficient d'utilisation en 1970: 20 p. cent). Quant à la centrale nucléaire de Gentilly, au sud-est de Trois-Rivières, elle a atteint sa pleine puissance de 250 000 kW; on l'utilise comme centrale de base.

Sur le plan des lignes à haute tension, l'Hydro-Québec a réalisé en 1965 une première mondiale: le transport de l'énergie sous tension de 735 kV, qui comprend aujourd'hui un réseau de trois grandes lignes reliant les installations Manicouagan-Outardes aux grands centres de consommation, soit une distance de quelque 584 km (365 mi).

D'autre part, en vertu d'un important contrat d'une validité de plus de 65 ans, passé entre la société québécoise et la Churchill Falls (Labrador) Corporation, l'Hydro-Québec recevra la presque totalité de la production d'une centrale de 5 225 000 kW, actuellement en chantier. Les livraisons ont commencé en

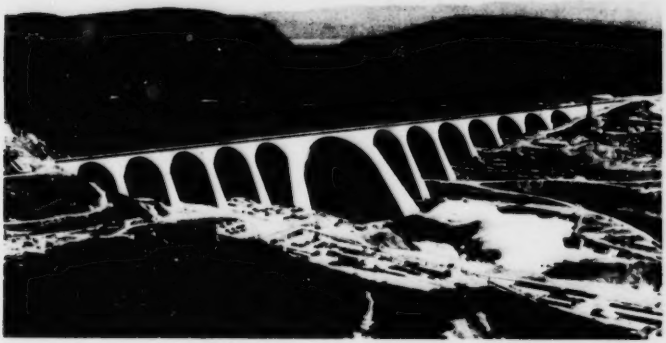

Barrage Daniel-Johnson (Manic V), élément le plus spectaculaire de l'aménagement des rivières aux Outardes et Manicouagan. Puissance installée de la centrale: 1,3 million de kW.
(Photo Hydro-Québec)

décembre 1971, également sous tension de 735 kV, et s'étaleront jusqu'en 1976. Cette centrale, située à 1 120 km (700 mi) au nord-est de Montréal, possédera 11 groupes générateurs et une puissance installée de 31,5 milliards de kWh.

Manicouagan - Outardes

La rivière aux Outardes et la Manicouagan, deux cours d'eau parallèles et très rapprochés, coulent du plateau laurentien pour se jeter dans l'estuaire du Saint-Laurent, près de Baie-Comeau, quelque 410 km en aval de Québec (255 mi). Un ensemble de sept centrales y a été prévu, qui doit fournir une puissance de 5 476 010 kW. Des trois centrales des Outardes et des quatre de la Manicouagan, l'installation la plus universellement admirée est celle de Manic V, dont la construction, à la pointe des travaux, a nécessité l'embauche de 8 500 ouvriers. L'ouvrage qui la domine, le barrage Daniel-Johnson, s'élève sur une hauteur au plus creux de 215 m (703 pi); sa voûte centrale abriterait aisément la coupole de Saint-Pierre de Rome. Longueur en crête: 1 280 m (4 310 pi); superficie du lac de retenue, le quatrième du monde par sa superficie: 2 000 km² (800 mi²).

L'aménagement du bassin de la baie James

L'Assemblée nationale a approuvé la création d'une société dite de développement de la baie James, chargée de mettre en valeur, d'administrer et d'aménager les richesses naturelles du bassin versant québécois de la région. Situé entre 640 et 960 km au Nord de Montréal (400 et 600 mi), le bassin se compose de cinq rivières principales: Nottaway, Broadback, Rupert, Eastmain et La Grande. L'ensemble hydrographique couvre une superficie totale de 204 800 km^2 (116 800 mi^2), soit plus du sixième du territoire, soit encore plus de la moitié de celui de la France. De très importantes études se poursuivent quant à l'aménagement de ce territoire, qui ont fait l'objet de volumineux rapports au cours de l'année 1972. Le défi est de taille, puisqu'il s'agit d'exploiter un potentiel de plus de 10 millions de kW, qui pourrait fournir quelque 70 milliards de kWh par an. En plus de produire un supplément vital d'énergie pour les années 80, les installations et leur construction intéressent tout le Nord-Ouest, en touchant aux secteurs des ressources minières et forestières, de l'exploration pétrolière, de la construction de routes, de ports, d'aéroports, du développement de la pêche et du tourisme. Depuis le printemps de 1971, des centaines d'hommes on envahi la région pour continuer d'y recueillir des données hydrauliques, topographiques, géologiques. A lui seul, cet aménagement produira plus du quart de l'énergie hydro-électrique de tout le Canada: 88,5 milliards de kWh.

Le gaz naturel

Le Québec produit un peu de gaz naturel en provenance du gisement de Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières. Il y a aussi du gaz manufacturé dans l'usine de Saint-Malo, à Québec, et un mélange propane-air dans un établissement de Sherbrooke. Toutefois, cette production est faible et ne couvre qu'une infime partie des besoins énergétiques des Québécois.

Le gros de la consommation est composé de gaz naturel dans une proportion de 99 p. cent, arrivant des gisements de l'Ouest canadien par gazoduc; on en alimente les régions de

Montréal, Hull et Rouyn-Noranda (Nord-Ouest); une production locale approvisionne Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières. En 1970 les ventes totales nettes de gaz naturel (1,44 milliard m^3 — 50,7 milliards de pi^3) ont atteint $47,8 millions. En fait, la consommation par habitant est faible; le gaz naturel n'a satisfait que 4 p. cent des besoins, contre 20,7 p. cent en Ontario et 21,2 p. cent dans l'ensemble canadien.

Le pétrole

En raison de son caractère de société développée, de ses besoins en énergie, de son climat, le Québec consomme plus de pétrole par habitant que toute l'Amérique du Nord. Actuellement, il s'alimente en pétrole brut qui arrive soit par pétrolier du Venezuela ou du Moyen-Orient, soit par oléoduc reliant Montréal à Portland (Maine), aux États-Unis. La capacité de raffinage représentait, au 1er janvier 1971, 34 p. cent de celle du Canada; elle s'élevait à 23 030 000 tonnes/an (460 600 barils par jour). Au cours du troisième trimestre de la même année, la première raffinerie de la région de Québec est venue ajouter sa production à celle des six installations montréalaises; en 1972, sa production quotidienne est déjà de 5 millions de tonnes/an (100 000 barils par jour).

En vue de mettre en valeur d'éventuelles nappes pétrolifères, la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), du ministère des Richesses naturelles, a déjà entrepris plusieurs projets d'exploration en s'associant à des entreprises du secteur privé. De plus, en collaboration avec une société pétrolière, l'Hydro-Québec a fondé une subsidiaire, la Société acadienne de recherches pétrolières (SAREP), qui effectue des sondages sismiques dans la vallée du Saint-Laurent, de Québec aux îles de la Madeleine, dans le golfe.

En somme chaque année, les Québécois, qui figurent parmi les plus grands consommateurs d'énergie du monde, y consacrent $1 450 millions pour satisfaire leurs besoins :

$20 millions pour le charbon;
$50 millions pour le gaz naturel;
$480 millions pour l'électricité;
$900 millions pour le pétrole.

LES TRANSPORTS

Si la mise en valeur des ressources hydro-électriques a contribué pour une large part au progrès économique du Québec, l'organisation des transports et des communications n'a pas eu moins d'importance; le pays est immense et ses besoins sont considérables. Le mot de Stuart Mill, «produire, c'est mouvoir», résume le rôle capital de l'infrastructure des transports dans l'économie, car ce sont les débouchés commerciaux qui stimulent la production.

Grâce à l'action énergique des gouvernements et à l'initiative privée, le Québec dispose aujourd'hui de réseaux de transports et de communications rapides et efficaces. Ni les distances, ni les rigueurs du climat ne représentent désormais d'obstacles insurmontables. En dépit de précipitations pouvant, certains hivers, excéder un peu plus de trois mètres (120 po), un matériel puissant et moderne permet l'enlèvement de la neige avec une célérité telle qu'il annule dans une forte mesure les inconvénients de l'hiver de la vallée du Saint-Laurent, l'un des points les plus neigeux du globe.

L'équipement routier

Depuis 1914, le parc automobile est passé de 7 413 à 2 584 711 en 1971. Ces chiffres se fondent sur la statistique de l'immatriculation des véhicules automobiles du ministère de la Voirie et des Travaux publics. Ils comprennent tous genres de véhicules, depuis les voitures particulières, autobus et autocars, en passant par les machines agricoles et les motos-neige dont on a dénombré quelque 150 000 à la fin de 1972. C'est assez dire l'effort gigantesque que le ministère responsable a dû déployer afin d'équiper graduellement le territoire d'un appareil routier adapté aux exigences des transports contemporains. On trouve donc, y compris quelque 10 000 ponts et 248 km d'autoroutes à péage (155 mi), des voies principales d'une longueur totale de 6 400 km (4 000 mi) et des routes secondaires atteignant une distance de 11 200 km (7 000 mi); routes diverses: 72 000 km (45 000 mi), pour un grand total de 89 600 km (56 000 mi).

Le tronçon québécois de la Transcanadienne est en bonne voie de parachèvement, puisque sur les 622 km (389 mi) qu'il compte d'ouest en est (des frontières de l'Ontario à celles du Nouveau-Brunswick), 560 km (350 mi) étaient achevés à la fin de 1972. C'est incontestablement la plus importante des grandes voies de communication du Québec, car elle relie Québec à Montréal en passant à proximité de nombreuses localités industrielles dans l'arrière-pays de la rive droite du Saint-Laurent.

Dans le domaine de l'équipement routier, le génie civil québécois a produit de nombreux ouvrages dignes de mention.

Le pont-tunnel Lafontaine

Merveille de technique et d'esprit d'invention, il permet la sortie de l'île de Montréal vers la rive droite du Saint-Laurent dans l'axe de la Transcanadienne et il libère d'autant les autres ponts dont les embarras de naguère sont restés célèbres. Construit au coût de $75 millions, c'est le plus gros ouvrage en précontraint d'Amérique du Nord. Il repose, dans sa partie centrale, sous 24,4 m d'eau (80 pi) dans le lit du fleuve, dégageant ainsi la rade et le chenal maritime. D'une longueur hors tout de 1,98 km (1,24 mi), la circulation y est contrôlée dans deux couloirs (trois voies dans les deux sens) grâce à un dispositif de télévision en circuit fermé. La statistique du ministère de la Voirie révèle qu'en 1972 la moyenne quotidienne des véhicules qui empruntent l'une des six voies s'est élevée à 84 115. Cinq ans après son inauguration, le pont-tunnel Lafontaine est toujours sujet d'étonnement des délégations étrangères officielles, des ingénieurs de tous les pays et du simple automobiliste auquel il rend des services signalés.

Le pont Laviolette

Seul lien routier sur le Saint-Laurent entre Montréal et Québec, le pont Laviolette relie Trois-Rivières à la rive droite depuis décembre 1967. Avec ses 2,69 km (1,68 mi), c'est le plus long ouvrage du genre au Québec, ses approches nord et sud étant presque aussi longues que la structure métallique elle-même. Sa caractéristique principale est son arche centrale à tirants

Trois-Rivières: le pont Laviolette construit dans l'axe de la future route transquébécoise (Nord-Sud) actuellement en chantier.
(Photo Office du film du Québec)

d'une portée de 335,5 m (1 100 pi); elle repose sur quatre caissons et soutient le tablier à l'aide de 50 câbles de suspente en acier d'un diamètre de quelque 8 cm (3 po); gabarit de circulation maritime: 48,8 m (160 pi). Il possède quatre voies carrossables de 14,64 m (48 pi). Le pont Laviolette a été construit au coût de $50 millions.

Le pont Pierre-Laporte

De 1917 à la fin des années 1920, le pont de Québec a été le pont cantilever le plus long du monde. Devenu insuffisant devant l'accroissement du parc automobile, il a fallu songer à construire un nouvel ouvrage qui a été inauguré en fin d'année 1970 et qu'on a baptisé du nom du ministre assassiné en octobre de la même année: Pierre Laporte. Il s'agit du pont suspendu le plus long du Canada, d'une longueur totale de 1 040 m (3 414 pi), et dont la travée centrale de 668 m (2 190 pi) enjambe le chenal maritime à une hauteur minimum de 45,7 m (150,4 pi) au-dessus des plus hautes eaux. Situé à 8 km (5 mi) à l'ouest du centre-ville parallèlement à l'ancien pont, le pont Pierre-Laporte est, avec ses approches, ses échangeurs et ses ouvrages auxiliaires, l'une des pièces maîtresses de l'équipement autoroutier de la capitale. Ses six voies de circulation que peuvent emprunter 90 000 véhicules par jour permettent une liaison rapide et directe entre la Transcanadienne au sud et les autoroutes périphériques au nord. Il viendra naturellement se

Installations de l'aéroport international de Montréal-Dorval.
(Photo Armour Landry)

greffer à la future autoroute Montréal-Québec, actuellement en chantier sur la rive gauche du Saint-Laurent.

Les lignes aériennes

Grâce aux relations aériennes, Montréal se trouve au carrefour des grandes voies commerciales reliant l'Amérique du Nord à l'Europe et à l'Asie. Vingt-cinq sociétés assurent la liaison entre Montréal, siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'associations internationales de transport aérien, et la plupart des grandes capitales et métropoles.

A l'aéroport international de Montréal-Dorval on compte en moyenne quelque 96 000 vols (arrivées et départs) et un trafic-voyageurs d'environ 5 millions de passages par an.

Très développée, l'infrastructure des transports aériens comprend 64 aéroports et 220 pistes d'atterrissage ou bases d'amerrissage contrôlés. Le reste du territoire, encore que d'une densité moindre que les régions de Montréal et de Québec, ne dispose pas moins d'un équipement assez important; ne pas oublier que l'avion demeure en bien des endroits des régions septentrionales le seul moyen d'accès pratique. Diverses lignes intérieures desservent le territoire, y compris le Nouveau-Québec.

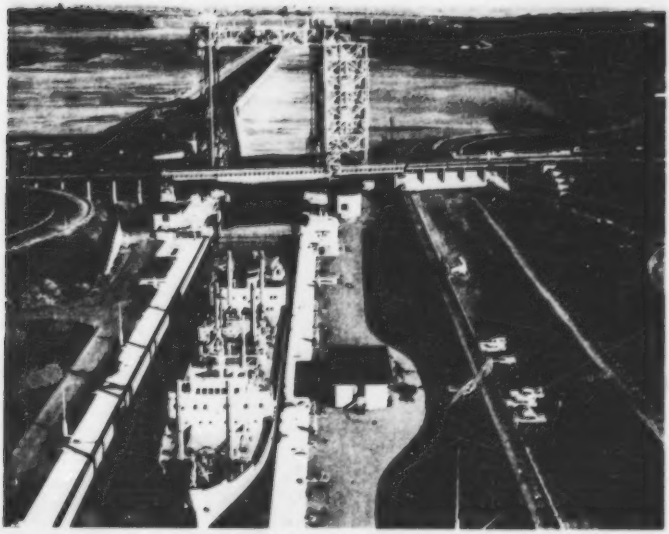

Montréal: écluse de Saint-Lambert, porte de la voie maritime du Saint-Laurent vers les Grands Lacs. La canalisation, réalisée en commun par le Canada et les U.S.A., a duré de 1954 à 1959.
(Photo Direction générale du tourisme)

Un nouvel aéroport à Montréal

Signalons, d'autre part, la mise en chantier en juin 1970 d'un nouvel aéroport international au nord de Montréal, dans une localité appelée Sainte-Scholastique; il portera le nom de Mirabel. D'ici à 15 ou 20 ans, on y investira plus de $1 milliard. La première phase de l'aménagement devrait être terminée en 1974.

C'est au gouvernement fédéral qu'incombe, au Canada, la responsabilité des aéroports et du transport aérien. Toutefois, devant l'ampleur du chantier et de ses répercussions de tous ordres sur le plan socio-économique, le gouvernement du Québec, par une loi spéciale adoptée en juin 1969, a créé un organisme qui s'est tout d'abord appelé *Bureau d'aménage-*

ment des environs d'un nouvel aéroport international au Québec. Cette équipe technique de spécialistes est désormais groupée sous le titre de *Service d'aménagement du territoire de la région aéroportuaire* (SATRA). Dans un vaste effort de planification globale, l'organisme doit exercer sur le territoire touché une action jumelée à court et à long terme, puisque l'aménagement général doit se poursuivre jusqu'en l'an 2000. Mettant au point un plan de développement et d'aménagement destiné à attirer sur le Québec le maximum des retombées économiques qu'un tel projet suppose, le SATRA veille à la mise en place de l'infrastructure: construction de routes, de moyens rapides de transports en commun, de canalisations d'aqueduc, d'égout, d'adduction des eaux, de lignes de transport d'énergie, etc. Au moment du choix de l'emplacement, le territoire comprenait 48 municipalités, dont on a déjà fusionné 14 en 1972. L'initiative du Québec en ce domaine est assez neuve et originale pour retenir l'attention de plusieurs pays.

Les voies maritimes

Les principales liaisons maritimes empruntent le Saint-Laurent, grande artère qui pénètre au coeur du continent et qui le rend accessible aux navires marchands de tous les pays. Ainsi, par le chenal maritime, les longs-courriers d'un tirant d'eau de 8,235 m (27 pi) peuvent aujourd'hui franchir les 3 540 km (2 200 mi) qui séparent le lac Supérieur de l'Atlantique; c'est la plus longue pénétration continentale du monde.

La rade de Montréal, premier port intérieur du monde, est ouverte 12 mois sur 12. Naguère encore figée par les glaces de l'hiver, elle peut désormais compter sur plusieurs brise-glace qui patrouillent le Saint-Laurent jusqu'à l'aval de Québec pour libérer le chenal maritime et supprimer les embâcles qui provoquaient autrefois de désastreuses inondations. Les 130 bassins ou postes de mouillage, les 24 km (15 mi) de quais et de docks, les 52 hangars de fret, les silos, les grues, les portiques de levage de conteneurs ont reçu en 1971 près de 6 000 navires de tous les horizons et manutentionné plus de 24 millions de tonnes de marchandises. L'un des plus fréquentés d'Amérique du Nord, le port de Montréal dessert un immense

hinterland qui, de l'Atlantique aux Rocheuses, comprend les vastes régions agricoles des Prairies canadiennes et les secteurs industrialisés du Québec, de l'Ontario et du Midwest américain. Son influence touche un marché de plus de 60 millions d'habitants. Pour sa région immédiate, il représente un apport annuel de capitaux de l'ordre de $250 millions.

Quant au port de Québec, 2 001 navires, dont 747 longs-courriers y ont fait escale en 1971; l'on y a transbordé 11 060 221 tonnes. Enfin, on a enregistré un volume de 17 193 101 tonnes de minerai du Nouveau-Québec expédié en 1971 par le port de Sept-Iles et un volume de 7 864 049 tonnes, chargé à Port-Cartier. Ces deux derniers ports se trouvent sur la basse Côte nord du Saint-Laurent.

Les chemins de fer

La longueur totale du réseau au Québec, sans compter les voies de triage ou de garage, les petites voies d'évitement, et les très importants embranchements industriels, est de 8 220 km (5 138 mi). En comparaison de 68 804 km (43 003 mi) pour l'ensemble du territoire canadien, il s'agit d'une proportion de 11,9 p. cent.

Deux grandes sociétés se partagent l'essentiel du réseau, de l'Atlantique au Pacifique: le Canadien National (entreprise de l'État fédéral) et le Canadien Pacifique (entreprise privée). Le partage administratif du territoire canadien ne coïncide pas chez elles avec les limites des États fédérés, aussi est-il assez difficile de préciser la statistique du trafic-voyageurs et celle du volume des marchandises transportées sur le territoire québécois. Néanmoins, pour donner une idée des tarifs-voyageurs, disons qu'on peut aller de Montréal à Québec (260 km — 163 mi) en moins de trois heures et, aux jours de moindre affluence, pour la somme de $7.30 (1972).

Le rail joue un rôle essentiel dans le développement industriel et minier; il permet d'acheminer vers les usines de transformation une partie croissante des richesses naturelles. C'est ainsi que de très grosses entreprises possèdent et exploitent pour leur compte un réseau de voies ferrées d'une longueur

totale de quelque 640 km (400 mi). Ces lignes sont au nombre de huit, qui tombent sous la juridiction de la Régie des transports du Québec. Certaines sont très importantes, telle celle de la Québec Cartier Mining, sur la basse Côte nord du Saint-Laurent, qui transporte annuellement jusqu'à 10 millions de tonnes de minerai. On ajoute qu'il s'agit de chemins de fer qui ne desservent que l'intérieur du territoire québécois et à des fins très précises.

Les transports urbains et interurbains

L'initiative de transport urbain dont on a le plus parlé ces dernières années est le Métro de Montréal. Inauguré le 14 octobre 1966, l'ouvrage est déjà réputé pour sa beauté, son caractère pratique, sa rapidité. Il comprend en ce moment trois lignes, dont l'une de 5,1 km (3,17 mi) de longueur, passe sous les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame (îles de l'Expo 67), à 36,57 m (120 pi) dans le lit du Saint-Laurent. Avec ses 26 stations modernes, différentes les unes des autres, ses 41 rames de neuf voitures roulant sur pneumatiques, chacune pouvant transporter 1 440 voyageurs, le Métro fait partie de la cité souterraine qui pousse ses ramifications dans le coeur du centre-ville. Les horaires aux heures de pointe prévoient une arrivée toutes les 2,5 minutes. Construit au coût total de $ 213,7 millions, le Métro vient compléter le réseau de surface et il relève de la même administration. En fin d'année 1971, grâce à des crédits consentis par l'État, on a entrepris les travaux de prolongement de la ligne no 2, vers l'est. Du reste, ces crédits qui s'élèveront à $700 millions échelonnés sur une période de 10 ans, seront consacrés au développement général du réseau souterrain.

D'autre part, selon les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique, le Québec comptait en 1970 trente et un transporteurs urbains et interurbains qui ont répondu aux questionnaires officiels. Les données révèlent qu'ils ont transporté cette année-là 23 841 399 voyageurs, contre des recettes totales de $23 019 983. Les recettes totales d'exploitation s'élèvent à $24 704 785 si l'on y fait figurer les revenus provenant des messageries compatibles avec les services-voyageurs.

LES COMMUNICATIONS

Créé en décembre 1969, le ministère des Communications du Québec poursuit deux grands objectifs: 1 — assurer une communication constante entre l'État et la population et entre les ministères et organismes gouvernementaux; 2 — favoriser et maintenir un dispositif québécois des communications, intégré aux systèmes extra-territoriaux ou internationaux. Cette politique est essentielle au développement du Québec, à son appareil scolaire, à sa culture. Elle doit s'intégrer aux priorités et demeurer ainsi garantie du maintien et de l'évolution normale de la société québécoise comme partie dynamique de l'ensemble canadien et nord-américain.

Déjà le Québec possède sur son territoire les moyens de communications électroniques dont le coefficient d'utilisation est l'un des plus élevés du monde: téléphone, câble, radio-télévision, imprimé, audio-vision, informatique, autant de domaines qui sont extrêmement développés.

La câblo-diffusion

Dans le domaine de la diffusion de l'image télévisée par câbles communautaires, le Québec est une sorte de précurseur. Il ne s'agissait au début que de capter l'image par une seule antenne commune se substituant à un certain nombre d'antennes individuelles. L'image était ensuite distribuée chez les abonnés par un réseau de câbles unidirectionnels. A peine âgée de 20 ans, cette industrie a pris une ampleur telle que, de moins en moins tributaire de la télévision en direct, elle possède désormais ses propres studios, son matériel de production et jouit d'une autonomie réelle. Selon les sources de renseignements, il y a déjà quelque 143 entreprises de «câblo-diffusion», dont les abonnés se recrutent surtout en milieu urbain (17 p. cent des foyers). Elles desservent, selon la taille de chacune, de 20 à 92 000 abonnés. Leur présence est surtout sensible à Montréal, à Québec, en Maurice, en Outaouais, dans les Cantons de l'Est, et à des degrés divers dans plusieurs autres points du territoire.

Or, en plus des très profondes répercussions d'ordre culturel que ce développement rapide implique, son impact économique est non moins important. Aussi, l'État doit-il, pour le bien de la collectivité. veiller à ce que ce service public ne soit pas cause d'anarchie, de chevauchements, de double emploi, de déperdition de ressources matérielles et humaines. Il a donc chargé la Régie des services publics (ministère des Communications) de formuler et d'instaurer une politique d'ensemble pour que la câblo-diffusion soit vraiment au service de la population, pour que celle-là soit vraiment assujettie à celle-ci.

Le téléphone

Les services du téléphone, comme ceux du reste de l'Amérique du Nord, jouissent d'une réputation enviable dans le monde entier. Le Québécois y a recours en moyenne plus de cinq fois par jour, ce qui lui vaut, dit-on, le championnat international du bavardage.

En tout état de cause, le Québec est au moins égal, sinon en avance, sur le reste du Canada, sur le plan des télécommunications. Ainsi, en 1971, on inaugurait à Québec un central à commutation électronique pour desservir les 8 000 lignes téléphoniques de l'Administration. Fonctionnant à la façon d'un cerveau électronique, ce central est conçu pour répondre aux besoins d'extension jusqu'en l'an 2000, avec un capacité totale de 25 à 30 000 lignes. La mise au point de la commutation électronique est la réalisation de la téléphonie la plus significative depuis l'avènement de l'automatique, au début des années 1920.

En 1970, on comptait 2 714 853 postes téléphoniques (en 1971, la moyenne était de 45 pour 100 habitants). Les 1 832 068 appareils particuliers représentaient le groupe le plus nombreux, suivis des postes commerciaux reliés à des tableaux de distribution, au nombre de 762 076; on dénombrait aussi 21 628 cabines publiques et 551 postes routiers. Ajoutons que 99,6 p. cent des appareils sont branchés sur l'automatique. Les abonnés québécois sont desservis par l'interurbain automatique dans une proportion de 79,9 p. cent.

Le téléphone est le fief de l'entreprise privée. Cinquante-huit sociétés distinctes oeuvrent dans ce secteur, la plus considérable — et de beaucoup — étant la Bell Canada, société à charte fédérale et dont le siège social se trouve à Montréal. Viennent ensuite la Québec-Téléphone, dont le siège social est à Rimouski (Bas-Saint-Laurent) et un certain nombre de réseaux, propriétés de sociétés coopératives. Ce service public, considéré comme industrie, embauchait en 1970 un total de 18 835 personnes qui touchaient des salaires s'élevant à $142 millions.

Les satellites

Devant le rythme accéléré des progrès technologiques, le Québec se doit de prendre les moyens nécessaires pour s'assurer la place qu'il croit devoir tenir dans le monde futur des télécommunications par satellite. Il lui faut pour cela montrer une certaine audace face à l'évolution des idées dans les autres régions du Canada.

Au cours d'une visite officielle de deux ministres à Paris, du 22 au 26 janvier 1969, le Québec a signé avec la France une lettre d'intention concernant la poursuite d'études en vue de la création d'un satellite franco-québécois, destiné aux échanges éducatifs et culturels.

Or, en fin d'année 1973, le Québec et la France procèdent à des expériences restreintes de télécommunication en utilisant le satellite américain Intelsat IV. L'expérience, d'une durée de quelque 20 heures, est distribuée en périodes de quatre ou cinq heures de communications instantanées, bi-directionnelles et multi-dimensionnelles. L'objectif à long terme de l'exercice: préciser et prévoir les modes et le degré d'utilisation du satellite franco-allemand SYMPHONIE, dont le lancement est prévu pour 1974, en fonction des besoins du Québec en matière de communications avec la France; des avantages comparés des moyens technologiques existants (satellite, vidéo-cassettes, etc.).

Les résultats de cette «recherche active» devraient permettre au Québec de prendre une décision éclairée quant à sa participation au programme SYMPHONIE.

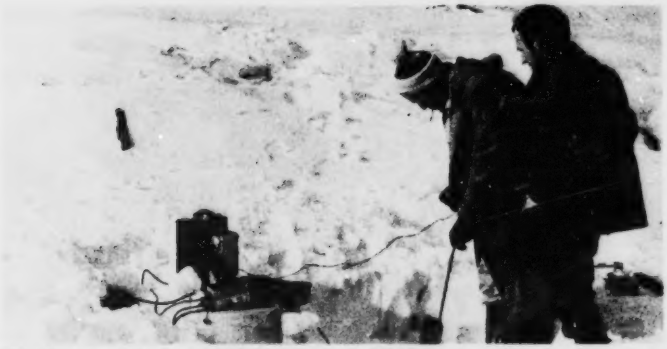

Géophysiciens de la SOQUEM utilisant le détecteur de radioactivité sur l'emplacement d'un gisement d'une carbonatite à columbium.
(Photo SOQUEM)

LES RICHESSES NATURELLES

On a cru autrefois que le Québec avait en général une vocation agricole. Cependant, il y eut toujours des hommes qui ont évoqué la grande diversité de richesses naturelles que ne pouvait manquer de receler un territoire aussi vaste. Si ces prophètes furent jadis considérés trop souvent comme des rêveurs, les réalités d'aujourd'hui prouvent qu'ils avaient raison.

Les industries de transformation des richesses tirées du sol et du sous-sol contribuent peut-être pour la moitié à la production totale québécoise (produit national brut). C'est que le sol et le sous-sol regorgent de richesses dont on n'a d'ailleurs pas encore achevé l'inventaire.

Les mines

Le Québec est encore loin de connaître toute l'étendue de ses réserves minérales. Toutefois, il sait de science certaine qu'elles suffiront, durant nombre d'années, à une forte expansion industrielle tout en alimentant un important courant d'exportation.

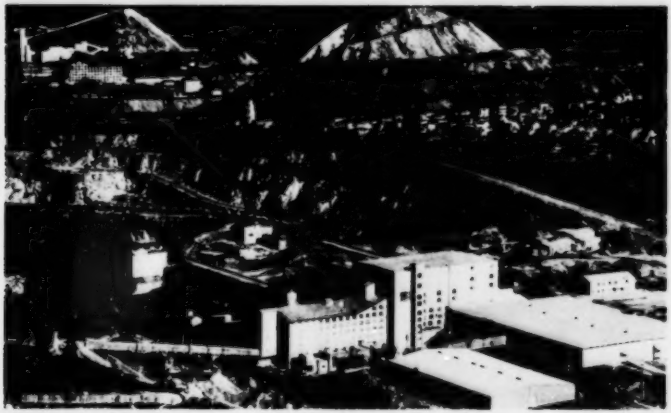

Exploitation à ciel ouvert d'une mine d'amiante, à Thetford, au sud-ouest de Québec.
(Photo George Hunter)

L'avenir du secteur minier est plus que prometteur. Une activité intense règne dans l'exploration et dans l'exploitation, aussi bien dans les régions habitées qu'au coeur du territoire presque vierge du Nouveau-Québec.

En 1920, la production minérale ne dépassait pas les $28 millions. En 1955, elle atteignait $388 millions, en 1965, $721 millions et en 1970, $798 millions. C'est dire que la valeur de la production est devenue vingt-cinq fois plus considérable qu'en 1920. Ce rythme de croissance assez spectaculaire s'explique par la découverte de vastes gisements métallifères dans le nord-ouest et dans les immenses régions inhabitées des zones centrales et septentrionales. Chaque année, les prospecteurs jalonnent de 30 000 à 40 000 terrains miniers auxquels s'intéressent toujours les grandes sociétés exploitantes.

Le sous-sol est riche d'une quarantaine de substances métalliques et non métalliques. Les mines fournissaient, en 1970, du travail à plus de 30 000 personnes auxquelles l'industrie versait $176 millions en salaires.

PRINCIPAUX MINÉRAUX
(production en 1970)

MINÉRAUX MÉTALLIQUES		
Fer (minerai)	13 651 018 t (m)	15 047 750 t
Zinc (3)	185 999 t (m)	205 030 t
Cuivre (3)	161 637 t (m)	178 175 t
Argent	145 t (m)	5 110 371 oz
Or (3)	20 t (m)	692 502 oz
Plomb	1 959 t (m)	2 159 t
Nickel	727 t (m)	801 t
Bismuth (2)	183 t (m)	404 297 lb
Cadmium	134 t (m)	295 413 lb
Cobalt	23 t (m)	50 966 lb
Colombium (1)	2 129 t (m)	2 347 t
Molybdène (3)	1 132 t (m)	1 248 t
Selenium (2)	187 t (m)	413 084 lb
Tellure (2)	20 t (m)	43 197 lb
MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES		
Amiante (2)	1 240 590 t (m)	1 367 524 t
Feldspath (1)	9 695 t (m)	10 687 t
Tourbe mousseuse	119 073 t (m)	131 256 t
Quartz (1)	629 455 t (m)	693 859 t

1 — Seul producteur du Canada 2 — Premier producteur du Canada
3 — Deuxième producteur du Canada

Source: Division statistique (DGM.)

Le Québec est le premier producteur d'amiante du monde. Il occupe aussi une place de choix en ce qui concerne le minerai de fer, de cuivre, de zinc et d'or. De plus, le Québec est le seul territoire canadien à produire du colombium, du lithium, de l'oxyde de titane, de l'ocre, du feldspath et de la dolomie magnésitique. Les substances métallifères (minerai de fer, cuivre, zinc et or) assurent la majeure partie de la production métallique du Québec. Les géologues estiment, d'ailleurs, que les gisements de minerai de fer du Québec comptent parmi les plus riches du monde : 4 milliards de tonnes. Le gisement principal (connu) s'étend sur environ 640 km (400 mi) de longueur sur une largeur de 24 à 80 km (15 à 50 mi) et rayonne autour de Schefferville.

Le Québec arrive au premier rang des provinces canadiennes dans la production d'aluminium. Cinq usines y ont une capacité de production de 701 000 tonnes par année, tandis que le reste de la production canadienne ne dépasse pas les 210 000 tonnes. On traite aux usines québécoises du minerai — la bauxite — importé surtout de la Guyane et du Surinam (Guyane hollandaise).

Les grands objectifs du Québec en ce qui a trait aux mines consistent à découvrir de nouvelles ressources et à intensifier la recherche appliquée. En plus de réviser la législation minière, le gouvernement a créé trois sociétés : une d'État, la Société québécoise d'exploitation minière (SOQUEM), une mixte, la Société acadienne de recherche pétrolière (SAREP) et, en 1970, une autre d'État : la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP).

On considère la SOQUEM comme la plus importante société de recherches minérales au Canada. Elle reçoit maintenant $3 millions par année du gouvernement. Elle a commencé officiellement ses travaux le 1er novembre 1965 et elle a conclu des ententes avec plusieurs sociétés privées en vue d'amener des gisements au stade de l'exploitation. La SOQUEM estime avoir fait en 1972 l'une de ses plus importantes découvertes depuis sa création. Il s'agit d'un important gisement de sel qui

aurait un diamètre d'environ 4,8 km (3 mi), à Havre-Aubert, dans les îles de la Madeleine (golfe du Saint-Laurent). Le Québec, qui ne produit pas de sel, est pourtant un très gros consommateur, surtout pour l'épandage sur les routes pendant l'hiver.

La SAREP est le fruit d'une entente entre l'Hydro-Québec et une société pétrolière. Elle a pris naissance en décembre 1966 et vise à faire participer la population à l'exploitation éventuelle de deux ressources particulièrement intéressantes: le pétrole et le gaz naturel. Des permis d'exploitation délivrés en faveur de l'Hydro-Québec couvrent toute la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent, ainsi qu'une partie du fleuve, le tout d'une superficie totale de 32 750 718 ha (80 933 910 acres).

Quant à la SOQUIP, elle a acquis tous les permis détenus jusqu'à présent par l'Hydro-Québec à l'intérieur de la SAREP, sauf ceux concernant les îles de la Madeleine et, depuis 1970, grâce à un budget de $15 millions consenti par le gouvernement sur une période de dix ans, a déjà entrepris, en coopération avec des compagnies privées, des forages dans les Basses Terres du Saint-Laurent, dont deux dans Nicolet et l'autre sur l'île d'Orléans, en vue de découvrir des nappes de pétrole ou de gaz naturel.

SIDBEC-DOSCO

On se rend compte dans tous les milieux que l'industrie minière est loin d'avoir atteint la limite de ses possibilités. Les capitaux massifs qui y sont investis témoignent des espoirs qu'on fonde sur elle. Cependant, il n'y a toujours qu'une faible partie du minerai qui soit traité sur place, ce à quoi le Québec s'efforce de remédier. C'est pourquoi en fin d'année 1964, l'État créait la Sidérurgie du Québec (SIDBEC) avec l'objectif prioritaire d'étudier et de prendre toutes mesures nécessaires pour doter le Québec d'une industrie sidérurgique intégrée. Or, en décembre 1968, la SIDBEC se portait acquéreur de la majorité des actions d'une société privée, Dominion Steel & Coal, connue sous son sigle DOSCO. Propriétaire de quatre usines (trois au Québec et une en Ontario), cette firme four-

nissait déjà le noyau de la nouvelle industrie que la SIDBEC se proposait de mettre en place. Grâce à cette acquisition, elle disposait au départ d'un marché relativement important, d'une équipe de techniciens de valeur et d'installations de base qu'il s'agissait de moderniser et de développer. L'ensemble de l'opération aura nécessité l'investissement de capitaux de l'ordre de $150 millions.

La SIDBEC-DOSCO fournit une gamme de produits : billettes, barres, fil machine, acier d'armature crénelé, profilés, brames, tôles laminées à chaud ou à froid, feuillard pour fabrication des tubes. Ces produits peuvent à leur tour être transformés dans les différentes usines du groupe pour donner des poutrelles et autres éléments de construction, tubes, boulons, vis, rivets, clous, fil et treillis soudé.

Au cours de l'année 1972, la SIDBEC-DOSCO a franchi un grand pas dans la réalisation de ses objectifs. Elle a inauguré en juin une aciérie électrique, sans doute la plus moderne du genre au monde. Elle est en effet dotée de deux fours électriques à très haute tension utilisant le procédé à coulée continue et possédant une capacité de traitement de 500 000 tonnes au départ; elle est alimentée aussi bien en ferraille qu'en fer métallisé (fer éponge).

D'autre part, à la fin de la même année, l'entreprise a mis en service une usine de métallisation pour la fabrication de fer éponge, par élimination de l'oxygène des boulettes d'oxyde de fer. C'est la première sidérurgie canadienne à mettre en application ce procédé pour le fer et la cinquième du monde. Ces installations sont voisines de l'aciérie électrique, à Contrecoeur, sur la rive droite du Saint-Laurent, à l'est de Montréal. Elles permettent au Québec de se dégager de l'emprise du marché extérieur de l'acier primaire.

Grâce à cet effort de modernisation, d'imagination, à une équipe d'hommes compétents et à l'État québécois, qui pour l'instant reste le seul actionnaire de l'entreprise à capital-actions, la SIDBEC figurera dans quelques années au rang des géants de la sidérurgie internationale. Ce pari calculé sur

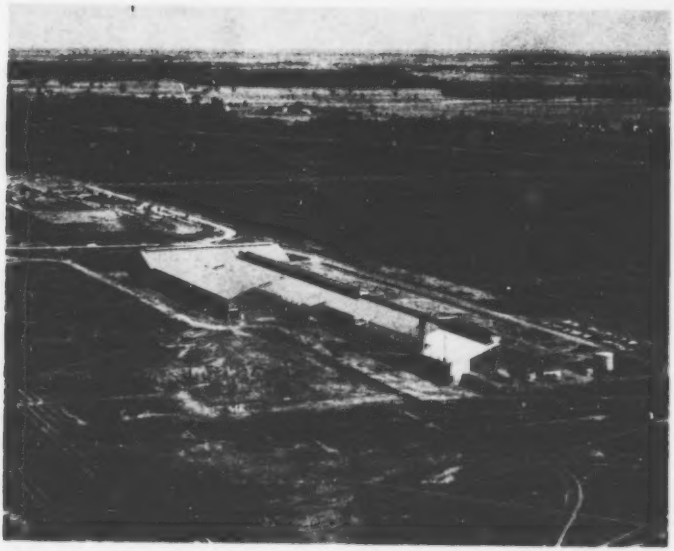

L'une des installations de la SIDBEC-DOSCO à Contrecoeur, près de Montréal. (Photo SIDBEC)

l'avenir, un peuple qui deviendra l'un des plus jeunes d'Amérique se prépare à le relever. C'est ce même peuple qui, dès 1734, répondant aux mêmes besoins de puissance et d'activité, fondait au Nord de Trois-Rivières, les forges du Saint-Maurice, qui figurent parmi les ancêtres de la sidérurgie nord-américaine.

Les forêts

Les forêts québécoises, même si elles sont de valeur inégale, occupent une superficie de 1 150 737 km² (444 300 mi²).

Exception faite de la taïga, où les bois n'ont pas de valeur marchande, la forêt commerciale couvre 772 079 km² (298 100 mi²), soit la moitié du territoire. Il s'agit en fait d'un domaine

boisé aussi vaste que la France et la Grande-Bretagne réunies ou que la Suède et la Norvège mises ensemble. La superficie productive et accessible est quelque peu inférieure, mais elle reste quand même considérable avec ses 535 871 km² (206 900 mi²). La presque totalité des forêts commerciales relève du domaine public (699 818 km² — 270 200 mi²); le reste est constitué de forêts privées (72 261 km² — 27 900 mi²).

La forêt se compose pour les trois quarts d'essences résineuses et pour un quart de feuillus. Sur une possibilité annuelle de coupe évaluée à 83,4 millions de m³ (23 millions de cordes), on a abattu 43,5 millions de m³ (12 millions de cordes) en 1969. La valeur brute de cette matière première atteint $341 millions; 73 p. cent du volume des coupes représentait en 1969 du bois à pâte et 25 p. cent du bois de sciage et de déroulage. L'abattage des arbres mobilisait une main-d'oeuvre de quelque 19 200 travailleurs.

INDUSTRIE DU PAPIER ET PRODUITS CONNEXES
(1967 - 1971)

Année	Nombre d'usines	Expéditions en millions de dollars	Nombre de travailleurs	Rémunération hebdomadaire
1967	214	1 147	43 018	124,30
1968	209	1 191	42 480	132,40
1969	208	1 317	43 986	142,09
1970	ND	1 351	43 743	151,44
1971	ND	1 373	41 974	164,78

Source: Bureau de la statistique du Québec.

Les pâtes et papiers sont au Québec la branche la plus productrice de l'industrie, en même temps que la première en importance dans l'investissement de capitaux, dans l'emploi, dans la consommation d'énergie hydraulique, dans le transport et dans plusieurs services. Elle se range au premier rang des industries exportatrices de tout le Canada; sa valeur de pro-

duction atteint presque $900 millions. Le Québec exporte près de 4 millions de tonnes, soit les 4/5 de sa production; il contribue à lui seul pour une proportion de 12,5 p. cent aux exportations des pâtes et papiers dans le monde. Cette branche groupe trois sortes d'usines : pâtes chimiques ou mécaniques, fabriques mixtes de pâtes et de papiers, papier journal, papier d'édition, papier d'écriture, papier kraft, carton, panneaux de construction et d'isolant thermique.

Les usines traitant les sous-produits du bois ont une grande signification économique puisqu'elles contribuent pour plus du tiers aux exportations totales. Outre les pâtes et les papiers, il faut tenir compte surtout du sciage et du déroulage (placages et contreplaqués).

L'industrie du sciage comprend les scieries, les fabriques de traverses de voies ferrées, de lattes, de douves, de cercles et de bardeaux. Elle a beaucoup évolué depuis les temps lointains où les constructeurs venaient sur les rives du Saint-Laurent chercher le bois nécessaire à la construction des navires.

INDUSTRIE DU BOIS
(1969)

	Nombre d'établissements	Expéditions en milliers de dollars	Nombre de travailleurs	Salaire horaire ($) employé à la production
Scieries et fabriques de bardeaux	556	183 041	10 083	1,80
Fabriques de placages et contreplaqués	27	43 183	2 853	1,76
Portes, châssis et rabotage	346	80 397	4 188	1,98
Divers	162	56 407	4 101	ND
Total	1 091	363 028	21 225	1,82

Source: Catalogue 31-205 — Statistique Canada.

Un CL-215 en vol déverse son chargement d'eau.
(Photo Canadair)

Les forêts représentent, en outre, une richesse considérable pour la santé et les loisirs. Paradis de chasse et de pêche, selon les saisons, elles offrent de multiples avantages de vie en pleine nature. Aussi, le gouvernement s'emploie-t-il, comme le veut la tendance croissante de la population à s'adonner au camping et aux excursions, à supprimer ou à restreindre certains privilèges détenus par des entreprises privées et à faciliter l'accès du territoire à tous les Québécois. C'est dans cette perspective aussi que le ministère des Terres et Forêts crée des sentiers de motos-neige (qu'on appelle en Europe «scooter des neiges») et des centres écologiques.

Il faut aussi combattre les incendies de forêts. En 1971, on a dénombré sur le territoire 133 incendies qui ont ravagé quelque 262 090 ha (647 648 acres) et causé des dommages évalués à environ $21 millions. Le Québec utilise des avions-citernes Canso et des CL-215, ces derniers mis au point par le constructeur aéronautique Canadair de Montréal. On vient de plusieurs pays se renseigner au Québec sur les méthodes de lutte contre l'incendie de forêt par voie aérienne. D'un autre côté, le gouvernement accroît la productivité de ses 16 pépinières où il conserve quelque 150 millions de plants destinés au reboisement.

L'AGRICULTURE

«...L'habitant canadien, pour sa part, est attaché à sa terre qu'il fait valoir librement avec l'aide de sa famille. Voisins de lui, d'autres habitants ont entrepris la même tâche et cette communauté d'intérêts, accentuée par la promiscuité des habitations le long d'un même chemin, crée un esprit d'entraide d'un type tel qu'il n'en a jamais existé dans la campagne française . . .»

Jean-Charles Falardeau (11)

La population agricole

Sans être un phénomène particulier au Québec, l'exode rural s'y fait sentir de façon aiguë. En 1941, la population agricole représentait 839 000 personnes, soit 25,2 p. cent de la population totale; elle était de 508 000 personnes en 1966 (11,1 p. cent). Sur 25 ans, il s'agit d'une diminution annuelle moyenne de 13 000 personnes, soit une proportion de 0,5 p. cent. Avec l'évolution de l'économie industrialisée et la généralisation de la scolarisation, il n'y aurait plus en 1977 que 74 000 ouvriers agricoles, soit 2,7 p. cent de la population active.

La production

Les grands traits de la production agricole québécoise se présentent de la façon suivante :

productions animales (élevages de bovins laitiers, de bovins de boucherie, de porcins, d'ovins, d'animaux à fourrure; l'aviculture et l'apiculture);

productions végétales (plantes fourragères, céréales: avoine, blé, orge, maïs; pommes de terre, tabac, betterave sucrière, lin à graine, fève soya);

culture légumière, presque toute concentrée dans les terres fertiles de la plaine montréalaise: carotte, oignon, maïs, concombre, pois, haricot, tomate;

culture fruitière: pomme, fraise, framboise, myrtille (bleuet);

acériculture: par l'abondance et la qualité de ses érablières, le Québec est le principal producteur mondial des produits de l'érable, industrie qui lui est donc particulière.

Les tendances actuelles laissent prévoir le remembrement accru des fermes, ce qui en entraînera une diminution, mais en favorisera la rentabilité. En 1971, on comptait 41 035 exploitations agricoles commerciales sur un total de 61 257 fermes. On remarquera que 52 838 cultivateurs étaient propriétaires de leur ferme.

La ferme québécoise, en superficie et en matériel, varie énormément. La statistique ne peut qu'en dégager des moyennes dont voici les principales: 71,3 ha (176,3 acres) dont 28,7 ha en culture (70,8 acres); 11,3 ha en pâturage (27,9 acres) et 20,5 ha en boisé (50,6 acres). Les surfaces défrichées ont une superficie de 2 610 183 ha (6 449 992 acres), dont environ le quart dans la seule plaine de Montréal. En raison de la fertilité de ses sols, de la variété de ses cultures et de ses élevages, cette région, première en importance, alimente la moitié de la population. Cependant, le mouvement accéléré de l'urbanisation n'est pas sans gruger petit à petit les meilleures terres.

Restée longtemps stationnaire, en dépit d'une propagande soutenue en faveur de l'«agriculturisme» et de l'enracinement au sol, l'agriculture subit depuis plusieurs années des modifications sensibles. En 40 ans, de 1931 à 1971, la superficie de la ferme moyenne est passée de 51,5 à 71,3 ha (127,3 à 176,3 acres); son capital, de $6 452 à $35 918,90.

SUPERFICIE DES PRINCIPALES CULTURES - 1971

	Hectares	Acres
Blé	15 297	37 800
Avoine	360 165	890 000
Orge	11 331	28 000
Seigle	1 538	3 800
Lin à graine	3 359	8 300
Grains mélangés	39 659	98 000
Maïs-grain	50 585	125 000
Sarrazin	3 116	7 700
Pois secs	445	1 100
Haricots secs	445	1 100
Pommes de terre	26 709	66 000
Plantes-racines	1 416	3 500
Foin cultivé	1 351 631	3 340 000
Maïs-fourrager	44 515	110 000
Betterave sucrière	3 278	8 100
Tabac	4 047	10 000
Pâturages	855 898	2 115 000
Légumes	36 868	91 100

Source: Grandes cultures 1971
Superficie en légumes 1971
Bureau de la statistique du Québec

CHEPTEL AU 1er JUIN 1971

Chevaux	40 000
Bovins	1 958 000
Vaches laitières	1 022 000
Divers	936 000
Ovins	90 000
Porcs	1 315 000
Volailles (poules et poulets)	21 530 000

Source: Bovins, chevaux, moutons, porcs, volailles
Bureau de la statistique du Québec

Les boisés de ferme — bois de coupe et érablières — occupent 1 254 508 ha (3,1 million d'acres). En 1970, on a produit 5 291 428 litres de sirop d'érable (1 164 000 gal), 109 315 kg de sucre (241 000 lb) et 190 961 kg de tire (421 000 lb), le tout ayant une valeur totale à la ferme de $7,4 millions et représentant 87,8 p. cent de la production canadienne.

Le capital agricole total du Québec est de $2,4 milliards. En 1971, le revenu en espèces, provenant de l'exploitation des fermes, s'établissait à $692 266 000. C'est l'élevage qui accuse le meilleur rapport: $569 218 000.

REVENUS DE L'ÉLEVAGE - 1971
(en milliers de dollars)*

Bêtes à cornes et veaux	107 896
Porcs	84 438
Moutons et agneaux	886
Produits laitiers	261 300
Volailles	80 837
Oeufs	28 833
Autres bétail ou produits	5 028
Total	569 218
Produits forestiers et acéricoles	10 307
Autres revenus (1)	51 697
Grand total	631 222

(1) Paiements supplémentaires à l'industrie laitière et paiements d'appoint.
**Chiffres non revisés*

Source: (21-001) Statistique Canada

Les foires agricoles

Pendant l'été, une suite de foires régionales se déroule dans les principales régions agricoles. Ces manifestations s'achèvent par l'Exposition de Québec, de loin la plus importante; elle se tient depuis plus de 60 ans pendant une dizaine de jours, commençant vers la Fête du Travail (premier lundi de

septembre). Au fil des années, de foire agricole qu'elle a été pendant longtemps, l'Expo-Québec s'est rajeunie, modernisée, universalisée pour prendre figure de véritable exposition commerciale. Ne reniant pas pour autant ses origines, elle fait toujours la part belle à l'agriculture, à ses produits, à ses exploitants. On en profite pour décerner les grands prix de l'Ordre du mérite agricole, qui récompensent les agriculteurs les plus dynamiques, les meilleurs produits, les plus beaux specimens du cheptel québécois.

Des études seront entreprises au cours des prochaines années par les trois paliers de gouvernement dans le but de pousser encore plus le développement et les possibilités des installations de l'Expo-Québec qu'on veut élever à l'échelle des grandes expositions commerciales du Canada.

L'État met à la disposition des cultivateurs crédits, subventions et aide financière pour l'amélioration des fermes, l'achat de machines agricoles, d'engrais chimiques, le transport des semences de céréales et du bétail de boucherie, l'implantation d'animaux, etc. Pour ce qui est de la formation, les agriculteurs profitent de l'enseignement de l'agronomie et de la recherche en agriculture à divers endroits, notamment à la faculté d'agronomie de l'université Laval de Québec. Ils ont également accès à plusieurs écoles d'agriculture qui, conformément à l'évolution de l'appareil scolaire, vivent une période d'adaptation aux besoins modernes. Au chapitre de l'enseignement des adultes, de nombreuses initiatives aident les jeunes cultivateurs.

Afin de donner une impulsion nouvelle à l'agriculture québécoise, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation a mis au point un certain nombre de programmes qu'il doit mettre en oeuvre au cours de la décennie 1970 : regroupement des usines de pasteurisation, assurance-santé animale contributoire, promotion de l'insémination artificielle, promotion des élevages de bovins, de porcins et d'ovins, mise en valeur des cultures maraîchères et fruitières de la plaine de Montréal, réaménagement agricole du Nord-Ouest et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, promotion de l'amélioration des sols (travaux mécanisés). Car

Beaumont (Bellechasse): élevage de bovins de race charolaise.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

à l'instar de l'agriculture de plusieurs pays, celle du Québec traverse une période difficile et pourtant, en dépit de la diminution régulière du nombre des exploitations, la valeur globale de la production suit une courbe ascendante; en 1969, elle a excédé largement les $700 millions, ce chiffre ne donnant même pas une idée exacte de la véritable importance de l'agriculture dans la vie économique.

L'assurance-maladie animale contributoire

Les productions animales représentent plus de 85 p. cent de la production globale de l'agriculture et elles rapportent annuellement aux exploitants des revenus bruts excédant de beaucoup $500,5 millions. Dans ces conditions, il est capital de protéger la santé du bétail et d'adopter une série de mesures qui viennent consolider la rentabilité des exploitations. L'assurance-maladie animale contributoire comporte un programme à frais partagés qui facilite l'accès aux services vétérinaires et qui abaisse le coût des médicaments. Le programme a pour corollaires d'encourager les jeunes à se diriger vers la médecine vétérinaire et de stimuler leur spécialisation dans les diverses disciplines cliniques; d'instituer une pharmacopée centrale spécialisée sous contrôle de l'État; de supprimer l'emploi irrationnel des médicaments coûteux, souvent inutiles et parfois même nuisibles.

La Régie de l'assurance-récolte

Organisme chargé d'administrer un régime spécial qui protège les exploitants agricoles contre la perte de rendement consécutive à l'action nuisible d'un certain nombre de phénomènes naturels sur les productions assurables. Le programme s'applique aux grandes cultures et á certaines cultures spéciales.

L'Office du crédit agricole

Institué en 1936, l'Office du crédit agricole est investi des pouvoirs généraux des sociétés et des pouvoirs spéciaux que lui confère la loi du crédit agricole et trois autres textes législatifs qu'il est également chargé d'appliquer : loi de l'amélioration des fermes, loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles et loi du prêt agricole. Ces lois sont assorties de dispositions très précises quant à l'aide matérielle dont peut se prévaloir l'exploitant agricole.

La raffinerie de sucre

Située à Saint-Hilaire (Rouville), à l'est de Montréal, sur la rive droite du Saint-Laurent, la raffinerie de sucre a été instituée par l'État en 1943 dans le but de développer la culture de la betterave sucrière. Pratiquée par quelque 800 producteurs, cette culture est contingentée afin que la récolte n'excède pas la capacité nominale de raffinage des installations, qui est d'environ 1 451 t par jour (1 600 tonnes). Aussi, les superficies ensemencées se limitent-elles, bon an mal an, à quelque 3 642 ha (9 000 acres). En 1971, les producteurs ont livré 152 950 t (168 600 tonnes) de betteraves. On y fabrique du sucre blanc, de la pulpe sèche et de la mélasse.

L'usine de congélation de la myrtille

Construite en 1966, cette usine, située à Saint-Bruno (Lac-Saint-Jean), est passée en 1972 sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture. Le conseil d'administration a reçu mandat d'en maintenir et développer l'exploitation et de déterminer une politique cohérente et économique d'intervention, de promotion et de mise en valeur de l'industrie de la myrtille (appelée au Québec *bleuet*). Cette culture est en effet prati-

La myrtille (bleuet), culture particulière à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

quée sur une grande échelle au Saguenay-Lac-Saint-Jean et elle occupe de ce fait une importance non négligeable dans l'économie régionale. Il est d'ailleurs plus que probable qu'on verra dans les toutes prochaines années l'arrivée dans le commerce de vins et de liqueurs de myrtille, ce qui viendrait stimuler la production et permettrait en même temps de récupérer une partie des fruits de qualité secondaire jugés impropres à la consommation à l'état frais. Des recherches entreprises en 1969 par la faculté des sciences de l'agriculture de l'université Laval et subventionnées par l'État ont en effet donné des résultats concluants à l'été 1972. Ce vin de *bleuet,* à saveur comparable à celle du beaujolais, pourra se présenter comme apéritif, vermouth ou *caribou du lac Saint-Jean* (mélange d'alcool et de vin rouge).

La pêche commerciale

En 1971, les pêcheurs québécois ont capturé 108 862 t (240 millions de livres) de poisson dans l'immense réservoir que forment le fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. L'augmentation des prises en haute mer — il s'agit pour une large part de poissons de fond dont le traitement exige une main-d'oeuvre importante — se reflète dans la valeur marchande des produits transformés. Celle-ci est passée de $23,4 millions en 1970 à $25,4 millions en 1971.

Quelque 1 000 pêcheurs se consacrent à la pêche hauturière; ils utilisent des chalutiers de bois ou de fer jaugeant entre 15 et 150 tonneaux.

PRINCIPALES ESPÈCES CAPTURÉES (1971)

Espèce	Quantités (Tonnes)	Quantités (Millions de livres)	Valeur marchande (en milliers $)
Morue	25 623,4	56,49	7 295,5
Hareng	43 535,8	95,98	2 774,3
Sébaste	30 603,9	67,47	6 491,9
Saumon	104,3	0,23	282,0
Homard	1 106,8	2,44	2 908,8
Plie	3 755,7	8,28	962,9
Flétan	163,3	0,36	185,3
Maquereau	272,2	0,60	53,8
Aiglefin	18,1	0,04	6,0
Éperlan	381,1	0,84	174,5

Source: Division des pêches maritimes, Bureau de la statistique du Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce.

L'aide matérielle de l'État aux pêches maritimes consiste en prêts à la construction et au radoub des bateaux, en subventions à l'acquisition de barques côtières et d'engins de pêche, de même qu'en aide technique sous diverses formes. L'État prend également en charge la plupart des recherches nécessaires à l'exploration de nouvelles pêcheries, l'inventaire des stocks, l'utilisation de nouveaux instruments de capture et de traitement du poisson, etc.

En 1972, l'État a mis en oeuvre un programme d'environ $10 millions pour créer des parcs industriels de pêche et des centres de débarquement du poisson en certains endroits stratégiques des régions maritimes. On veut ainsi créer des pôles d'attraction pour l'industrie de transformation, favoriser l'utilisation optimale des infrastructures et le regroupement des activités du secteur.

LES STRUCTURES FINANCIÈRES

Il y a plus de six millions de Québécois, des milliers d'entreprises engagées dans la production, dans la consommation et dans les activités de service; tous ces agents de la vie économique ont besoin de structures financières.

Les banques, les caisses d'épargne et de crédit, les bourses, les sociétés d'assurance et les autres réservoirs de capitaux soutiennent constamment chacune des parties des grands secteurs de l'économie. Ils contribuent également, tantôt directement, tantôt indirectement, au mieux-être du Québécois et de sa famille.

Un ministère

Depuis 1967, le Québec s'est doté d'un ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, qui poursuit quatre objectifs : protéger le public dans le domaine des transactions financières; favoriser la création et l'épanouissement économique des entreprises; améliorer la recherche de renseignements sur les entreprises et procéder à leur analyse; enfin, généralement, veiller au progrès économique.

La Régie de l'assurance-dépôts

Depuis juillet 1970, la Régie de l'assurance-dépôts oblige tout établissement : succursales bancaires, caisses d'épargne, etc. à s'inscrire et à adhérer au dispositif de protection des dépôts d'argent du public. L'organisme garantit les dépôts jusqu'à concurrence de $20 000; il en assure le remboursement, en capital et intérêt, au cas ou l'établissement viendrait à faillir à ses obligations. Ainsi donc, aucune personne physique ni morale ne peut solliciter ni recevoir de dépôts sans s'être préalablement inscrite à la régie. La loi autorise la régie à étudier les rapports de gestion et corollairement à veiller à la bonne administration des entreprises financières afin d'assurer la meilleure protection possible des sommes confiées à celles-ci par les épargnants.

Les banques

Le Québec comme tel n'administre pas de banque centrale et n'imprime pas de papier-monnaie; ces privilèges appartiennent exclusivement au gouvernement fédéral, selon le partage des compétences déterminées dans le texte de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le pouvoir central s'en acquitte au profit des dix États fédérés par l'intermédiaire de la Banque du Canada.

Fondée en 1934, cette dernière constitue, pour ainsi dire, avec les neuf banques à charte, l'armature de toute l'organisation financière du Canada. Cinq de ces banques ont leur siège social à Montréal.

Ainsi désignées parce qu'elles détiennent un permis du gouvernement fédéral, les banques à charte reçoivent des dépôts et consentent des prêts pour toutes sortes d'activités commerciales, industrielles et agricoles. Elles vendent aussi (ou achètent) des valeurs mobilières, en plus d'effectuer des opérations de change.

SUCCURSALES QUÉBÉCOISES DE BANQUES À CHARTE FÉDÉRALE (1969)

Raison sociale	**Nombre**
Banque Royale du Canada	184
Banque Canadienne Impériale de Commerce	184
Banque de Montréal	204
Banque Canadienne Nationale	538
Banque de Nouvelle-Écosse	73
Banque Toronto-Dominion	77
Banque Provinciale du Canada	272
Mercantile Bank of Canada	3
Total	1 535

Y compris les sous agences qui reçoivent des dépôts pour le compte des banques.

Source: Annuaire du Canada, B.F.S.

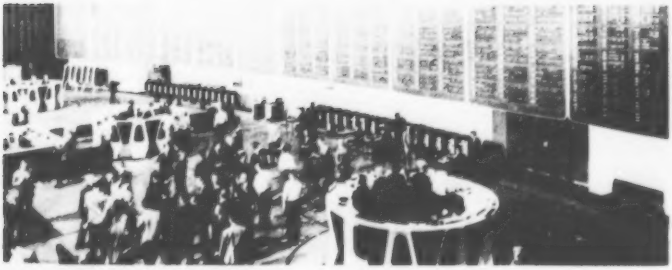

Parquet de la Bourse de Montréal.
(Photo Bourse de Montréal)

Ajoutons qu'en novembre 1969, la Banque d'Économie de Québec a acquis le statut de banque à charte, qu'elle a continué ses opérations sous le nom de Banque populaire avant de fusionner, en août 1970, avec la Banque Provinciale du Canada.

C'est par l'activité des centres de compensation qu'on peut le plus facilement évaluer l'activité des banques. La première chambre de compensation du Canada fut créée à Montréal en 1888. On en compte aujourd'hui 10 au Québec et 51 distribuées dans l'ensemble du Canada.

CHÈQUES PRÉSENTÉS AUX CHAMBRES DE COMPENSATION DU QUÉBEC

Année	Valeur (en milliers de $)
1966	165 757 599
1967	177 754 008
1968	185 383 684
1969	199 376 448
1970	215 068 885

Source: Cheques Cashed in Clearing Centres (61-201), Statistique du Canada.

Québec, centre commercial Laurier: succursale d'une caisse populaire du mouvement coopératif Desjardins.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal

Outre les banques à charte, une autre entreprise effectue des opérations bancaires: la Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846. Banque privée, elle n'en est pas moins soumise aux lois fédérales, mais elle jouit de presque tous les privilèges consentis aux banques à charte. Elle se spécialise surtout dans les prêts aux clients désireux de financer des projets à court ou à long terme. Cette maison a beaucoup progressé depuis quelques années, comme le démontre le tableau suivant:

(en milliers de dollars)

Année	Actif total	Prêts hypothécaires en cours	Autres prêts
1966	393 942	211 332	23 091
1967	436 146	226 513	32 765
1968	483 452	235 718	33 078
1969	538 686	270 238	35 513
1970	559 574	303 222	36 500

Source: Rapport annuel de gestion de la Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal.

Les caisses d'épargne et de crédit

Fondées au début du siècle dans le seul but de combattre l'usure, les caisses populaires du Québec, coopératives d'épargne et de crédit, sont devenues un puissant instrument de relèvement social et d'essor économique aux mains des Québécois. Elles ont acquis leur puissance de deux façons:
1— leur multiplication sur l'ensemble du territoire;
2— leur regroupement en caisses régionales et en fédérations.

Régies à l'origine par la loi des syndicats coopératifs du Québec, elles sont administrées depuis 1963 selon la loi des caisses d'épargne et de crédit qui leur permet notamment d'amorcer une participation à l'essor industriel. Elles avaient déjà contribué en 1962 à la création de la Société générale de financement (S.g.f.), sur le même pied que l'État ($5 millions chacun).

CAISSES POPULAIRES
(au 31 décembre)

	1957	1967	1970
Nombre de caisses	1 134	1 322	1 327
Nombre de sociétaires	991 910	2 214 721	2 654 433
Actif total	$521 433 567	$1 685 631 193	$2 542 796 000
Prêts sur reconnaissance de dettes et sur hypothèques	$117 024 586	$ 909 353 756	$ 686 581 724
Placements	$160 645 686	$ 416 156 363	$ 578 123 000
Capital social	$ 33 625 004	$ 176 407 124	$ 269 675 000
Epargne	$451 740 223	$1 412 326 079	$2 000 854 887

Sources: Rapports annuels de gestion des Fédérations des caisses Desjardins de Québec et de Montréal, Division des finances, B.S.Q.

La première caisse populaire a commencé ses opérations en 1900 par un dépôt de $0,10 reçu avec gratitude par le fondateur, M. Alphonse Desjardins. On en compte aujourd'hui plus de 1 325 groupées en deux fédérations, dont la plus importante a son siège social à Lévis, en face de Québec. L'extension de celle-ci a donné naissance à un vaste éventail d'entreprises qu'on a appelé *mouvement Desjardins*. En font partie, notamment, quatre sociétés d'assurance, une entreprise de fonds mutuel, une banque, une société de fiducie, une société de gestion et un institut de formation et d'éducation permanentes.

Outre les caisses populaires, il existe des caisses d'épargne d'inspiration anglo-saxonne.

Caisses d'économie

En juillet 1970, les Cendel Credit Unions — Caisse d'économie centrale et Caisse d'économie Delphic — fusionnent, regroupant 112 caisses à la tête d'un actif de $76 millions au 31 décembre 1970. On trouve aussi la Fédération des caisses d'économie du Québec chapeautant 197 caisses et comptant un actif de près de $82 millions.

Caisses d'établissement

Mises sur pied depuis 1950 grâce à l'initiative des milieux ruraux, ces caisses se retrouvent dans une fédération dont l'actif se situe à $22 millions et dont les membres sont au nombre de 31 000.

Caisses d'entraide économique

Fondées en 1959 dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui en est toujours le noyau principal, ces caisses comptaient 38 succursales au 31 décembre 1970, avec un capital social de $83 millions et des coopérateurs au nombre de 32 000. Le but de ces caisses est de contribuer au développement régional en réinvestissant des capitaux recueillis au sein même de la collectivité économique qu'elles desservent.

On compte aussi neuf caisses indépendantes.

La bourse

En raison de son titre de métropole et parce qu'elle constitue l'un des plus importants centres financiers d'Amérique du Nord, Montréal abrite les sièges sociaux des deux premiers en importance des marchés d'actions du Canada, la Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne.

Installées dans le même gratte-ciel, elles sont équipées d'un matériel hautement perfectionné : tableau de cote électronique, réseau interne de télévision, ordinateurs, etc. Elles peuvent ainsi mieux servir leurs clients et répondre sur-le-champ aux demandes de renseignements.

Les assurances

Le Québécois moyen, comme d'ailleurs son concitoyen canadien et son voisin américain, verse une part importante de son revenu en primes d'assurances. C'est qu'il assure tout : maison et voiture contre l'incendie et le vol, sa vie contre la possibilité d'un décès prématuré, sa santé contre les risques de maladie et d'accident, sa responsabilité civile contre les risques d'avaries, etc.

En 1969, il a versé en primes d'assurances $1 102 362 000 distribués de la façon suivante : $469 472 000 sur la vie et $632 890 000 d'assurances générales. Il faut aussi mentionner les sociétés de fiducie qui, en 1969, avaient un actif total de $4 352 millions, contre $3 745 millions en 1968; les sociétés de courtage immobilier, d'investissements, de fonds mutuels, etc.

Caisse des dépôts et placements

Créée en juillet 1965, la Caisse des dépôts et placements a pour principal souci d'assurer la sécurité des fonds qui lui sont confiés, en cherchant à leur faire produire le rendement le plus élevé possible. Elle prête une partie de son actif — un peu moins de la moitié — au gouvernement du Québec, mais au taux du marché; elle acquiert aussi des obligations garanties, des obligations municipales et scolaires et d'autres de diverses natures. A la fin de 1971, la caisse détenait pour plus de $280

millions d'actions d'entreprises industrielles, financières et de services publics. L'actif s'accroît d'environ $350 millions par an et au début de 1972, il se chiffrait par plus de $1,7 milliard. Quatre régies de l'État se doivent d'y faire des dépôts: la Régie de l'assurance-dépôts, la Régie de l'assurance-récolte, la Régie des marchés agricoles et la Régie des rentes.

Société générale de financement (S.g.f.)

Il s'agit d'une société à capital-actions constitué de 15 millions d'actions, dont 2,5 millions à dividende différé sont réservées à l'État. Sur le plan de l'organisation industrielle, la S.g.f. procède surtout à des fusions, à des regroupements, à des conversions d'entreprises, à la conversion d'entreprises traditionnelles en des sociétés par actions. A la fois société de crédit et de contrôle, la S.g.f. a réalisé des financements de l'ordre de $9 647 221 et des investissements au montant de $39 765 020 dans des firmes filiales et associées. Le bilan de la société pour l'année 1970, année difficile, reflète les soubresauts d'une conjoncture qui a été soumise, notamment, aux effets de la lutte anti-inflationniste.

Loto-Québec

Les lois anglo-saxonnes, auxquelles le Québec est soumis dans certains secteurs, ayant toujours tenu les jeux de hasard pour suspects donc indésirables, il fallait une loi pour faire sortir les jeux de la clandestinité, car les Québécois n'en jouaient pas moins. Donc, après adoption d'une loi par l'Assemblée nationale, on créait en janvier 1970 une Société d'exploitation des loteries et des courses qui, à son tour, mettait sur pied la Loto-Québec et la Loto-Perfecta.

Dans le premier cas, il s'agit de trois tirages. Le premier appelé *Mini-Loto*, est hebdomadaire et comporte trois prix de $100, $500 et $1 000, pour lesquels on émet 1 620 000 billets, au prix de $0,50 l'unité; il y a 90 gagnants. Le gros lot est de $5 000.

Le deuxième, l'*Inter-Loto,* est mensuel et son gros lot est de $125 000; il offre aussi deux autres grands prix de $50 000 et de $25 000, en même temps qu'un certain nombre de prix de $5 000, $1 000 et $250. Le coût du billet est de $2.

Le troisième, la *Super-Loto,* est trimestriel. Le premier numéro comporte un gros lot de $200 000 qui, grâce à la décomposition du numéro gagnant, donne des prix de $10 000, de $2 000 et de $400. Un deuxième numéro gagnant vaut $100 000, un troisième, $50 000 et un quatrième, $25 000.

D'autre part en août 1972, est apparue dans la ronde des loteries la *Loto-Perfecta,* sorte de pari mutuel qui se déroule hebdomadairement sur un hippodrome québécois et dont la course est télédiffusée. Il s'agit d'une «loterie associée parce que le hasard habituel qui intervient dans le résultat d'une loterie est associé à la performance des chevaux en piste». On imprime chaque semaine 1 million de billets sur lesquels on indique quatre numéros, de 1 à 10, devant correspondre aux numéros des quatre premiers chevaux gagnants. La mise peut varier de $1 à $24 pour une bourse minimum de $6 000. Celle-ci se décompose en sept prix variant de $2 400 à $75.

Le succès de la Loto-Québec a dépassé les prévisions les plus optimistes, non seulement auprès des Québécois, mais dans le monde entier, puisque les souscriptions proviennent des trois Amériques, d'Europe occidentale, du Moyen-Orient, d'Asie, d'Afrique, de Polynésie, d'Australie. Le choix des numéros gagnants se fait grâce à un dispositif hautement perfectionné d'ordinateurs et de mémoires électroniques dont est exclue toute intervention humaine.

Dans son rapport annuel de gestion pour l'année 1971-1972, la Société d'exploitation des loteries et des courses du Québec révèle que 102 171 gagnants se sont partagés des prix d'une valeur de $25 millions et que $32,5 millions sont allés enrichir le Trésor public ($25 664 000 l'année précédente).

LE TOURISME

«... Le vrai Québec est tout le long du fleuve, vers l'est, à Rivière-du-Loup et jusqu'à Percé en Gaspésie, ce pastiche d'Étretat. C'est là, dans l'estuaire du Saint-Laurent, en Gaspésie tout comme au Saguenay, que la clarté sans limite d'un ciel que s'ouvre sur de larges plans d'eaux provoque une luminosité jamais vue ...»

Robert Holler (12)

Dès le XVIIIe siècle, alors qu'il était en gestation, mais que ses caractères socio-culturels se dégageaient déjà, le Québec recevait des touristes qui ont relaté et consigné dans des mémoires, des carnets de voyage, les souvenirs de leur séjour à Montréal, à Trois-Rivières et à Québec; le Suédois Peter Kalm est l'un d'eux. On peut rétrospectivement regretter à ce propos la nomination de M. de Frontenac à la charge de gouverneur général de la Nouvelle-France, puisqu'il avait été préféré à M. de Grignan, gendre de Mme de Sévigné. Connaissant l'amour maternel de celle-ci, on peut imaginer qu'elle serait venue visiter sa fille à Québec, comme elle le fit en Provence, et qu'elle aurait laissé quelque part des descriptions piquantes des moeurs et des paysages de rives du Saint-Laurent...

Quoi qu'il en soit, chaque année, le Québec accueille un nombre de touristes égal à sa population. Leur provenance est naturellement à majorité américaine, surtout des États limitrophes. Cependant, depuis la tenue à Montréal de l'Exposition universelle et internationale en 1967, le visiteur européen, ayant découvert qu'il existe dans un coin de la vaste Amérique le second en importance numérique des peuples francophones, se laisse séduire et commence à débarquer en nombre accru.

Percé, petite station gaspésienne de villégiature, dont la principale curiosité naturelle est le rocher percé, à quelques encablures du littoral.
(Photo CN)

Par sa situation géographique, son relief, son climat, dont la salubrité est bien connue, le Québec offre, en effet, en toute saison, une gamme très variée de paysages, de couleurs, de curiosités naturelles, de trésors d'art, de monuments historiques, un appareil hôtelier remarquable qui s'augmente chaque année de nouveaux établissements (3 321 au 31 décembre 1971).

De plus, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche administre et entretient un réseau d'une soixantaine de parcs de superficies diverses et distribués sur l'ensemble du territoire, à l'intention des Québécois et des touristes. Outre la chasse et la pêche sportives qu'on peut y pratiquer, les activités de plein air comprennent circuits de canotage, sentiers de nature, escalade, camping-caravaning, terrains de golf et pendant l'hiver, ski, pistes de moto-neige, de ski de fond et de ski alpin dans plusieurs stations.

Car le Québécois, mieux peut-être que tout autre peuple vivant en «situation nordique», a réussi à discipliner, à humaniser, à assujettir l'hiver à ses besoins en récréation et à son goût marqué pour la vie de plein air. Nous n'en voulons pour preuve que l'invention de la moto-neige dont, en 1970-71, les 35 constructeurs québécois ont fabriqué 400 000 unités, soit 67 p. cent de la production mondiale.

Avec ses quelque 900 000 lacs, dont à peine quelques milliers sont baptisés, avec son admirable réseau de rivières, de voies d'eau, sa couverture de forêts sombres, le territoire québécois vu d'avion rappellerait une Finlande qui se serait soudainement mise à l'échelle américaine. Si l'on y regarde de plus près, on distingue neuf régions touristiques. Deux plaques tournantes, pôles d'attraction en soi, déterminent les grands axes: Montréal, Québec et leurs environs immédiats; viennent ensuite sept régions distinctes qui s'y rattachent:

Le Sud:

vallée du Richelieu, Cantons de l'Est, Bois-Francs, rive droite du Saint-Laurent et vallée de la Chaudière. C'est tout ensemble le jardin du Québec, le fief des érablières qui fournissent l'une des spécialités gastronomiques, le pays de l'amiante, dont le Québec est le premier producteur mondial. Villes principales: Sherbrooke, Drummondville, Saint-Hyacinthe, Thetford-les-Mines.

L'Ouest:

les Laurentides montréalaises, la Gatineau, l'Outaouais. Région formée du plus vieux système montagneux du monde; paradis des amateurs de chasse et de pêche sportives et, d'une manière générale, de la vie de plein air. Villes principales: Hull, Mont-Laurier, Saint-Jérôme.

Le Nord-Ouest:

comprend l'Abitibi; vit essentiellement de l'exploitation du sous-sol: cuivre, zinc, or. Villes principales: Rouyn, Noranda, Val-d'Or.

Montréal-Mauricie-Québec :

rive gauche du Saint-Laurent, correspond au Chemin du roi (route no 2), première voie carrossable inaugurée en 1734 par le grand voyer Lanouiller de Boisclair. Elle passe par Trois-Rivières où se jette le Saint-Maurice au terme d'une descente Nord-Sud dans le lit d'une vallée encaissée; capitale mondiale du papier journal. Autres villes : Shawinigan, Grand-Mère, La Tuque.

Côte de Beaupré-Charlevoix-Côte Nord :

au nord-est de Québec, un chapelet de petites localités presque aussi anciennes que la capitale elle-même, tapies au pied des Laurentides qui viennent mourir dans le Saint-Laurent, parfois accrochées aux caps, parfois perchées sur les sommets; maisons et églises des XVIIIe et XIXe siècles; curiosités innombrables, montagne, mer, forêts; empire de l'hydro-électricité, des mines de fer et de titane. Villes principales: La Malbaie, Baie-Comeau, Sept-Îles.

Saguenay-Lac-Saint-Jean :

«Royaume du Saguenay» et de *Maria Chapdelaine* (Péribonka). Grenier du Québec, avec un lac de 35 km de diamètre (22 mi); surabondance d'énergie hydro-électrique, domaine québécois de l'aluminium, avec la plus grande usine du genre au monde. Villes principales : Chicoutimi, Jonquière, Arvida, Alma, Roberval.

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie :

tout d'abord région agricole au relief assez plat, puis paysages qui se développent en pans de montagnes et de mer, dans une vaste péninsule qui se donne des airs soit de Forêt Noire, soit de Bretagne; Finistère québécois où aborda Cartier pour prendre possession du Canada en 1534 (Gaspé). La route ceinture un littoral d'environ 600 km (375 mi) sur le golfe, au nord, sur l'Atlantique à l'est, sur la baie des Chaleurs au sud. Villes principales : Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, New Carlisle et beaucoup de hameaux de pêcheurs.

Le Saint-Laurent, le «*chemin qui marche*» des Indiens, possède des centaines d'îles, dont la première est celle de Montréal, au centre de tout un archipel. Bien qu'à des degrés divers, elles présentent toutes un intérêt touristique: les îles de Sorel, à l'entrée du lac Saint-Pierre et au confluent du Richelieu; l'île d'Orléans, près de Québec; l'île aux Coudres, en aval, près de Baie-Saint-Paul; les îles aux Oies et aux Grues, près de Montmagny; l'île d'Anticosti, au large de la Basse Côte Nord, et dans le golfe, les îles de la Madeleine. Admirablement vallonnées, celles-ci s'étirent en d'étroites langues de terre, ceinturées de rochers rouges et de plages de sable blanc que baignent les eaux les plus chaudes du Québec. Depuis quelques années, elles sont prises d'assaut chaque été par le tourisme intérieur surtout, qui vient visiter cette population de quelque 12 000 habitants, pêcheurs d'origine acadienne pour la plupart.

Le Québécois, qui sait voyager et qui voyage beaucoup en effet, s'est donné depuis 1968 un instrument de formation du personnel hôtelier, dont on dit déjà qu'il est unique en Amérique du Nord: l'Institut de tourisme et d'hôtellerie. Installé dans des locaux épars consécutivement à un incendie qui a détruit l'ancien immeuble qui l'abritait, l'institut a dispensé à Montréal et en province, des cours dont les aspects pédagogiques sont déterminés par le ministère de l'Éducation, de concert avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Ces cours sont destinés soit aux jeunes qui choisissent cette branche des activités de service, soit aux personnes qui y sont déjà engagées et qui sont désireuses de recevoir un complément de formation pertinente ou de faire un stage de reconversion professionnelle. On y enseigne les techniques de l'hôtellerie, l'administration, le contrôle par les chiffres, l'art culinaire et tous les aspects de la gastronomie, le service aux tables, l'accueil, etc.

Les nouveaux immeubles de l'institut, actuellement en chantier à Montréal, comprendront notamment un hôtel d'application ou d'apprentissage dont les étudiants eux-mêmes assureront l'administration; ce sera un établissement de bonne classe abritant 60 chambres.

Un Salon annuel de la gastronomie, auquel on invite les maîtres queux à exposer leurs chefs-d'oeuvre, vient couronner également les travaux des étudiants de l'institut.

L'INFORMATION ET LA PUBLICITÉ

L'information et la publicité jouent un rôle capital dans la société québécoise, caractérisée par la soif de connaître de la population, par la surenchère de la démocratie et par les règles économiques de l'offre et de la demande. Le Québécois moyen subit l'assaut constant de la réclame publicitaire provenant des sources les plus diverses : sollicitation directe ou indirecte sur les ondes de la radio-télévision, pavés publicitaires dans les journaux, affiches dans les autobus, dans les voitures du métro, panneaux-réclame, films, publicité par le courrier, etc. Mis à part trois émetteurs de télévision et quatre de radio appartenant à une régie autonome de l'État fédéral (Radio-Canada) qui les subventionne, les entreprises de presse et d'information appartiennent à des intérêts privés qui tirent leurs revenus de la publicité et aussi, dans le cas des journaux, des abonnements et de la vente à l'unité. La liberté de presse est presque absolue, n'ayant pour exceptions que les cas prévus par la loi de la presse.

Le volume de la publicité est donc considérable. Les publications absorbent quelque 40 p. cent des dépenses en publicité des grandes entreprises, alors que la télévision en accapare plus de 27 p. cent et la radio, à peu près 10 p. cent.

Ajoutons qu'un Conseil de presse est né au Québec en février 1971. Il sera chargé de protéger la liberté de la presse, de définir et de surveiller l'application de normes d'éthique professionnelle, d'entendre et de disposer des plaintes relatives à la presse, de veiller au libre accès aux sources d'information et d'exécuter des recherches et des études sur la situation de la presse. Il sera formé de représentants de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (F.p.j.q.), de l'Association des quotidiens du Québec, de l'Association des hebdos du Canada et de l'Association canadienne des radio-télédiffuseurs de langue française.

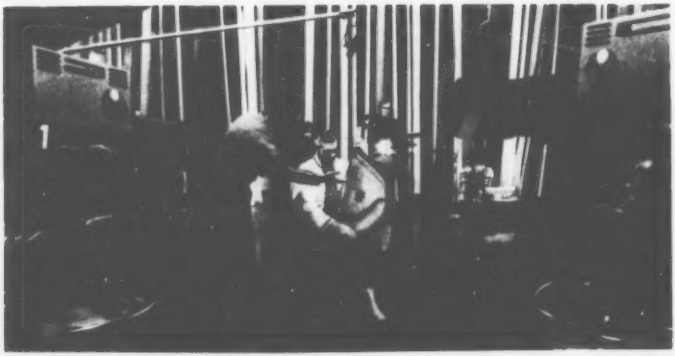

Un studio de Radio-Québec, à Montréal.
(Photo Radio-Québec)

La radio-télévision commerciale

Au Québec, comme dans le reste du Canada, l'État et le secteur privé se partagent les ondes de la radio et de la télévision. Au contraire de ce qui se pratique en Europe d'une manière générale, la publicité y est permise; elle n'en est pas moins soumise à une règlementation. En dépit de l'étendue du territoire, et peut-être à cause d'elle :

---

1 077 000 ménages possèdent un téléviseur noir et blanc
351 000 en ont deux
68 000 en ont trois
236 000 possèdent un téléviseur couleur
5 000 en ont deux

Pour ce qui est de la radio :
649 000 ménages possèdent un poste
468 000 en ont deux
226 000 en ont trois
151 000 en ont quatre

Source: l'Equipement ménager (Statistique Canada, mai 1971).
Ajoutons qu'une large part des voitures de tourisme sont équipées d'un poste.

Le réseau des stations de télévision comprend 15 émetteurs, 12 de langue française, deux de langue anglaise et un bilingue, situé à Carleton (Gaspésie), et une trentaine de stations de relais distribuées sur l'ensemble du territoire. On y diffuse de 102 à 105 heures d'émissions par semaine l'hiver et 80 heures l'été. La production est d'origine canadienne dans une proportion excédant 50 p. cent, le reste du programme comportant surtout des films et des feuilletons américains et français. La société Radio-Canada (régie de l'État fédéral) possède seulement deux émetteurs télé de langue française, à Montréal et à Québec, mais neuf des stations privées y sont affiliées et retransmettent une proportion considérable du programme de Radio-Canada. Il existe aussi une chaîne de stations privées formant réseau à certaines heures de la journée afin de diffuser les émissions réalisées par l'une d'elles.

Le réseau des stations radio se compose de 56 émetteurs en modulation d'amplitude (MA) et de dix en modulation de fréquence (MF). Certaines diffusent de façon continue, 24 heures sur 24. La radio de langue française (47 stations) diffuse dans l'ensemble un programme assez dissemblable de celui de la radio anglophone (neuf stations). Ainsi, depuis l'avènement de la télévision, les radio-diffuseurs nord-américains se limitent à la diffusion de journaux parlés en alternance avec de la musique enregistrée sur disques ou sur bandes magnétiques. Quant à elle, la radio québécoise de langue française continue, dans une large mesure, à exploiter les méthodes traditionnelles qui lui ont si bien réussi avant l'arrivée de la télévision. Les auditeurs francophones, tout en recherchant sur leurs postes la musique au goût du jour, n'en demeurent pas moins fidèles à des émissions dont la mise en ondes dure parfois depuis 15 ou 20 ans.

La presse écrite

La presse québécoise est née sous le régime anglais. Le premier journal, *La Gazette de Québec,* est sorti des presses le 21 juin 1764, chez deux imprimeurs anglo-saxons installés dans la capitale : William Brown et Thomas Gilmore.

En 1972, le Québec compte 13 quotidiens, dix de langue française, trois de langue anglaise, tirant quotidiennement à plus d'un million d'exemplaires qui pénètrent dans 80 p. cent des familles. Les journaux de l'après-midi dominent nettement l'ensemble du secteur. *La Presse* (Montréal), dont certaines éditions atteignent un volume de plus de 150 pages, est l'un des plus importants avec un tirage quotidien de 204 567 exemplaires. Suivent le *Montreal Star* et *Le Soleil* (Québec) avec des tirages respectifs de 184 506 et de 143 350 exemplaires. Les quotidiens du matin, au nombre de cinq (quatre à Montréal, un à Québec) sont les suivants: *Montréal-Matin* (164 854); *Le Journal de Montréal* (155 155); *The Gazette* (135 323); *Le Devoir* (35 698); *Le Journal de Québec* (15 875).

Fortement inspirés des méthodes du journalisme nord-américain, ces journaux consacrent le plus clair de leurs pages aux informations locales et régionales, sans toutefois négliger les affaires canadiennes et internationales. Ils font la part belle aux reportages des sports, aux questions d'intérêt féminin, aux spectacles (y compris les programmes de la radio et de la télévision), aux sujets d'ordre financier (on y trouve quotidiennement les cotes de la bourse) et aux chroniques spécialisées.

Les grands hebdomadaires du week-end (18 titres et plus de 1,5 million d'exemplaires) sont une invention et un monopole de la presse de langue française. Trois ont adopté la formule de diffusion des nouvelles de dernière heure et sont vendus dès les premières heures du dimanche. Les autres n'ont d'autre prétention que celle de présenter au lecteur un texte facile propre à agrémenter les loisirs du week-end. A noter que la plupart des quotidiens diffusent un supplément illustré dans leur édition du samedi.

De leur côté, les hebdomadaires régionaux exercent une influence considérable, d'autant que leur cote de lecture est assez élevée en raison de l'intérêt immédiat des nouvelles qu'ils publient. La presse régionale compte 172 hebdos, avec 116 titres de langue française, 16 de langue anglaise et 40 bilingues tirant à quelque 1,8 million d'exemplaires.

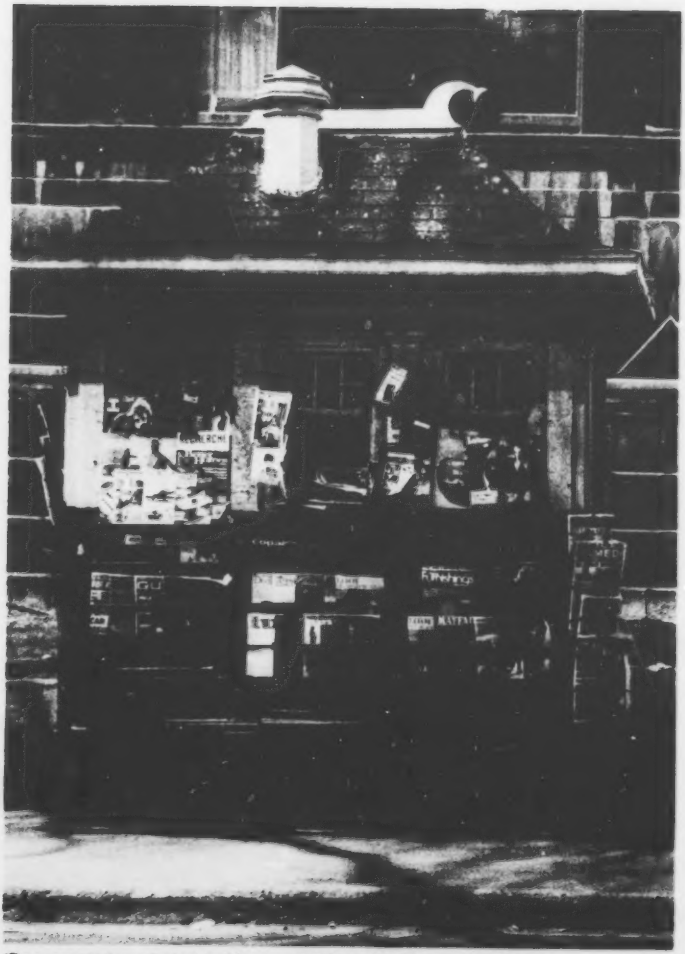

(Documentation photographique, ministère des Communications)

D'autre part, la presse ethnique présente 18 journaux, pour la plupart hebdomadaires qui paraissent en langues allemande, arabe, espagnole, grecque, hongroise, italienne, lithuanienne, portugaise et yiddish. Ces publications contribuent à garder vivantes les cultures des Québécois d'origine étrangère.

Parmi les grandes revues, il faut signaler *Sélection du Reader's Digest* (266 693) exemplaires par mois; *l'édition de Châtelaine* en langue française (294 042); l'édition en langue française du magazine *Maclean* (177 211) et la revue *Actualité* (101 086).

LA PRESSE ÉCRITE AU QUÉBEC (1972)*

Quotidiens	1 163 021
Quotidiens de langue française	810 546
Journaux du week-end	1 418 325
Hebdomadaires régionaux:	1 763 219
langue française	825 984
langue anglaise	66 762
bilingues	870 423
Revues et magazines	3 584 024

**(Cette statistique ne tient compte que des tirages déclarés au Canadian Advertising, juin 1972)*

LA VIE CULTURELLE

«... Le Québécois n'est plus un Français métropolitain, sans qu'il soit devenu pour cela un Américain du Nord — Yankee ou Canadien. Au cours des siècles, il s'est forgé une personnalité collective différente. On ne veut pas dire qu'elle est riche ou attachante, digne d'amour ou de répulsion, mais simplement que la culture et la personnalité québécoises existent ...»

Marcel Rioux (13)

Au mont Orford, près de Magog (Cantons de l'Est), le camp d'été des Jeunesses musicales offre aux musiciens la possibilité de travailler dans des huttes rustiques aménagées dans la forêt sur les flancs de la montagne.
(Photo JMC)

L'univers des arts et de la culture en général n'est pas resté en marge de l'explosion de vie qui secoue le Québec depuis l'après-guerre. On peut même se demander si les jeunes poètes et littérateurs, musiciens, peintres, sculpteurs ou graveurs, auteurs-compositeurs de chansons, comédiens et metteurs en scène n'ont pas entretenu cette ferveur qui rend aujourd'hui possible le renouveau québécois.

Un auteur, M. Joseph-G. Turi, docteur en droit et coordonnateur à l'Éducation et à la Culture au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, a tenté de définir la culture québécoise : «... C'est la manifestation globale de l'âme collective du Québec, et c'est aussi la conscience que les Québécois ont de leur passé, de leur présent, de leur futur et de leur espace. C'est tout ce qui symbolise, vitalement, leur temps et leur espace. Et c'est surtout, pour les Québécois, leur intention globalement bien arrêtée de devenir, un jour, élite...»

Il est en tout cas certain que, enclave francophone dans un bloc monolithique anglophone, le Québec a dû déployer de grands efforts d'imagination et manifester une vitalité peu commune pour continuer à vivre en français et à perpétuer jusqu'aujourd'hui en les affinant, en les précisant des caractères socio-culturels déjà visibles à l'époque de la colonie française. Tous les domaines du savoir et de la culture ont fait des bonds en avant remarquables qui, sur bien des plans retiennent l'attention de l'étranger. Un fait à signaler parmi tant d'autres : c'est à Montréal qu'est née dans un scepticisme relatif l'une des premières manifestations tangibles de la francophonie internationale, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF).

Il y a quelques années, le secrétaire de la Fédération du français universel, M. Alain Guillermou, donnant une interview à Radio-Canada, s'est livré à un petit exercice de statisticien, qui, par son caractère lapidaire, ne manque pas de percutant et d'éloquence. En gros, disait-il, les quelque six millions de francophones du Québec vivent entourés d'à peu près 240 millions d'anglophones, soit une proportion de 1 sur 40. Appli-

quant cette proportion aux 60 millions de francophones de la France de l'Hexagone (60 x 40), «tout se passe comme si les Français étaient entourés de plus de 2 milliards d'Anglais . . .»

L'ENSEIGNEMENT

Propulsé à l'avant-garde de l'ère post-industrielle, et forcé de brûler les étapes, le Québec a carrément misé sur l'enseignement qui est devenu priorité dans toutes les régions. Remettant en cause jusqu'aux principes fondamentaux des structures anciennes, il rebâtit en entier son appareil scolaire.

Dans le but d'affronter le mieux possible les difficiles exigences des temps modernes, on a d'abord créé en 1961 une commission d'enquête sur l'enseignement, appelée Commission Parent. Puis, faisant suite aux recommandations de l'organisme, on a mis sur pied le ministère de l'Éducation en remplacement du traditionnel département de l'Instruction publique.

Le ministère s'est donné comme objectif de mettre en oeuvre, et aussi vite que raisonnablement possible, l'essentiel des recommandations du rapport Parent. Cela signifie des modifications de très grande envergure à tous les niveaux de l'enseignement. Au fur et à mesure que se réalisent les réformes, les élèves bénéficient d'une mesure toujours plus grande d'avantages éducatifs.

LES EFFECTIFS SCOLAIRES
(en milliers d'inscriptions)

	1962/63	1965/66	1972/73 (1)
Maternelle	17	45	110
Elémentaire	953	988	855
Secondaire	337	417	680
Collégial (Cegep)	55	77	100
Universitaire	26	34	70

(1) nombre estimatif Source: ministère de l'Éducation

Classe de CEGEP.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Afin d'établir une comparaison valable entre les années et d'illustrer l'accroissement rapide de la population scolaire, on a tenu compte dans le tableau ci-contre des seules inscriptions aux cours ordinaires. Si l'on y ajoutait la formation permanente, (enseignement aux adultes), le total serait de beaucoup plus élevé. On a compté par exemple environ 287 000 inscriptions d'adultes durant l'année 1970/71. Il s'ensuit que plus de 2 millions de citoyens sont aux études, soit le tiers de la population.

Pour répondre à une si forte demande, le Québec n'a pas hésité à déployer l'évantail complet des efforts nécessaires. Il s'est doté d'un personnel enseignant compétent et dynamique. Il s'est équipé en immeubles, en matériel didactique. Le budget de l'éducation était de $218 millions en 1955 et il est maintenant de l'ordre de plus de $1 milliard.

Initiation aux mathématiques modernes à l'élémentaire.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

L'explosion des besoins scolaires a entraîné, d'une part, la fermeture de plusieurs écoles rurales où des maîtres enseignaient simultanément à des élèves de six ou sept niveaux différents et, d'autre part, la création de toutes pièces d'un réseau de 55 commissions scolaires régionales qui dispensent l'enseignement à tous les jeunes du niveau secondaire. Il a fallu construire des centaines d'écoles, dont quelques-unes sont de véritables cités scolaires, et réorganiser de fond en comble les structures administratives.

Parmi les objectifs généraux, il y a celui d'assurer aux centres éloignés le même enseignement dont sont pourvues les grandes villes. Le ministère de l'Éducation multiplie, en conséquence, les moyens d'accès aux écoles régionales et il veille à l'efficacité du transport gratuit des élèves. On s'efforcera dans les paragraphes suivants de refléter, par niveau d'enseignement, l'évolution actuelle.

La maternelle

L'enfant de cinq ans révolus au 1er octobre est prêt à s'inscrire dans une classe maternelle organisée, avec l'aide de subventions spéciales, par la commission scolaire de sa localité. On comptait, en 1970/71, un total de 108 000 inscriptions à l'école maternelle, soit six fois plus que six ans auparavant.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

La maternelle offre un complément à l'éducation familiale sous une forme qui aide à mieux franchir le passage entre le foyer et l'école élémentaire. Elle favorise chez l'enfant le développement de l'imagination créatrice, de l'observation, de la sociabilité et des aptitudes manuelles. Elle ne dispense pas les matières d'enseignement, mais, en contrepartie, elle développe chez l'enfant le goût de l'école.

L'élémentaire

S'adressant aux écoliers de six à douze ans, l'enseignement élémentaire est dispensé presque partout dans les écoles publiques qu'administrent les commissions scolaires locales. L'enseignement porte sur les langues (français-anglais), l'arithmétique, l'histoire du Canada, la géographie, la religion, le comportement, les arts ménagers, le travail manuel, l'introduction à la musique, l'éducation physique et le dessin.

Cet enseignement est actuellement d'une durée de six ans, mais il est à noter qu'on donne aujourd'hui plus d'importance à l'âge des enfants qu'aux années du programme. Cette nouvelle conception repose sur la psychologie de l'enfant; pour se développer harmonieusement et à tous les points de vue, celui-ci doit évoluer dans un milieu suffisamment homogène, le groupe d'âge étant jugé facteur déterminant d'homogénéité.

Les écoliers du même âge sont donc ensemble à certains moments pour des activités communes. A d'autres moments, ils se répartissent entre des cours moyens, accélérés ou lents, selon leurs aptitudes. Ces façons de grouper les jeunes à l'école élémentaire remplacent progressivement l'ancienne méthode rigide du classement par année du programme et permettent à l'enfant de se développer au rythme qui lui est naturel. L'épanouissement de l'écolier s'en trouve facilité.

Le secondaire

Au sortir de l'école élémentaire, mieux préparés que leurs devanciers l'étaient au même stade, les jeunes de 12 ans se présentent au secondaire. Ils y seront, en général, jusqu'à l'âge de 16 ans, puisque la durée en a été portée de quatre à cinq ans, quel que soit le type d'enseignement qu'ils désirent.

L'école secondaire tend de plus en plus à devenir polyvalente, s'ouvrant aux options graduées et à la promotion par matière. La langue maternelle et la langue seconde, les mathématiques, l'histoire, etc, constituent un tronc commun d'études obligatoires. Quant aux autres matières, les jeunes peuvent choisir entre différentes options celles qui leur conviennent le mieux. La réorientation est possible et un élève peut changer d'orientation en cours de route s'il le juge nécessaire. De nombreux cours pratiques de métiers et de commerce ayant été inclus dans le même système général, les élèves peuvent acquérir une formation théorique équivalant à celle des autres élèves de même degré.

C'est à l'école secondaire que s'effectuent les premières orientations significatives, puisque le jeu des options le permet. Tandis qu'un certain nombre de jeunes choisissent l'initiation au travail en 3e et en 4e année du cours polyvalent, la plupart des élèves poursuivent leurs études. Une partie de ceux-là s'initient à la pratique des métiers durant la 5e année afin d'aller aussitôt après sur le marché du travail. Les autres, qui sont proportionnellement de plus en plus nombreux, finissent leur 5e année du secondaire avec l'intention d'étudier davantage et d'accéder au niveau d'étude suivant.

F3

Le collégial (Cegep)

C'est à une conception d'avant-garde que répond, après l'école secondaire, le collège d'enseignement général et professionnel ou Cegep. On y a rassemblé un éventail de cours, débouchant soit sur l'université, soit directement sur le marché du travail, dans des occupations qui nécessitent une formation technique. Le Cegep est destiné d'abord à prolonger la formation générale de l'étudiant au moyen de certaines disciplines de synthèse comme les lettres et la philosophie; il doit aussi lui permettre d'amorcer ou de compléter sa formation professionnelle. Chaque étudiant s'y inscrit au «bloc» des matières propres à l'orientation qu'il a choisie et il complète son programme d'études au moyen de sujets facultatifs.

Les Cegep remplacent, en les intégrant sous une même administration, tout une gamme d'écoles, autrefois autonomes et dispersées, n'ayant entre elles d'autres liens que celui de se situer entre le degré secondaire et l'université: écoles techniques et instituts de technologie, écoles normales, collèges classiques, écoles d'enseignement professionnel (agriculture, beaux-arts, musique, etc) instituts familiaux.

Vingt-trois Cegep avaient ouvert leurs portes en septembre 1968, accueillant 35 520 élèves. En 1972, ces Cegep sont au nombre de 38 et on y reçoit environ 88 000 élèves. La durée du cours est de deux ou de trois années, généralement de deux, lorsque l'étudiant se dirige ensuite à l'université, et de trois s'il opte pour l'entrée au marché du travail.

L'universitaire

Le Québec possède six universités à régie privée: trois à Montréal, une à Québec, une à Sherbrooke et une à Lennoxville. Trois dispensent l'enseignement en français, les trois autres en anglais.

L'université Laval est la doyenne des universités francophones du Québec, puisqu'elle a été reconnue en 1852. Installée dans des immeubles tout neufs, elle possède les facultés et écoles suivantes: l'agronomie, les arts, le commerce, la sylvi-

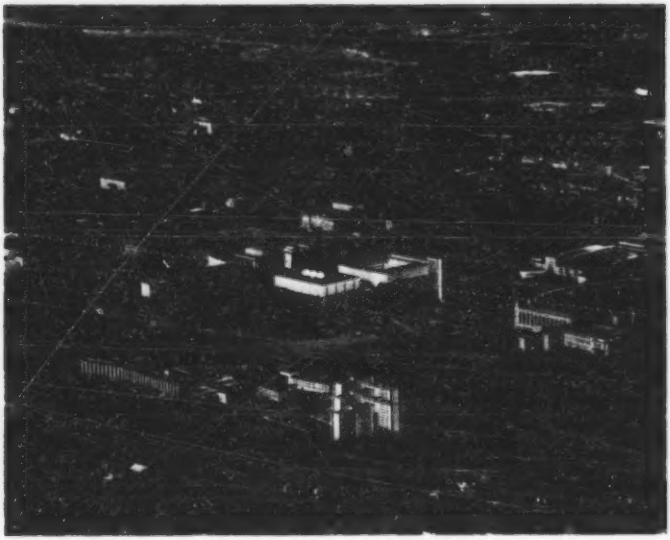

Campus de l'université Laval à Sainte-Foy, près de Québec.
(Photo Relations publiques, université Laval)

culture et l'arpentage, le droit, les lettres, la médecine, la philosophie, les sciences et le génie, la pisciculture, la géographie, l'histoire, les sciences sociales, la théologie, l'enseignement, l'économie domestique, la musique, les soins infirmiers, la pharmacie et le service social.

L'Université de Montréal, fondée d'abord en 1878 comme succursale de l'université Laval, s'est vu confier un début d'autonomie en 1889. Elle obtenait sa charte en 1920. L'enseignement s'y donne en français et débouche sur un premier cycle d'études, d'une durée moyenne de trois ans conduisant à un baccalauréat ou à une licence, sur un deuxième cycle d'études, en général, d'une durée d'un an, conduisant à la maîtrise ou au diplôme d'études supérieures (D.E.S.), et,

Montréal: vue partielle de la cité universitaire, sur les flancs du Mont-Royal, avec l'Ecole polytechnique à gauche de l'immeuble principal.
(Photo Bureau de l'information, Université de Montréal)

enfin, sur un troisième cycle, d'une durée moyenne de trois ans, conduisant au doctorat (Ph.D. ou D.Sc.). Outre ses facultés de droit, de théologie, de médecine, d'art dentaire, des arts, des sciences sociales, des lettres, de philosophie, de pharmacie, des sciences, de musique, elle possède plusieurs grandes écoles affiliées dont les plus importantes sont Polytechnique, les Hautes études commerciales, l'Optométrie, les Sciences vétérinaires, l'Institut agricole d'Oka et l'Institut pédagogique Saint-Georges.

L'université McGill, non confessionnelle et de langue anglaise, dispense l'enseignement dans toutes les disciplines déjà énumérées pour l'université Laval et l'Université de Montréal. Elle possède une charte depuis 1829.

L'Université de Sherbrooke, fondée en 1954, accorde des diplômes de baccalauréat et de maîtrise dans les domaines suivants : arts, sciences, droit, commerce, médecine, théologie, éducation et, depuis 1969, administration.

L'université Bishop's de Lennoxville, se compose des facultés des arts, des sciences et de la théologie. Elle décerne aussi des diplômes en commerce et en pédagogie.

L'université Sir George Williams de Montréal, née de cours populaires assurés par le Y.M.C.A., délivre des baccalauréats dans ses facultés des arts, des sciences et du commerce.

L'Université du Québec

Aux six établissements qui précèdent, il faut ajouter maintenant l'Université du Québec, créée à la fin de 1968 par une loi spéciale qui en fait un organisme-cadre. L'initiative arrive à son heure, coïncidant avec le début de l'explosion démographique au niveau universitaire, par suite des grands progrès réalisés au cours des dernières années aux niveaux secondaire et collégial. Durant les dix prochaines années, les inscriptions au niveau universitaire vont doubler, passant de 45 000 environ à 90 000.

Le siège de l'Université du Québec est situé dans la capitale, tandis que des universités constituantes et des instituts de recherche peuvent être localisés en n'importe quel endroit utile. Actuellement, on compte les constituantes de Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski. De plus, l'Université du Québec possède deux campus situés à Rouyn et à Hull, rattachés au siège social. Par ailleurs, pour faciliter l'essor de l'Université du Québec, le gouvernement doit lui accorder, durant les trois prochaines années, près de la moitié de ses investissements aux universités, soit environ $50 millions.

C'est la première fois dans l'histoire que le Québec prend directement l'initiative de la création d'universités. Il s'appuie sur des études sérieuses des besoins de l'avenir, tenant compte de la rapidité de l'évolution des connaissances et de leur mode

(Documentation photographique, ministère des Communications)

de transmission. La nouvelle Université du Québec — université nouvelle — est dotée d'une «structure de concertation» qui représente un progrès considérable sur les structures que l'on trouve à l'étranger, particulièrement dans les State Universities américaines et en France.

La formation des maîtres

La très forte accélération de la scolarisation des Québécois nécessite un programme intensif de formation des maîtres.

Cette importance se retrouve dans toutes les universités québécoises qui dispensent cet enseignement. Il ne reste plus que quelques écoles normales au Québec, la majorité des étudiants se dirigeant vers les centres universitaires. Durant l'année scolaire 1970/71, près de 10 000 s'y sont inscrits.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

L'enseignement aux adultes

Ce qu'on appelle l'éducation permanente est, aujourd'hui, devenue indispensable dans une société où la somme des connaissances et leur mise en pratique augmentent à un rythme très rapide. Les citoyens s'en rendent compte et consentent en grand nombre les efforts nécessaires à leur propre perfectionnement. Aussi, devant leurs besoins à cet égard, le ministère de l'Éducation, en plus de se préoccuper de l'avenir des jeunes, a-t-il entrepris de stimuler et de planifier l'éducation permanente. Ainsi, il a créé en 1966 une «Direction générale de l'éducation permanente», qu'il a chargée de promouvoir une formation des adultes adaptée aux conditions mouvantes de la technologie moderne et du marché du travail.

Plusieurs expériences ont été tentées. Ce sont SESAME, DÉPART, TÉVEC. Chacune a permis l'étude de certains aspects précis de l'éducation aux adultes : aspects d'administration, de pédagogie et d'animation, de diffusion. Elles mènent à MULTI-MEDIA qui a commencé son activité en 1972. Qu'est-ce que MULTI-MEDIA? C'est un programme de formation pour le développement des ressources humaines du Québec, à partir d'études poussées des besoins du milieu et des moyens de diffusion d'un enseignement *«permanent»*.

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Exception faite de l'État central, le Québec est seul au Canada à avoir mis sur pied un Conseil de la politique scientifique. De création récente, celui-ci est directement rattaché à un comité ministériel de quatre membres. Grâce à la présence de cet organisme, le Québec pourra exprimer des avis éclairés au Conseil des sciences du Canada, chargé d'élaborer les priorités canadiennes en ce domaine. Il s'agit donc ici, comme, du reste, dans tous les secteurs, d'harmoniser les besoins et les intérêts du Québec avec ceux du Canada. Cependant, le Québec n'en a pas moins mis en place depuis plusieurs années un certain nombre de mécanismes et d'organismes spécialisés en recherche scientifique, tels les laboratoires des ministères et des facultés universitaires.

L'Institut national de la recherche scientifique

L'Institut national de la recherche scientifique, créé en 1969, est la sixième constituante de l'Université du Québec. Il a pour mission de développer un nouveau genre de recherche universitaire harmonisée aux besoins socio-économiques, recherche fondamentale et appliquée qui se fait au sein de centres pluridisciplinaires. Ces centres sont aujourd'hui au nombre de cinq : sciences de l'eau (CEQUEAU); recherches urbaines et régionales (CRUR); recherche de l'énergie (CREN); recherche en sciences de la santé (CRESS); recherche en télécommunications (CRIT). Ces centres travaillent à partir de programmes qui se concrétisent par des projets parfois assortis de commandes précises.

Les centres de l'I.n.r.s. spécialisés en recherche se trouvent à Québec (CEQUEAU); Montréal (CRUR et CRESS); Ottawa (CRIT) et Varennes (CREN). Ce dernier, Centre de recherche de l'énergie, est le fruit d'un accord signé par l'Hydro-Québec et l'I.n.r.s. pour dispenser un programme d'études avancées et interdisciplinaire menant à la maîtrise et au doctorat ès-sciences.

D'autre part, l'I.n.r.s. s'est enrichi en 1972 du programme P.e.r.p.e. (Perceptions étudiantes de la relation professeur-

étudiants), créé en 1967-1968 et subventionné par le ministère de l'Éducation. Ce programme permet au professeur de constater la façon dont les étudiants le perçoivent sur divers plans: contenu de l'enseignement, communication, relations humaines, etc., ce qui lui donne l'occasion de s'améliorer. L'expérience en a été faite pendant trois ans avant d'être appliquée au réseau des Cegep. Déjà traduit en anglais, le P.e.r.p.e. suscite l'intérêt de plusieurs pays, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

L'Institut de recherche en électricité

L'enseignement du CREN se donne dans le cadre de l'activité de l'Institut de recherche en électricité (IREQ), créé en février 1967 par l'Hydro-Québec. Organisme de recherche électrotechnique unique au monde, l'IREQ poursuit des travaux dont la portée internationale sera importante. On y emploiera éventuellement plus de 200 chercheurs et techniciens qui disposeront d'un matériel et d'un équipement spécialement conçus pour répondre non seulement aux besoins de l'industrie québécoise, mais aussi à ceux de nombreux organismes canadiens et américains.

En 1971 on y a inauguré le laboratoire Haute Tension, après les laboratoires généraux ouverts officiellement en septembre 1970; le laboratoire Grande Puissance, troisième des grands bâtiments prévus, a été achevé en 1972. Ce dernier est pourvu notamment de six transformateurs de court-circuit de 1,2 millions de kVA chacun et d'un banc d'essais synthétiques de $\pm$750 kV.

Le Centre scientifique

A Sainte-Foy, en banlieue ouest de Québec, on construit depuis 1969 un ensemble de pavillons destinés à abriter divers organismes et laboratoires de recherche; quatre immeubles sont déjà achevés et un cinquième a ouvert ses portes en février 1973. On y trouve bureaux et laboratoires de l'Office de planification; du ministère de l'Industrie et du Commerce (pêche expérimentale, technologie industrielle, biologie marine); du ministère des Richesses naturelles (centre de recherches

Le Centre scientifique se compose de nombreux pavillons abritant les laboratoires.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

minérales, service de recherche et de développement, service d'analyse et de contrôle, service de l'hydrométrie et section de la qualité des eaux); du ministère de l'Agriculture (conseil des recherches agricoles, division des stations de recherche, division des sols, division de la défense des cultures, division de l'apiculture et de l'acériculture, les laboratoires de pathologie vétérinaire et de la chimie alimentaire); du ministère des Terres et Forêts (division de l'écologie : phytosociologie, classification des sols, dendrométrie; division de la sylviculture : fertilité, reboisement, génétique; division du génie : exploitation); du ministère de la Voirie et des Travaux publics, des ministères des Affaires sociales et des Affaires municipales, le CEQUEAU, le CRUR et le Centre de recherche industrielle. Celui-ci, dont la recherche est nettement orientée vers l'industrie, s'associe à des entreprises pour réaliser en commun des projets intéressant tout particulièrement l'électronique, les matériaux et la mécanique industrielle.

Les installations sont des plus modernes et conçues pour faciliter au maximum les échanges entre les divers laboratoires et services entre lesquels les communications sont essentielles. Plus de mille scientifiques y seront éventuellement à l'oeuvre avec un personnel total de 5 000 personnes.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

L'un des rares départements ministériels du genre au sein des Administrations nord-américaines, le ministère des Affaires culturelles du Québec a célébré en 1971 son dixième anniversaire. Son action s'exerce dans tous les domaines relatifs à la culture : création, diffusion, conservation, formation.

L'un de ses organismes, l'Office de la langue française (aujourd'hui rattaché au ministère de l'Éducation), a pris ces dernières années une dimension nouvelle, en raison de la volonté du gouvernement de faire du français la langue du travail sur l'ensemble du territoire. Parmi les multiples activités de l'O.l.f., on doit souligner la publication périodique de cahiers contenant le vocabulaire particulier de divers secteurs : assurances sur la vie, radio-télévision, astronautique, assurances sociales, produits de la pêche, jeu de golf, etc., en plus de lexiques et de vocabulaires spécialisés.

Le ministère publie également une collection de brochures de présentation soignée, appelée *Civilisation du Québec,* et une grande revue de prestige, *Culture vivante,* en même temps qu'une grande variété d'autres fascicules, brochures, catalogues d'expositions, affiches.

En juillet 1972, l'Assemblée nationale a approuvé la création d'une Commission des biens culturels, remplaçant l'ancienne Commission des monuments historiques. Doté de pouvoirs accrus, le nouvel organisme, après avoir donné son avis au ministre qui décide, peut désormais, bien plus qu'à la seule protection des monuments et au classement de secteurs historiques qu'on désire sauvegarder, s'employer à protéger les sites, les fouilles archéologiques, à interdire l'exportation d'un bien du patrimoine national sans autorisation ministérielle, à réglementer l'affichage et la tenue des panneaux-réclame dans les secteurs sauvegardés. Somme toute, la création de cette commission vient combler un certain nombre de lacunes qui se faisaient sentir avec une acuité accrue sur le plan de la protection des biens culturels en général, aussi bien que sur celui de la sauvegarde des paysages.

La place Royale, serrée entre le cap Diamant et le Saint-Laurent, est en cours de restauration. Les maisons des bourgeois de Québec des XVIIe et XVIIIe siècles reprennent forme et vie.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Les Archives nationales

Les Archives nationales du Québec, renferment les documents de nature publique ou privée, ainsi que les documents historiques qu'elles peuvent acquérir ou encore ceux qui leur sont confiés. On y trouve une bibliothèque spécialisée de 35 000 volumes, un service de généalogie et d'héraldique, une section de 2 500 cartes et 15 000 photographies et un cabinet de numismatique. On y conserve les documents relatifs à l'administration française, des débuts à 1760, ceux de la période anglaise, de 1760 à 1867 et ceux du Québec moderne.

LA RADIO-TÉLÉVISION CULTURELLE ET ÉDUCATIVE

En raison de la présence de trois grands studios, dont l'un est propriété privée, Montréal est devenu le plus grand centre de production de télévision de langue française du monde.

L'Office de radio-télévision du Québec

Éprouvant le besoin urgent de planifier et d'harmoniser l'utilisation croissante des techniques audio-visuelles aux fins de l'enseignement entendu dans son sens le plus large, l'État a créé en octobre 1969 un organisme spécialisé nommé Office de radio-télédiffusion du Québec (O.r.t.Q.). Son mandat: établir, posséder et exploiter un service de radio-télédiffusion ainsi que de production et de diffusion de documents audio-visuels. L'office vise donc à satisfaire de multiples besoins en tenant compte des ressources de l'État et des priorités fixées par le Parlement. Il produit sur commande des ministères et des organismes officiels, mais plus particulièrement pour le ministère de l'Éducation. Ces documents étaient diffusés par l'intermédiaire soit de la chaîne française de Radio-Canada, soit par certaines stations privées ou par des entreprises de câblo-diffusion, soit encore présentés directement dans les maisons d'enseignement, à l'intention des élèves ou des adultes de la formation permanente.

Or, depuis l'automne 1972, Radio-Québec est diffuseur de ses émissions à partir de ses propres studios à Montréal. Utilisant les installations des trois premières en importance des entreprises de câblo-diffusion de Montréal et de Québec avec lesquelles il a passé des ententes à cet effet, Radio-Québec diffuse au rythme de deux heures par jour (14 heures par semaine). Un potentiel de quelque 700 000 téléspectateurs peut donc voir des émissions conçues en fonction de l'éducation populaire et portant sur des sujets variés: l'âme québécoise, les peuples qui nous entourent, les Jeux olympiques de Montréal en 1976, l'alimentation, les assurances, les ressources québécoises, le théâtre, etc.

Pendant la seule année 1970-1971, Radio-Québec a réalisé 410 documents audio-visuels d'une durée de plus de 156 heures et d'une facture extrêmement soignée en raison même de leur destination. Au cours du premier semestre de 1971-1972, se soumettant à des critères de production de plus en plus raffinés et étudiés, les studios de l'O.r.t.Q. ont produit 280 documents d'une durée de 87 heures.

En dépit de sa jeune existence, Radio-Québec a déjà à son actif tout un palmarès de réalisations radio et télé qui lui vaut le respect et l'attention des milieux spécialisés. Grâce à ses installations ultramodernes, à son matériel électronique des plus perfectionnés, l'office peut regarder son avenir d'éducateur avec confiance.

La Société Radio-Canada

Parlant de la radio-télévision éducative et culturelle, on doit mettre en lumière le rôle prépondérant qu'a joué depuis sa création en 1936 la société Radio-Canada, d'abord par sa chaîne radio et depuis 1952, par sa chaîne télévision de langue française.

Cette régie fédérale, dont le centre de production francophone se trouve à Montréal, est animée dans une très large proportion par des Québécois; elle a imprimé un élan décisif à l'essor et à l'éveil du Québec en matière de culture, d'éducation populaire, de préoccupations socio-politique. Reflet du milieu où elle s'est si fortement implantée, Radio-Canada a retransmis l'image d'une culture originale en Amérique du Nord. Elle a toujours été — et elle est toujours dans une bonne mesure — l'un des seuls débouchés pour les artistes: comédiens, musiciens, écrivains, qui y trouvent un moyen d'expression aux possibilités d'une infinie variété.

Dans le cours de l'année 1972, Radio-Canada a inauguré sa nouvelle maison où elle a regroupé ses 3 000 employés montréalais. Il s'agit d'un vaste immeuble comportant une tour de 23 étages, 26 studios de radio et sept studios de télévision équipés pour la diffusion couleur. L'un d'eux, doté de quatre

caméras, peut accueillir 668 spectateurs dans deux tribunes superposées; dimension du plateau : 21 m sur 29 (69 pi sur 90); hauteur : 22 m (65 pi). La tour de forme hexagonale irrégulière de 96 m (320 pi) est implantée au centre d'un ensemble de bâtiments dont la largeur hors tout est de 273 m (900 pi) et la profondeur, de 168 m (568 pi). On dit que c'est le plus grand centre de production de radio-télévision du monde.

En 1970-1971, au seul poste de la télévision couleur, la chaîne de langue française a mis en ondes une moyenne hebdomadaire de 57 heures d'émissions, pendant les saisons d'automne et d'hiver.

LES LETTRES

Il serait illusoire de prétendre désigner un maître à penser ou un chef de file à la renaissance des lettres québécoises. Point d'écrivain-charnière indiquant du doigt les tournants à prendre et entraînant toute la littérature à sa suite dans des sentiers de forêt vierge. Longtemps silencieux, le Québec, néanmoins, avait beaucoup à dire; il a laissé ses meilleurs écrivains se bousculer les uns les autres à la recherche des vérités actuelles et des réalités futures. A peine Nelligan avait-il rendu les armes dans sa conquête de l'absolu, que Saint-Denys Garneau entraînait les jeunes dans une nouvelle chevauchée fantastique, bientôt devancé à son tour par un Sylvain Garneau.

Puis, d'autres poètes sont venus, qui ont inventé de nouveaux langages et qui ont proposé des traits neufs à l'homme québécois; il lui ont dit où se trouvent son âme et son visage véritables. Cette soif de vivre ne s'embarrasse pas de frontières; elle touche à la fois toutes les disciplines littéraires. Poètes, romanciers, essayistes ou historiens n'échappent pas davantage à cette renaissance que le philosophe ou le théologien.

L'Édition

En 1971 quatre-vingts éditeurs ont publié 1 672 livres et brochures, dont 1 567 éditions originales. En plus de faire la part belle à la littérature d'imagination, l'édition québécoise dépasse la moyenne de celle de la plupart des pays dans les

domaines de l'histoire, de la biographie, de la religion et de la théologie. Un réseau de quelque 175 libraires agréés par le ministère des Affaires culturelles et quelque 2 000 postes de vente assurent la distribution sur l'ensemble du territoire. Ces points de vente sont tantôt des dépôts de journaux, des supermarchés, des débits de tabac, des comptoirs de gares, d'hôtels, tantôt des épiceries ou des pharmacies où sont parfois offertes en vente les meilleures collections de livres de poche, parfois quelques dizaines d'ouvrages perchés sur des tourniquets et destinés au lecteur pressé.

L'Éditeur officiel du Québec

Autrefois désigné sous le titre d'Imprimeur de la reine, le poste d'Éditeur officiel fut créé dès la première session du premier Parlement de Québec (1867-1868). Depuis 1971, il est intégré à la Direction générale de l'édition (ministère des Communications).

Jouissant de pouvoirs constamment élargis depuis 1960, l'Éditeur officiel se trouve à la tête de nombreux services. Notons parmi ses principales responsabilités l'édition, l'impression, la distribution et la vente, dans ses propres librairies et dans certains points de vente, des textes officiels de toute nature : décrets, arrêtés ministériels, proclamations et ordonnances, lettres patentes des sociétés, avis publics, lois, règlements d'application de certaines lois, Journal officiel (Gazette officielle), etc.. etc. Il entretient avec tous les ministères et les organismes de l'État des relations constantes, car les quelque 600 ouvrages qu'il offre en vente intéressent à peu près tous les secteurs de la société contemporaine.

Grâce à une publicité de mieux en mieux orchestrée, son chiffre d'affaires s'accroît d'année en année, ainsi que son rayonnement, non seulement au Québec, mais également au Canada et à l'étranger. C'est ainsi que, dans le cadre des échanges franco-québécois, les ouvrages publiés par l'Éditeur officiel sont accessibles au lecteur européen qui s'intéresse au Québec, par l'intermédiaire de la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, PARIS 7e.

Montréal: salle de lecture et de travail de la bibliothèque fondée en 1844 par les Messieurs de Saint-Sulpice; elle est devenue Bibliothèque nationale en 1967. (Documentation photographique, ministère des Communications)

Les bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques et semi-publiques ont également connu ces dernières années un essor prodigieux. Très schématiquement, on estime à plus de 12 millions le nombre des volumes qu'on y conserve. Les 114 bibliothèques publiques desservent une population de quelque 3,5 millions d'habitants qui y trouvent plus de 4 millions de volumes.

Les données recueillies en 1971 témoignent des progrès réalisés dans ce domaine. Ainsi, depuis 1960, le nombre des abonnés est passé de 331 445 à 814 394, soit une augmentation de 145 p. cent; celui des livres, de 1 830 195 à 4 265 368, soit un accroissement de 133 p. cent; celui des prêts de livres qui, de 3 928 160, est passé à 10 305 162, soit encore une augmentation de 162 p. cent. Les contributions municipales qui étaient de $1 093 268 ont atteint $4 730 219 (332 p. cent d'augmentation). La progression est encore plus significative du côté des subventions de l'État: $140 500 contre $1 556 000.

Ce sont encore les bibliothèques techniques et académiques (écoles primaires et secondaires, collèges et universités) qui sont les mieux pourvues: 1,2 million de volumes pour le premier groupe et 7 millions pour le second.

Les bibliothèques officielles

L'État possède 13 bibliothèques, dont deux sont particulièrement riches, celle de l'Assemblée nationale à Québec et l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal, devenue depuis janvier 1968 Bibliothèque nationale. Dépositaire des pièces écrites de la culture française en Amérique, la Bibliothèque nationale assume la responsabilité de leur diffusion. Suivant des accords de principe conclus entre la France et le Québec, la réciprocité du dépôt légal existe entre les deux Bibliothèques nationales.

De plus, trois bibliothèques régionales (Mauricie, Outaouais et Saguenay-Lac-Saint-Jean) font circuler des bibliobus dans 165 localités. On compte aussi trois bibliothèques itinérantes: la McLennan Travelling Library qui visite les minorités anglophones, les Caisses voyageuses qui distribuent des ouvrages de littérature jeunesse et la Bibliothèque itinérante de la Côte Nord.

Salons et expositions

Des Salons annuels du livre, dont celui de Québec, attirent l'attention de centaines de milliers de personnes sur les nouveautés, les succès de librairie et les ouvrages de luxe qui viennent de paraître. Il convient aussi de souligner à ce propos que depuis quelques années le Québec participe aux grands salons internationaux, notamment ceux de Francfort, de Nice, de Bruxelles.

Les prix littéraires

Parmi les principaux prix littéraires décernés au Québec annuellement, on note surtout le prix David et le prix scientifique, les deux plus hautes récompenses du genre attribuées par l'État qui y attache une bourse de $5 000 chacun. Le premier, créé en 1968, couronne l'ensemble de l'oeuvre d'un écrivain québécois. Quant au prix scientifique, il a été institué en 1967 pour honorer les travaux de recherche ou la contribution d'un scientifique québécois à l'avancement de sa discipline. Il est attribué alternativement, à l'intérieur d'un cycle de quatre ans,

à un spécialiste des sciences chimiques et connexes, des sciences biologiques et connexes, des sciences physiques et connexes et des sciences de la nature et connexes.

On compte aussi le grand prix littéraire de la Ville de Montréal (oeuvre de tout genre); le prix du Cercle du livre de France (oeuvre romanesque); le prix du Maurier (poésie); le prix Jean-Béraud (oeuvre romanesque); le prix Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste; le prix des *Études françaises*, décerné à un auteur francophone autre que français; le prix France-Canada, attribué depuis 1961 par l'Association France-Canada, par la délégation générale du Québec à Paris et par le ministère des Affaires culturelles du Québec; le prix France-Québec, créé en 1965 par l'Association des écrivains de la mer et de l'outre-mer, en collaboration avec la délégation générale du Québec à Paris et avec le ministère des Affaires culturelles; le prix de l'Institut canadien de Québec, créé en 1966; les Concours littéraires du Québec se tiennent chaque année et viennent couronner les lauréats dans huit genres: roman; poésie; littérature jeunesse; essai; histoire; géographie; biographie; sciences humaines; sciences sociales et ouvrages en langue anglaise. Une bourse de $2 500 est attribuée à chacun des lauréats, et plusieurs autres. La plupart de ces récompenses sont attribuées à la rentrée d'automne; quelques-unes sont accordées au printemps.

LES ARTS PLASTIQUES

Le Québec demeure au Canada le point de mire des arts plastiques, par le nombre et par l'originalité de ses créateurs. Il est bon de le rappeler, car c'est l'hommage unanime que rendent au Québec les critiques canadiens et américains éclairés.

Même s'il est difficile de parler de chiffres en cette matière, on peut néanmoins en avancer quelques-uns: 900 peintres, 300 sculpteurs, 150 peintres-graveurs, 400 praticiens des métiers d'art ou de l'artisanat d'art, au moins 2 000 artisans de métier qui, ensemble, à temps plein ou à mi-temps, oeuvrent dans leur discipline respective. Nombreux sont ceux qui

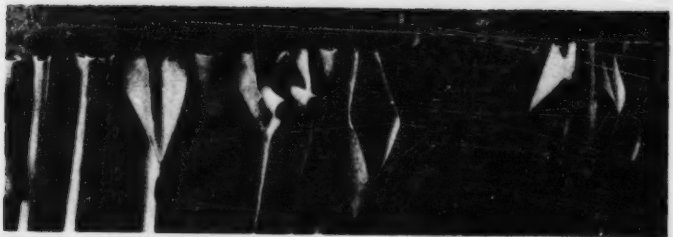

Québec, le Grand Théâtre: vue partielle du tryptique mural sculpté dans le béton par Jordi Bonet.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

s'adonnent à plus d'une discipline en même temps quand ils travaillent à la réalisation d'un même projet d'envergure.

Serrant de plus près les chiffres, on peut établir à environ 250 la totalité des artistes de classe dite «professionnelle», en s'appuyant, d'une part, sur le répertoire des membres actifs des associations professionnelles et, d'autre part, sur le nombre des créateurs reconnus de classe égale, mais qui ne font partie d'aucune corporation. Ainsi, l'Association des sculpteurs compte 76 membres actifs en 1972; la Société des artistes professionnels, dont le recrutement se fait surtout auprès des peintres, possède 88 membres actifs; les Associations des graveurs et des métiers d'art en comptent ensemble 90. Toutes ces associations ne sont nées qu'au cours de la dernière décennie; cependant, le prestige dont jouissent depuis fort longtemps les arts plastiques du Québec au Canada et à l'étranger prouve que les artistes n'ont pas attendu, pour créer, les paramètres professionnels des sociétés constituées.

Ce n'est pourtant pas la quantité qui assure la nette prépondérance de l'art québécois au Canada; ce sont ses lignes de force. Il y a chez le créateur du Québec un parti pris de viser constamment à affirmer sa personnalité nord-américaine dans la mesure même où, sur le double plan de l'art et de la culture, il parvient à garder ses distances vis-à-vis de tous ceux qui, sur le reste du continent, militent parallèlement pour l'art d'aujourd'hui.

Les artistes du Québec se distinguent de la plupart de leurs confrères du Canada par leurs préoccupations d'ordre socio-politique. Ces préoccupations, prioritaires par rapport au souci de l'esthétique, remontent plus particulièrement à 1968, date de la plus récente révolution culturelle d'Occident. Conséquence positive de cette révolution de la pensée, le créateur québécois éprouve pour la première fois le besoin de mettre ses dons au service de la collectivité; il cherche sincèrement à centrer sa productivité sur l'enrichissement de l'environnement. Donc, place aux idées et aux expériences plastiques. Cette réinterprétation des fondements de l'art conditionne la structure et l'action des musées et des galeries. Ils doivent, eux aussi, modifier leur conception des expositions et trouver une forme nouvelle d'animation culturelle. L'art, en descendant dans la rue, entraîne la participation accrue des masses; il amène aussi les artistes à monter des expositions de plus en plus envahissantes et souvent fort coûteuses qui ne se prêtent à aucune acquisition, à aucune vente.

Les musées

Le ministère des Affaires culturelles possède et dirige deux des trois musées les plus importants du Québec: le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée du Québec, dans la capitale; le Musée des Beaux-Arts de Montréal est un organisme indépendant, largement subventionné par l'État.

Le Musée d'art contemporain, fondé en 1964, s'est installé en 1968 dans l'immeuble du Musée international des arts de l'Expo 67. Ses collections donnent une excellente idée des tendances de l'art moderne du Canada et de l'étranger.

Le Musée du Québec, inauguré en 1933, présente de remarquables collections d'art traditionnel: peinture, sculpture, orfèvrerie, mobilier, sans pour autant exclure de ses cimaises et de ses socles des oeuvres de l'art contemporain.

Le Musée des Beaux-Arts, ouvert en 1912, possède, quant à lui, des pièces remontant à la haute antiquité, des pièces d'archéologie et des oeuvres caractéristiques de toutes les époques de l'histoire de l'art.

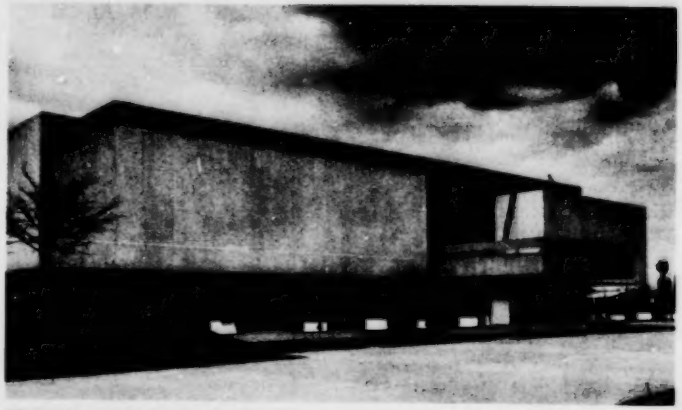

Montréal, musée d'art contemporain.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

C'est dans ces trois établissements que se tiennent les grandes expositions de classe internationale.

De plus, on trouve quantité de petits musées régionaux qui se consacrent, pour la plupart, à l'histoire naturelle et à des collections d'objets à caractère historique. Parmi les plus connus, on note les musées de l'Hôpital général, du séminaire et de l'Hôtel-Dieu de Québec et les musées McCord et Ramezay de Montréal.

LE THÉÂTRE

On fait du théâtre au Québec depuis la fin de la première moitié du XVIIe siècle. Sous le mandat de M. de Montmagny, deuxième gouverneur de la Nouvelle-France (1636 à 1648), des réjouissances sont montées au château Saint-Louis, à Québec, à l'occasion de la naissance du dauphin (Louis XIV); en 1640, on joue la tragi-comédie suivie d'un spectacle à grand déploiement. A la Saint-Sylvestre de 1646, c'est le *Cid*, de M. Corneille, qui prend la vedette. Plus tard, sous le gouver-

neur général Frontenac, on monte le *Nicomède* et le *Mithridate*, de Racine. Il s'en faut même de fort peu qu'on ne présente le *Tartuffe*, interdit à Paris depuis 1667, mais l'évêque, Mgr de Saint-Vallier, s'y oppose.

Fier de ses titres d'ancienneté — et de noblesse —, le théâtre québécois est tout aussi actif, dynamique que les autres branches de la création artistique. Non seulement est-il soucieux de présenter au public des oeuvres représentatives de toutes les époques et de tous les pays, mais il crée aussi des pièces de plus en plus nombreuses, inspirées du milieu, et qui sont le reflet d'une façon de vivre et de s'exprimer d'un peuple francophone d'Amérique du Nord. Ce genre de théâtre est nouveau et il jouit, depuis la fin des années 60, d'une ferveur accrue auprès d'un public qui s'y reconnaît. Il faut citer, parmi les chefs de file de ce style, l'auteur Michel Tremblay et le metteur en scène André Brassard dont, en dépit de leur jeune âge, la réputation a déjà franchi les frontières du Québec et même celles du Canada.

Le Québec se préoccupe de la formation de ses gens de théâtre. Il a fondé, à Montréal et à Québec, deux conservatoires d'art dramatique qui réunissent une centaine d'étudiants. Il contribue également à la vie de l'École nationale de théâtre de Montréal.

L'écriture dramatique reçoit de la part de l'État une attention toute spéciale. Celui-ci accorde des subventions au Centre d'essai des auteurs dramatiques et des bourses sont offertes par la Commission de la pièce canadienne et par le service de l'aide à la création. On doit souligner ici qu'en 1971, le ministère des Affaires culturelles du Québec a versé près de $2 millions en bourses et en subventions aux arts d'interprétation. Ces crédits sont allés à parts à peu près égales aux secteurs du théâtre et de la musique.

Le théâtre et la danse présentent donc une très grande vitalité. Une quinzaine de compagnies permanentes montent régulièrement des spectacles. Parmi les plus connues, il faut

citer le Théâtre du Nouveau Monde, le Théâtre du Rideau Vert, le Théâtre du Trident, la Nouvelle Compagnie théâtrale, le Théâtre de Quat'Sous et le Théâtre populaire du Québec. De plus, un certain nombre de troupes d'amateurs choisissent le théâtre comme loisir culturel.

D'autre part, manifestation culturelle typique, les théâtres d'été connaissent toujours auprès des citadins qui, fuyant les étuves urbaines de Québec et de Montréal, veulent passer à la campagne une soirée agréable en assistant à un spectacle. Très souvent aménagés dans des granges désaffectées, dans des maisons anciennes, voire dans des salles de grands hôtels de tourisme, ces théâtres se trouvent dans la nature, à proximité des grandes villes. Les Laurentides montréalaises ont le théâtre Sun Valley, à Sainte-Adèle; les Cantons de l'Est, le théâtre de la Marjolaine; Joliette, le théâtre des Prairies; Trois-Rivières, le théâtre des Marguerites; Québec et l'île d'Orléans, les théâtres de la Fenière et du Galendor.

LA MUSIQUE

Dès 1825, Théodore Molt, professeur et organiste à Québec, de passage à Vienne, priait Beethoven d'écrire une oeuvre à l'intention de la maîtrise de la cathédrale. Il en résulta un canon, *Freu dich des Lebens,* dont on retrouve l'écho dans le *Quatuor* en si bémol majeur.

C'est surtout par leur talent pour la musique et pour l'art lyrique que les Québécois se sont d'abord fait connaître sur le plan de la culture, car depuis longtemps, l'étranger les reçoit, les écoute et les apprécie. Il suffit de rappeler des noms connus: Raoul Jobin, Maureen Forrester, Pierrette Alarie, Léopold Simoneau, André Turp, Richard Verreault, Robert Savoie, Louis Quilico, Joseph Rouleau, Claire Gagnier, Colette Boky, Huguette Tourangeau, Claude Corbeil. Ce qui confirme largement la déclaration du chef d'orchestre Igor Markevitch qui a déjà affirmé qu'avec les Allemands et les Italiens, les Québécois possèdent les plus belles voix du monde.

Ce que l'État a enfin reconnu en 1971 en créant une compagnie d'art lyrique, l'Opéra du Québec, constituée de structures souples permettant l'utilisation des services administratifs des institutions en place : les régies de la place des Arts de Montréal et du Grand Théâtre de Québec. La compagnie officielle monte toutes les oeuvres du répertoire, de *Samson et Dalila* et *Madame Butterfly*, à *L'Heure espagnole* et *Paillasse*.

La musique a suivi le rythme de l'évolution du Québec. Le public étant de plus en plus sensible aux recherches des musiciens d'avant-garde, les jeunes compositeurs reçoivent une audience accrue; ils peuvent désormais faire entendre leurs oeuvres au cours d'exécutions publiques, notamment grâce à la Société de musique contemporaine et par diverses formations musicales.

Parmi celles-ci :

deux orchestres symphoniques, à Montréal et à Québec
l'orchestre de chambre McGill, à Montréal
l'orchestre de chambre Pierre Morin, à Québec

Du côté de l'enseignement, on remarque sept conservatoires : Montréal, Trois-Rivières, Québec, Val-d'Or, Chicoutimi, Hull et Rimouski. Ces maisons subventionnées accueillent annuellement quelque 1 500 élèves qui reçoivent une formation gratuite, sous la direction de plus de 150 professeurs, québécois et étrangers.

En plus du conservatoire de l'université McGill de Montréal, fréquenté surtout par les Québécois anglophones, il y a les écoles ou facultés de musique des universités de Montréal et Laval de Québec qui perpétuent une longue tradition et assurent principalement la formation de futurs professeurs du niveau scolaire.

On trouve aussi plusieurs écoles supérieures de musique, rattachées pour la plupart aux écoles universitaires. La plus célèbre, l'école Vincent-d'Indy, se spécialise dans la formation des meilleurs candidats, découverts très tôt grâce au réseau des maisons d'enseignement dirigées par les religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Les Jeunesses musicales du Canada, fondées au Québec en 1949, font partie de la Fédération internationale des Jeunesses musicales depuis 1950. Elles possèdent, sur les flancs boisés du mont Orford (Cantons de l'Est), un «camp musical» unique au monde. Les installations comprennent notamment une salle de concert de 600 places, une bibliothèque, des studios d'audition musicale munis du matériel électronique le plus moderne, une salle d'étude des partitions, des chalets d'habitation et de cours et 45 huttes disséminées dans la nature, où se retrouvent, l'été, quelque 250 étudiants dont l'âge varie entre 14 et 30 ans. Ils se consacrent tous aux arts visuels et d'interprétation, dont les cours se donnent sous la direction d'une trentaine de professeurs québécois et étrangers, en trois stages de trois semaines chacun.

Les prix de musique

L'Académie de musique de Québec organise chaque année un concours ouvert aux disciplines du chant, du clavier, des cordes, des instruments de l'orchestre et à la composition. Ce concours est couronné par le *prix d'Europe*, créé en 1911. Le ministère des Affaires culturelles y attache deux bourses de $5 000 chacune.

Créé en 1965 par l'Institut international de musique du Canada, le *Concours international de musique de Montréal* couronne chaque année, au mois de mai, 12 lauréats qui ont passé avec succès une série d'épreuves éliminatoires. Ce concours a rapidement acquis une excellente réputation, tant par le nombre que par la qualité des jeunes concurrents qui viennent de tous les horizons.

Ce concours est consacré en alternance, en un cycle de trois ans, au piano, au violon et au chant. Les bourses, dont le montant total s'élève à $23 500, se décomposent de la façon suivante: premier prix, $10 000; deuxième, $5 000; troisième, $2 500; quatrième, $1 500; cinquième, $1 000 et $500 aux sept derniers lauréats. Les prix sont attribués au cours d'un grand concert qui se tient à la salle Wilfrid-Pelletier, place des Arts.

Montréal, place des Arts: salle Wilfrid-Pelletier et théâtre Maisonneuve-Port-Royal.
(Photo Bernard Nobert)

La chanson

La renaissance québécoise passera sans doute à l'histoire pour avoir créé un nouveau type de poète, qu'on appelle au Québec *chansonnier,* c'est-à-dire, qui écrit des chansons, et non pas *qui chansonne,* comme le sous-tend l'acception qu'on lui donne en France.

A mi-chemin entre le troubadour ancien et l'interprète de negro spirituals, plus près de ce dernier quand ils racontent la vie d'ici, ces artistes se rangent tous derrière un même chef de file, le précurseur Félix Leclerc. Depuis une dizaine d'années, les Gilles Vigneault, les Claude Léveillée, les Jean-Pierre Ferland, les Georges Dor, les Robert Charlebois, comme interprètes-compositeurs, ont fait leur marque au Québec, au Canada et à l'étranger. Les interprètes ne sont pas en reste non plus; qu'il nous suffise de citer parmi les plus connus les Pauline Julien, les Renée Claude, les Monique Leyrac.

Si ces artistes jouissent d'une telle vogue, auprès des jeunes surtout, c'est que leur voix, leurs gestes, leur poésie et leur musique expriment l'âme, la conscience québécoises. Il n'est donc pas étonnant que la chanson québécoise fasse si bonne figure aux concours internationaux, notamment à Sopot (Pologne), à Spa (Belgique), et qu'elle revienne très souvent comblée d'honneurs.

Renée Claude

Claude Léveillée

Jean-Pierre Ferland

Pauline Julien

Gilles Vigneault

Robert Charlebois

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Les théâtres

à Montréal

Premier ensemble du genre au Canada, la place des Arts de Montréal est formée à l'heure actuelle de deux immeubles abritant trois théâtres: la salle Wilfrid-Pelletier (3 000 places), destinée principalement aux concerts et aux spectacles d'envergure, a été inaugurée en 1963; les plus grands artistes et les meilleurs chefs d'orchestre en ont souvent loué la beauté et les qualités techniques.

Du côté est de la place, se trouvent les deux théâtres Maisonneuve et Port-Royal, intégrés dans un même immeuble de conception unique en Amérique du Nord et inauguré en 1967. Le premier, version moderne du théâtre à l'italienne (1 290 places), accueille plus particulièrement les spectacles de music-hall, les troupes de folklore et diverses troupes de théâtre. Le second (823 places) est la maison de la compagnie du Théâtre du Nouveau Monde. Les deux salles sont superposées et fonctionnent de façon complètement autonome. De 1967 à 1971, plus de 3 500 spectacles de tous genres ont été donnés, place des Arts, devant 5,5 millions de spectateurs. Le développement de la place, pièce maîtresse du réaménagement urbain du centre-est de Montréal, se fait par étapes et l'on peut déjà prévoir que d'autres immeubles viendront occuper le côté ouest à plus ou moins longue échéance.

à Québec

Le Grand Théâtre, inauguré en janvier 1971, est le fruit de la collaboration entre les gouvernements de Québec et d'Ottawa. Il abrite deux salles de spectacle et les locaux du Conservatoire de musique. La salle Louis-Fréchette (1 800 places), la plus importante des deux, a été nommée en l'honneur d'un grand poète québécois de la fin du XIXe siècle. On y donne tous genres de spectacles: opéra, concert d'orchestre, récitals, ballet, etc. On dit que cette salle est dotée de l'un des deux seuls véritables dispositifs scéniques du Canada, destinés à la présentation des spectacles d'opéra.

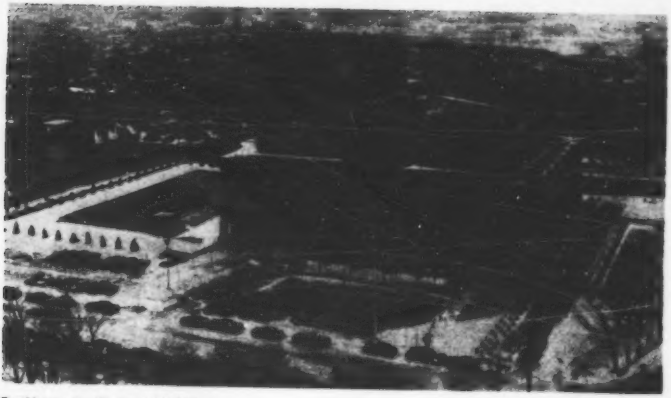

Québec: le Grand Théâtre.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

La salle Octave-Crémazie (du nom d'un des premiers poètes québécois, mort en exil au Havre en 1879) est un petit théâtre carré dont la souplesse d'aménagement et la polyvalance permettent de présenter une vaste gamme de spectacles de toute nature. Selon les besoins de la mise en scène, les exigences de l'auteur, le nombre des places peut passer de 400 à 900. C'est dans cette salle que se produit le Théâtre du Trident, compagnie de formation récente, qui monte les pièces les plus courues de la capitale.

Du 1er avril 1971 au 31 mars 1972, on a donné au Grand Théâtre 346 spectacles auxquels ont assisté 280 000 personnes.

Il va sans dire que nous n'avons parlé que des principales maisons du spectacle. Il en existe beaucoup d'autres, à Montréal et à Québec, sans compter la soixantaine de centres culturels distribués sur l'ensemble du territoire. Ceux-ci sont nés de par la volonté des trois paliers de gouvernement pour marquer les célébrations du centenaire de la Confédération canadienne, en 1967. Ils ont une vocation d'animation culturelle qui est fonction des besoins des régions où ils se trouvent.

Montréal: Habitat 67, formule nouvelle d'immeuble résidentiel, à proximité des îles de l'Expo.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

L'architecture

Par d'audacieuses compositions, l'architecture québécoise contemporaine se place à l'avant-garde des réalisations nord-américaines; elle n'en garde pas moins une identité propre, car elle possède un passé des plus riches, s'appuyant sur plus de trois siècles d'une évolution qui ne s'est pourtant pas faite sans à-coups.

Si, à ses origines, l'architecture québécoise n'était qu'une transposition des styles paysans importés par les colons des provinces de l'Ouest français, elle arrivait, à la fin du XIXe siècle, à produire des formes originales, à acquérir un caractère propre, adapté au milieu.

La conservation, la restauration, la mise en valeur de maisons ou de quartiers, ainsi que les efforts d'harmonisation des styles contemporains et traditionnels contribuent à créer le trait d'union nécessaire à une mutation saine et équilibrée des milieux urbains et ruraux. Ce que les humbles maîtres-maçons de village faisaient hier naturellement, les architectes d'aujourd'hui doivent s'y employer savamment: doter le Québec de beaux ouvrages, portant la marque d'un génie particulier en Amérique du Nord.

LE CINÉMA

Les Québécois n'ont pas attendu de tourner eux-mêmes des films pour se faire connaître au cinéma sur le plan international, du moins individuellement; déjà, dans les années 1920, les Montréalaises Fifi d'Orsay (née Marie-Yvonne Lussier) et Norma Shearer, pour ne nommer que celles-là, commençaient à Hollywood une carrière qui s'est poursuivie jusque dans un passé encore récent. On connaît, d'autre part, les succès plus contemporains des Suzanne Cloutier, des Geneviève Bujold, des Alexandra Stewart et des Francine Racette sur les écrans français. Il n'est pas inutile non plus de rappeler que Québec et Montréal ont maintes fois servi de décors naturels à de nombreux films étrangers, notamment, en 1970, à *Fortune and Man's Eyes (Aux yeux du sort et des humains)*, filmé par les Américains à l'ancienne prison des plaines d'Abraham à Québec, et à *La course du lièvre à travers les champs*, tourné en 1971 dans la région montréalaise par le réalisateur français René Clément.

Le long métrage québécois est vraiment né en 1945 avec la sortie du *Père Chopin*, dont la réalisation avait été confiée à un metteur en scène étranger, Fédor Ozep. Ce film fait déjà figure d'ancêtre quand on songe aux pas de géant qu'à réalisés depuis le cinéma québécois. Car si le Canada a reçu une certaine reconnaissance internationale dans ce domaine au cours des cinq dernières années surtout, c'est largement grâce à la production québécoise, de loin la plus active, la plus significative, la mieux organisée.

Montréal a toujours été et demeure le centre de la production canadienne. On y trouve plus d'un millier d'artisans du cinéma, travaillant soit à Radio-Canada, soit à l'Office du film du Canada (régie fédérale), soit encore dans le secteur privé qui compte une trentaine de sociétés. En novembre 1972, il y avait au Canada 37 longs métrages en chantier, dont 25 au Québec. Parmi ceux-ci, sept étaient tournés sur les plateaux de l'Office du film à Montréal; le secteur privé, quant à lui, en produisait 18, dont 10 de langue française. Il s'agit d'un accroissement de volume important; entre 1964 et 1967, la

Micheline Lanctôt, vedette principale de La vraie nature de Bernadette, *film de Gilles Carle, qui a retenu l'attention des cinéphiles de plusieurs pays.* (Photo Productions Carle-Lamy)

moyenne de la production de longs métrages était de sept. On note, d'autre part, dans la production récente une sorte d'escalade industrielle qui est directement proportionnelle au succès que remporte le cinéma québécois au Canada et à l'étranger. Ainsi, à la fin de 1970, le coût approximatif moyen d'un film en 35 mm variait de $250 000 à $350 000; en fin d'année 1972, ce budget se situait entre $400 000 et $500 000.

Le cinéma québécois, dans une très large mesure, est un cinéma de l'identité. Tout droit issu de la tradition canadienne du court métrage documentaire, il s'est développé à la fin de la décennie 1950 à partir d'une révolution technique, d'abord mise au point par l'équipe des cinéastes anglophones de l'Office du film du Canada : utilisation d'un matériel de tournage léger, caméras et magnétophones portatifs, pour tenter de capter sur le vif, sans mise en scène, les événements dont il

Dans Kamouraska, *film que Claude Jutra a réalisé d'après le roman d'Anne Hébert, Geneviève Bujold incarne le personnage d'Élisabeth.*
(Photo Productions Carle-Lamy)

fallait rendre compte. Or, poussant plus avant cette technique, les réalisateurs francophones y ont vu un moyen privilégié de cerner et d'approfondir les particularismes, les préoccupations propres à la réalité culturelle, sociale et politique du Québec. Parvenue à la fine pointe de la recherche cinématographique, cette école formera les cinéastes québécois les plus réputés: Brault, Carle, Fournier, Lamothe, Jutra, Dansereau, Labrecque, Perreault. Elle devait donner naissance en 1964 à un film de Gilles Groulx, *Le chat dans le sac,* première étape importante et première réussite partout reconnue du long métrage québécois.

Pendant quatre ans, à compter de 1968, c'est le départ d'une forme de cinéma beaucoup plus populaire avec la réalisation d'une série de films érotiques, destinés à une large diffusion et à une consommation rapide: *Valérie, l'Initiation,*

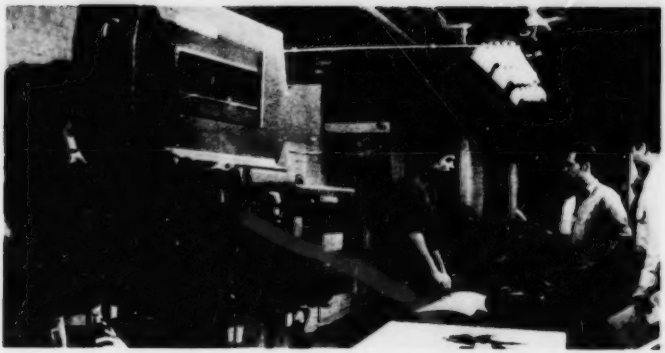

À l'ancienne prison des plaines d'Abraham, à Québec, tournage de Fortune and Man's Eyes (Aux yeux du sort et des humains).
(Documentation photographique, ministère des Communications)

de Denis Héroux, *Deux femmes en or*, de Claude Fournier; ce dernier film battra à lui seul tous les records de recette enregistrés au Canada, surclassant à cet égard les plus gros succès américains dont le Québec, comme le reste du Canada, est inondé.

Dans le même temps, une autre tendance se fait jour, davantage axée sur le milieu et offrant un plus large éventail de produits, les uns très personnels tels ceux de Gilles Groulx, de Jean-Pierre Lefebvre, les autres plus commercialisants et populaires, tels les films de Gilles Carle et de Paul Almond, y compris des réalisations marginales commes celles de Roger Frappier ou de M.-André Forcier.

Or, le film québécois a récemment pris une nouvelle orientation avec le succès de *Mon oncle Antoine*, de Claude Jutra, film qui a su rallier les suffrages à la fois du public et de la critique. Car, en dépit de sa facture traditionnelle, la réalisation de Jutra met en scène des personnages et souligne une réalité qui ne sont pas sans éveiller de profondes résonnances dans l'âme québécoise. C'est encore l'«homo quebecensis» que tentent de traduire et de rejoindre d'autres films d'un esprit analogue:

Les smattes, de Jean-Claude Labrecque, *La maudite galette*, de Denys Arcand, *Le temps d'une chasse*, de Francis Mankiewicz.

Sur le plan international, les années 1970, 1971 et 1972 ont comporté des jours fastes pour le cinéma québécois. *L'homme multiplié*, de Claude Godbout-Georges Dufaux, remporte le premier prix et la médaille d'or de la XVIIIe Semaine internationale du court métrage de Barcelone; il est proclamé le meilleur film documentaire expérimental à Montevideo; *L'Acadie, l'Acadie*, de Pierre Perreault est primé au IIIe Festival international du film d'expression française à Dinard; *Mon oncle Antoine* décroche les prix de la meilleure réalisation et du meilleur scénario au VIIe Festival international du film de Chicago. De plus, de nombreuses manifestations à l'étranger consacrent au cinéma québécois des rétrospectives importantes : au Musée d'art moderne de New York; aux Xe Journées cinématographiques de Poitiers, où 13 000 spectateurs visionnent 26 longs métrages québécois; le National Film Theatre de Londres projette sept films québécois; *La vraie nature de Bernadette*, de Gilles Carle, *La maudite galette*, et *Les smattes* sont sélectionnés pour participer au Festival de Cannes. A l'automne de 1972, le film de Carle prend simultanément l'affiche de cinq grandes salles parisiennes.

L'Office du film du Canada

Plusieurs organismes officiels et privés ont participé directement ou indirectement à cet essor. Au premier plan, il faut souligner le rôle déterminant de l'Office du film du Canada, subventionné entièrement par l'État fédéral ($10 millions par an) et dont le siège social s'est fixé à Montréal en 1956. C'est là que se forment les cinéastes les plus marquants et que se produit l'essentiel du cinéma québécois jusqu'aux environs de 1967. L'organisme, qui par sa nature même n'est pas soumis aux contraintes de la rentabilité commerciale, a permis la réalisation d'oeuvres significatives. En 1969, on y a créé un studio de fiction où de jeunes réalisateurs pourront, dans certains cas, faire leurs premières armes, dans d'autres, réaliser un deuxième ou un troisième long métrage.

La SDICC

Créée en 1967 par l'État fédéral, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (S.d.i.c.c.) administre des crédits de $10 millions et fonctionne à peu près à la façon d'une banque. Son rôle est de favoriser la création de longs métrages, en tenant compte des exigences et des tendances particulières des différents centres de production du Canada: Montréal, Toronto, Vancouver. Tout en n'étant pas véritablement producteur, la S.d.i.c.c. peut investir des capitaux à la réalisation moyennant une participation aux bénéfices; ses responsabilités ne vont pas plus loin. C'est grâce à cet organisme qu'on a pu orienter l'industrie québécoise du cinéma vers le long métrage.

L'Office du film du Québec

Premier État de la confédération canadienne à utiliser le film à des fins d'enseignement et d'information, le Québec avait déjà en 1920 quelques spécialistes qui tournaient des films muets en 35 mm pour le compte du ministère de l'Agriculture. Après une longue évolution et une série de transformations, naissait en 1941 le Service de la ciné-photographie, qui devenait en 1961 l'Office du film du Québec; il est rattaché depuis 1967 au ministère des Affaires culturelles.

L'O.f.Q. a pour double rôle de présenter une image vraie du Québec par la photo et le film et de fournir aux divers ministères et organismes officiels les moyens techniques nécessaires à la production et à la distribution de documents audio-visuels qu'ils lui commandent. Il se compose de quatre services: administration, distribution, production et photographie, et possède deux bureaux, à Montréal et à Québec. Il confie à forfait à des sociétés de cinéma du secteur privé la réalisation et l'exécution technique de 95 p. cent de son programme de production de films didactiques et éducatifs.

Pour assurer la distribution de ses documents, l'O.f.Q. possède deux cinémathèques (Montréal et Québec), groupant quelque 14 000 films et pouvant répondre à près de 75 000 demandes de prêts chaque année; selon les cas, les films sont

soit offerts gracieusement à titre de service public, soit confiés en location selon une échelle de tarifs très variable. De plus les diverses chaînes de télévision et le circuit commercial des salles de cinéma diffusent à une cadence accrue les films de l'office.

A l'étranger, l'O.f.Q. a fait des dépôts de films en France (Paris, Bordeaux, Marseille), dont la distribution est assurée par les soins de la délégation générale du Québec à Paris; aux États-Unis, par la délégation générale de New-York; à Beyrouth, à Athènes et à Rome, avec la collaboration du ministère de l'Immigration du Québec. En Afrique francophone, des envois de films ont été faits à Niamey (Niger) et au centre culturel de Tananarive (Madagascar).

Le Bureau de surveillance du cinéma

Il y avait au Québec depuis 1912 un Bureau de censure du cinéma, qui est devenu en 1967 le Bureau de surveillance du cinéma, rattaché au ministère des Affaires culturelles. C'est sans doute l'organisme du genre au Canada qui fait preuve de l'esprit le plus libéral. Ayant assoupli considérablement ses critères, il range désormais les films sous trois rubriques qui ont remplacé les anciennes cotes morales: 1 — pour tous; 2 — pour adolescents et adultes (au moins 14 ans); 3 — pour adultes (au moins 18 ans). Il peut également délivrer des visas de projection à des films particuliers destinés à des groupes de spectateurs spécialisés.

Organismes spécialisés

Parmi les organismes spécialisés, on compte un Centre de documentation cinématographique comprenant une bibliothèque de quelque 8 000 volumes et environ 200 périodiques; il est administré par la Bibliothèque nationale. C'est l'un des plus riches du genre en Amérique du Nord.

De son côté, la Cinémathèque québécoise offre des projections hebdomadaires consacrées tant aux classiques qu'au jeune cinéma international; elle participe à l'activité de la Fédération internationale des archives de films et à l'organi-

sation de semaines de cinéma canadien et québécois à l'étranger; elle publie cinq fois l'an un bulletin d'information, *Nouveau cinéma canadien*, dont près de 8 000 exemplaires sont distribués à titre gracieux dans le monde entier. De plus, en novembre 1972, elle a inauguré à Montréal un musée du cinéma qui présente des expositions de matériel de tournage et de documents cinématographiques.

En résumé, le cinéma québécois ne manque pas de vitalité et de créativité, mais il comporte encore de nombreuses contradictions, dont le gouvernement du Québec est bien au fait. Aussi, s'attend-on à la création imminente par l'Assemblée nationale d'une loi-cadre et d'un organisme de régie qui viendra, dans un avenir rapproché, normaliser cette situation.

L'ARTISANAT

Les origines de l'artisanat québécois se confondent avec les traditions héritées de la France de l'Ancien Régime. Déjà, dans les années 1660, l'évêque de Québec, après avoir fondé son séminaire, décida d'installer au Petit Cap, à Saint-Joachim, au Nord-Est de Québec, la première école d'arts et métiers. Mgr François de Montmorency-Laval désirait qu'on y formât clercs et laïcs aux diverses disciplines artistiques: dessin d'architecture, sculpture sur bois. Cette école produisit en effet des maîtres qui essaimèrent dans les régions de Québec et de Montréal, jetant les bases de la tradition et entraînant une vive émulation. Si bien qu'au XIXe siècle, on pouvait constater l'existence d'une École de Québec avec, à sa tête, le sculpteur Baillargé et d'une École de Montréal où s'exerçait l'influence du sculpteur Louis Quévillon, fondateur de l'Atelier des Écores, de Saint-Vincent-de-Paul, près de Montréal.

Par définition et par nécessité, l'artisanat a poussé ses racines dans le terroir. La matière première était abondante: le bois, la laine, le lin, le chanvre. Des ouvrages, voire des oeuvres d'art, sont nés: céramique, ferronnerie, ébénisterie, ferblanterie, orfèvrerie. Des souches paysannes est sortie une architecture, civile, religieuse et militaire dont de nombreux exemples soulignent les paysages des deux rives du Saint-Laurent.

Afin de soutenir un souffle nouveau venu ranimer les arts populaires au début des années 1930, l'État fonde l'École des Beaux-Arts, l'École des arts domestiques, l'École du meuble, devenu l'Institut des arts décoratifs (appliqués); l'Institut des arts graphiques, qui dispensent un solide enseignement tecnnique en même temps qu'une excellente formation artistique.

Dans certaines régions, des fermières poussent encore la navette pour produire des étoffes dont la destination est carrement utilitaire, mais elles n'en peuvent pas moins, le goût s'étant affiné, soumettre à l'admiration d'amateurs éclairés des tissus parfaitement adaptés aux exigences contemporaines, sans pour autant avoir renié la tradition. De plus, tisserands, peintre-lissiers, céramistes, émailleurs, sculpteurs du Québec moderne ont acquis une technique sûre et peuvent exposer des oeuvres marquées au coin de l'originalité, de la personnalité, du goût.

Principaux produits de l'artisanat québécois: la catalogne, autrefois étoffe grossière confectionnée à partir de bouts de tissus récupérés, s'est assouplie et raffinée pour se prêter aux multiples usages de la décoration; le tapis crocheté, abandonnant son utilisation d'origine, est devenu une sorte de tapisserie particulièrement recherchée; la poterie, la céramique, les émaux, avec leurs profils simples et purs, leurs couleurs profondes ou translucides, font la joie de tous les connaisseurs.

Principales régions renommées pour leur artisanat:

Bas-Saint-Laurent avec comme capitale la petite localité de Saint-Jean-Port-Joli (96 km ou 60 mi en aval de Québec), dont l'église elle-même, datant de 1779, abrite une statuaire de bois sculpté d'une très belle venue. C'est en effet le centre de la sculpture sur bois à laquelle s'adonnent une centaine d'artisans dont les oeuvres, de facture traditionnelle, s'inspirent de thèmes de la vie rurale. Pourtant, depuis quelques années, une école nouvelle locale tend à intégrer la sculpture artisanale d'art dans l'environnement, à la moderniser, à la rendre fonctionnelle, en tournant résolument le dos au folklore.

Les artisans au travail à la papeterie Saint-Gilles.
(Photo Direction générale du tourisme)

Charlevoix et ses localités de La Malbaie, de Pointe-au-Pic, offre une spécialité de tissage sous de multiples formes avec, notamment, des couvertures boutonnées à motifs traditionnels qui sortent des métiers de tisserands d'une remarquable dextérité.

Parlant de l'artisanat de Charlevoix, on doit signaler l'existence, à Saint-Joseph-de-la-Rive, de la papeterie Saint-Gilles où l'on fabrique les plus beaux papiers fins d'Amérique. Grâce à l'initiative d'un écrivain québécois prestigieux, Mgr Félix-Antoine-Savard, au mécénat d'un industriel de la région et au travail de deux artisans authentiques, on produit en effet un papier chiné de luxe aussi beau que celui du Japon, de Chine ou de France. Il s'agit d'un papier blanc, bleu ou vert, à la pâte duquel on a préalablement mélangé des pétales de fleurs des champs, des feuilles d'érable d'automne, des fougères, des brins de cordage. On obtient un parchemin somptueux, portant en filigrane l'effigie de saint Gilles, et qui tient davantage de l'estampe japonaise que du simple papier artisanal. Selon les incrustations qui les caractérisent, ces papiers s'appellent *Vent d'automne, Soie de bouleau, Parchemin;* ils s'accompagnent d'enveloppes appropriées, puisqu'il s'agit d'un papier à correspondance.

La ferronnerie d'art à Saint-Lambert (Lévis), au sud de Québec.
(Photo Direction générale du tourisme)

Montréal, les **Laurentides** avec Saint-Sauveur et Saint-Adèle, les **Cantons de l'Est,** sont des centres de céramistes et d'émailleurs; à Saint-Césaire, on trouve de la ferronnerie d'art.

L'artisanat du Québec, devenu artisanat d'art, flirte désormais avec le design d'esprit international, mais possède un caractère particulier et il offre à l'amateur des oeuvres du plus grand intérêt, qu'il peut acquérir soit chez l'artisan lui-même, soit dans plus de 500 boutiques spécialisées, soit dans les magasins de l'État, appelés Centrales d'artisanat, dont on trouve cinq succursales, quatre à Montréal, une à Québec.

Pour ce qui est du marché total du Québec, les données disponibles permettent aux spécialistes de l'évaluer à $35 millions, dont près de la moitié représente les produits d'importation. Le nombre des artisans qui tirent des métiers d'art la totalité de leur revenu excède 2 000.

Ajoutons qu'au début de l'année 1972, on a inauguré à Montréal un Centre international d'artisanat, dans le cadre de la participation du Québec à l'Agence de coopération technique et culturelle des pays francophones.

L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LES SPORTS

Rattaché depuis 1972 au ministère de l'Éducation, le haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports a pour fonctions et devoirs de préparer des plans et des programmes dans la perspective d'une politique officielle relative à la jeunesse, aux loisirs et aux sports; il doit, ce faisant, tenir compte des particularités régionales. Objectifs principaux :

- exécuter ou veiller à l'exécution des programmes
- promouvoir le développement des lieux d'accueil et d'hébergement (camps de vacances, centres de plein air, centres de sports et de récréation, auberges de jeunesse)
- promouvoir le développement et la formation du personnel chargé de l'exécution des programmes
- collaborer à la préparation de compétitions régionales ou à l'échelle du territoire
- stimuler la participation de masse pour assurer l'avènement d'une élite sportive
- conseiller le ministre en matière de développement des sports et d'éducation physique au sein de l'appareil scolaire
- recommander des mécanismes de coordination entre les ministères, les municipalités, les autorités scolaires et tout organisme spécialisé afin de planifier l'implantation des équipements.

Le haut-commissariat, de par sa constitution et son fonctionnement, doit se pencher sur les problèmes inhérents à ses objectifs et qui lui sont soumis par divers organismes spécialisés : Confédération des sports, Fédération québécoise du plein-air, Vacances-Familles, auberges de jeunesse et plusieurs autres dont les préoccupations intéressent le développement, l'épanouissement et la santé physique des jeunes.

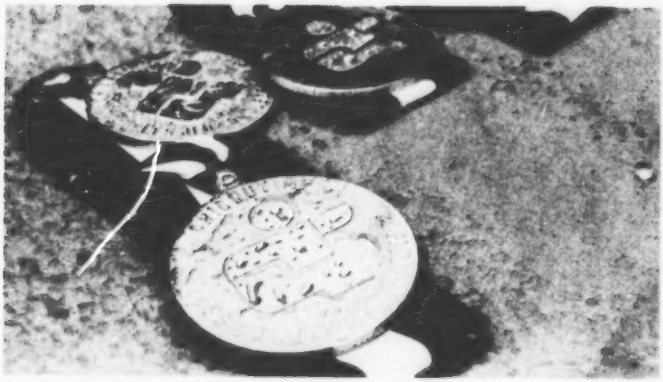

Les médailles des Jeux du Québec 1972, à Chicoutimi.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Principales manifestations sportives

Les Jeux du Québec

Mis sur pied en 1970, les Jeux du Québec, qui se déroulent chaque année au mois d'août dans une ville différente, permettent à des milliers de jeunes sportifs de se mesurer dans une vingtaine de disciplines, dont la principale est l'athlétisme. La tenue des jeux a révélé aux jeunes l'existence de nouveaux sports et accru la popularité de plusieurs autres. Le Québec, et Montréal en particulier, qui recevra les athlètes des Jeux olympiques en 1976, espère que sa jeunesse, ainsi sensibilisée au phénomène des sports, pourra y faire belle figure.

La classique internationale de natation

Cet événement, qui amène chaque année au mois d'août les plus grands nageurs du monde sur les bords du lac Saint-Jean, représente une épreuve de taille; cette mer intérieure, dans l'axe du trajet Péribonka-Roberval, mesure 33 km (21 mi). Des records internationaux y sont améliorés et selon le temps qu'il fait, les performances sont plus ou moins spectaculaires, mais toujours pleines d'intérêt, car la foule qu'elles attirent se chiffre à plus de 40 000 personnes.

Jeux du Québec 1972: au fil d'arrivée de la course à pied.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Le tour cycliste de la Nouvelle-France

L'itinéraire officiel du tour cycliste couvre quelque 800 km (500 mi) et, de Montréal à Montréal, passe par quelques-unes des principales villes du sud du Québec : Drummondville, Victoriaville, Québec, Trois-Rivières, Joliette, etc. Ici encore les grandes vedettes du cyclisme international se donnent rendez-vous pour faire de cette épreuve l'un des événements marquants de l'année sportive. Le parcours est généralement plat, à quelques élévations près, dès lors la vitesse prime, avantageant les plus puissants rouleurs.

On pourrait encore allonger la liste des multiples manifestations sportives qui se tiennent au Québec au coeur de l'été comme au plus profond de l'hiver :

- la classique internationale de canoë sur le Saint-Maurice (début de septembre), qui réunit les plus puissants avironneurs d'Amérique du Nord;
- les grands prix de voitures de compétition disputés sur le circuit du mont Tremblant, au Nord de Montréal, qui attirent les meilleurs coureurs du monde;
- les régates internationales de Valleyfield, près de Montréal;
- les matchs très suivis de l'équipe montréalaise de baseball, les Expos, formée en 1969 et qui fait partie de la Ligue nationale américaine;
- les nombreuses compétitions de cyclisme, de ski nautique, de plongeon, d'athlétisme, etc;
- les épreuves pour la coupe du monde de ski alpin au mont Sainte-Anne, près de Québec;
- le Festival du «petit poisson des chenaux» de La Pérade, près de Trois-Rivières;
- les multiples épreuves de hockey sur glace, de motoneige, de ski, de patinage de vitesse et artistique dans le cadre de plusieurs carnavals, à Québec, à Chicoutimi, à Sainte-Agathe-des-Monts, etc;
- à Montréal et à Québec, plusieurs équipes professionnelles de hockey sur glace, notamment les Canadiens, les Ramparts, les Nordiques, galvanisent des foules de vingtaines de milliers de personnes hebdomadairement pendant une saison qui s'étend d'octobre à mai.

Un homard garni de crustacés, un p'tit blanc bien sec, une plage du Bas-Saint-Laurent, et voilà un couple heureux!
(Photo Direction générale du tourisme)

LA GASTRONOMIE

Dans la mesure où la culture implique une certaine façon de réagir, de penser, de voir les choses et le monde, de vivre enfin, il est certain qu'on se doit de parler de gastronomie. Car il y a une cuisine québécoise et elle jouit en Amérique du Nord d'une excellente réputation; le Québec, sans conteste, est l'enclave gastronomique de ce continent.

Tout droit inspirée, pour une large part, des mets régionaux des anciennes provinces de l'Ouest de la France, la table québécoise, un peu lourde, il est vrai, n'en est pas moins savoureuse. Elle n'a pas l'extrême raffinement de la française non plus que le piquant de l'italienne, mais elle est robuste et faite à l'image des ancêtres qui ont très tôt ressenti le besoin d'avoir une alimentation riche en calories pour affronter les rigueurs du climat. Aussi les viandes et la farine dominent-elles, en ragoûts, en fricassées, en gibelottes, en hachis, en croûte, en rôtis. Quoi de plus typique que le *ragoût de boulettes* ou de *pattes de cochon* (pieds de porc), que la *tourtière,* hachis d'un mélange en croûte de viandes de porc et de veau, qui trahit sa provenance vendéenne! D'où viennent les *cretons* québé-

Au printemps, on se donne toujours rendez-vous dans les érablières pour déguster les gourmandises à la sève sucrée de l'érable.
(Photo Office du film du Québec)

cois, sinon des rillettes ou des rillons angevins? Et la célèbre *soupe aux pois,* onctueuse et substantielle faite de haricots blancs, que les Vendéens connaissent aussi et qu'ils appellent *mojettes* ou *monjettes*! Et le rôti de porc frais, avec la graisse de rôt, et le fromage de tête . . .

Les ressources du milieu et le voisinage des Indiens ont également suscité des créations: la tarte à la *ferlouche,* dont les ingrédients de base sont les raisins secs et le sirop d'érable. La sève sucrée de l'érable sert à la confection d'une variété de desserts: la tarte au *sucre du pays;* les oeufs cuits dans le sirop porté au point d'ébullition, et servis chauds ou froids: les *torquettes,* spécialité printanière faite à l'érablière en versant sur la neige, qui le fige, le sirop de sève bouillant dans les cuves, pour faire une friandise délectable . . .

Grâce à ses importants élevages de bovins laitiers, le Québec est célèbre, surtout dans les pays anglo-saxons, pour ses fromages de type Cheddar, qui lui ont valu plusieurs prix internationaux. D'autres, moins renommés, mais tout aussi excellents qu'odorants, font la joie des amateurs de fromages de type roquefort, hollande, ou port-salut. Et ce petit fromage

L'automne et la maturité des fruits... Dans les grandes pommeraies du Québec, c'est la saison de la cueillette.
(Photo Studio Alain)

en crème, bien coulant, spécialité de l'Île d'Orléans, qui n'arrive qu'au printemps et pour quelque temps seulement à l'étalage des fromageries, parce qu'on le confectionne pendant l'hiver et en quantités limitées; il ne peut cacher son cousinage avec tel fromage régional de Normandie!

Les bières qu'on brasse au Québec depuis l'intendance de Jean Talon, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, ne le cèdent que fort peu à celles des pays dont les houblonnières sont célèbres; elles aussi ont décroché plusieurs prix d'excellence ces dernières années, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne. Ce sont en majorité des blondes ou des bières de riz dont les Québécois savent qu'elles sont les meilleures d'Amérique du Nord; ils ne les apprécient que mieux.

Depuis 1971, sortant officiellement de la clandestinité où des lois désuètes le reléguait, le cidre a fait son apparition sur les tables québécoises. En 1972, huit usines en fabriquaient, qui utilisaient 6,1 p. cent de la récolte totale et 23,3 p. cent des pommes destinées à l'usinage. La récolte de 1970 était de 851 189 q (4 468 000 boisseaux); celle de 1971 s'est élevée à près de 1 333 555 q (7 millions de boisseaux).

Les pommeraies de la vallée du Richelieu, près de Montréal, et de l'île d'Orléans, près de Québec, donnent des variétés de fruits fermes, charnus, juteux et sucrés auxquels les gelées précoces de septembre donnent une couleur vermeille sans égale.

Les Québécois savaient déjà les consommer à l'état frais, en compote, sous forme de tarte; ils en apprécient désormais le cidre. Ils pourront bientôt prendre leur petit *«calva»* et, dans leurs dîners gastronomiques, goûter aux plaisirs du trou normand . . . à la québécoise!

Une infinité de mets régionaux du Québec mériteraient qu'on s'y attarde *«par le menu»*, pour leurs qualités nutritives et leur saveur, tels la soupe à la gourgane (grosse fève des marais) et le six-pâtes (cipâtes, cipailles ou cipare) du Lac-Saint-Jean et de Charlevoix ou des îles de la Madeleine. Cette spécialité est un pâté profond fait de lièvre, de perdrix, de caille, accommodé avec des pâtes, des pommes de terre, des lardons et aromatisé au clou de girofle. Aux îles de la Madeleine, le gibier est remplacé par le poisson.

Pour casser la croûte et pour s'astreindre aux horaires précis de la journée continue de travail, le Québécois a très souvent recours aux plats d'inspiration américaine, vite préparés, vite servis. Pour les repas plus cuisinés, plus mitonnés, il a à sa disposition une vaste gamme de restaurants et de maisons réputées pour leur cuisine internationale.

Cependant, à l'occasion de réunions familiales, de réceptions d'amis qu'il désire inviter à sa table, il revient toujours aux mets traditionnels auxquels il reste attaché.

QUELQUES QUÉBÉCOIS CÉLÈBRES...

JOLLIET, Louis
Québec, 1645 - 1700

explorateur, découvreur du Mississippi, cartographe, hydrographe du roi, professeur, organiste, commerçant et seigneur

LE MOYNE D'IBERVILLE ET D'ARDILLIÈRES, Pierre
Montréal, 1661 - 1706

soldat, capitaine de vaisseau, explorateur, colonisateur, chevalier de Saint-Louis, corsaire et trafiquant; fondateur du fort Maurepas (Ocean Springs, Mississippi), de Mobile (Alabama), de Biloxi (Missouri); fondateur et premier gouverneur de la Louisiane

LE MOYNE DE BIENVILLE, Jean-Baptiste
Montréal, 1680 - 1768

frère du précédent; fondateur de la Nouvelle-Orléans (1717), gouverneur de la Louisiane (1717-1725 et 1732-1743)

LA VÉRENDRYE, Pierre Gaultier de
Trois-Rivières, 1685 - 1749

explorateur et découvreur de l'Ouest canadien

ALBANI, (Marie-Emma Lajeunesse)
Chambly, 1848 - 1930

cantatrice, connue dans toutes les capitales européennes et en Amérique; vécut à Londres où elle mourut

LAVALLÉE, Calixa Paquet
Verchères, 1842 - 1891

pianiste, compositeur, se fit entendre dans les deux Amériques; directeur de l'Opéra de New York (1864-1872); organiste titulaire de la cathédrale de Boston (1879); auteur de l'hymne canadien

LÉRY, François-Joseph de
Québec, 1754 - 1824

ingénieur général de la Grande Armée de Napoléon, chevalier de Saint-Louis, général de division à Austerlitz; son nom est gravé sur l'Arc de Triomphe, à Paris

DESROSIERS, Léo-Paul
Berthier, 1896 - 1967

auteur de romans à caractère historique: *Les engagés du grand portage*, paru chez Gallimard quelques mois avant la guerre 39-45. Un journal allemand le classait parmi les quatre meilleurs romans de l'année

ROUSSEAU, Jacques
Saint-Lambert, 1905 - 1970

botaniste et ethnologue, spécialiste du péri-glaciaire. Membre d'une soixantaine de sociétés savantes, honoré de médailles d'au moins six pays dont le prix Henri-de-Parville (Académie des sciences de Paris, 1949); professeur à l'Université de Paris, de 1959 à 1962. Auteur d'innombrables ouvrages et articles scientifiques

BARBEAU, Marius
Sainte-Marie, 1885 - 1969

ethnologue et folkloriste; pendant plus de 50 ans, il s'est penché sur l'origine ethnique des Indiens d'Amérique. Il a découvert les plus beaux mâts totémiques dont se sont portés acquéreurs le Musée de l'homme (Paris);le British Museum (Londres); le musée d'Edimbourg; le Royal Museum de Toronto

BIBLIOGRAPHIE ET NOTES DE RÉFÉRENCE (CITATIONS)

1 — préface pour CANADA RÉALITÉS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI, de Jean Bruchési
Éditions Variétés, Montréal, 1948

2 — HISTOIRE VÉRITABLE ET NATURELLE DES MOEURS ET PRODUCTIONS DE LA NOUVELLE-FRANCE
Société historique de Boucherville, 1964

3 — LE CANADA FRANÇAIS, Collection Que Sais-Je?
Presses universitaires de France, 1964

4 — LE FÉDÉRALISME DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE
Éditions HMH, Montréal, 1967

5 — discours d'inauguration de la délégation générale du Québec, Paris, 1961
Bulletin de la coopération franco-québécoise, numéro 3, avril 1971
Ministère des Affaires intergouvernementales, Québec

6 — MÉMOIRES INTIMES
Fides, Montréal, 1961

7 — discours de réception à l'Académie canadienne-française, 29 mai 1961
QUÉBEC CANADA ANGLAIS, DEUX ITINÉRAIRES UN AFFRONTEMENT
Éditions HMH, Collection Constantes, Montréal, 1968

8 — LA VIGILE DU QUÉBEC
Éditions HMH, Montréal, 1971

9 — La Revue française, no 248, Paris, décembre 1971

10 — préface pour CANADA, ALASKA, BERMUDES, des Guides bleus Hachette, Paris, 1967

11 — PAROISSES DE FRANCE ET DE NOUVELLE-FRANCE AU XVIIe SIÈCLE
Cahiers de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de Laval (vol. II, no 7, p. 10); cité par M. Marcel Rioux dans LA QUESTION DU QUÉBEC, Éditions Seghers, Paris, 1969-1971

12 — CANADA, collection Petite Planète
Éditions du Seuil, Paris, 1967

13 — LA QUESTION DU QUÉBEC
Éditions Seghers, Paris, 1969-1971

OUVRAGES CONSULTÉS

CANADA, DEUX PEUPLES, UNE NATION, de Pierre Mélèse
Hachette, Paris, 1959

LA TOPONYMIE QUÉBÉCOISE: UNE IMAGE DU MILIEU HUMAIN OU S'ATTACHENT DES VESTIGES DU PASSÉ
de M. Jean Poirier
Revue FORCES, Hydro-Québec, numéro 17 — 1971

LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE DU QUÉBEC, de M. Jean-Charles Bonenfant
Annuaire du Québec, 1972

LES INSTITUTIONS POLITIQUES, ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES DU QUÉBEC
de M. Jean-Charles Bonenfant
Annuaire du Québec, 1971

LA COMMUNAUTÉ URBAINE: UNE FORMULE D'ORGANISATION ET DE GESTION DES AGGLOMÉRATIONS
Direction générale de la planification
Ministère des Affaires municipales
Annuaire du Québec, 1971

LA COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE
Bulletin de la coopération avec l'extérieur
Ministère des Affaires intergouvernementales, Québec
Numéro 3 (avril 1971) — numéro 8 (décembre 1971-janvier 1972)

LES INDIGÈNES DU QUÉBEC
Direction générale du Nouveau-Québec
Ministère des Richesses naturelles
Annuaire du Québec, 1972

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE DU QUÉBEC, de MM. Jacques Henripin et Yves Péron
Annuaire du Québec, 1972

HISTOIRE DU CANADA (tomes I et II), de M. Gustave Lanctôt
Beauchemin, Montréal, 1964

NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC
Direction générale de l'énergie
Ministère des Richesses naturelles
Annuaire du Québec, 1972

Journal d'histoire BORÉAL-EXPRESS (numéros de la collection 1524-1784)
Trois-Rivières

COUP D'OEIL SUR L'AGRICULTURE ET SON ÉVOLUTION, de M. Jean-Baptiste Roy
Annuaire du Québec, 1972

DICTIONNAIRE LAROUSSE CANADIEN COMPLET
Éditions Larousse, Paris; Beauchemin, Montréal, 1957

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA de M. Louis-Alexandre Bélisle
Bélisle éditeur, Québec, 1944-1954

LA CULTURE QUÉBÉCOISE AU STADE DE SA DEFINITION, de M. Joseph Turi
Annuaire du Québec, 1972

CULTURE VIVANTE, revue d'art du ministère des Affaires culturelles numéro 7/8, 1968

LES ARCHIVES DU QUÉBEC, de M. Jacques Mathieu
Annuaire du Québec, 1970

LES TROIS ÂGES DE LA MUSIQUE AU CANADA, de Mme Andrée Desautels

LA MUSIQUE, tome 2
Larousse, Paris, 1965

LES MÉTIERS D'ART QUÉBÉCOIS ÉTUDIÉS SOUS L'ANGLE DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION
maîtrise en administration des affaires
Université Laval, Québec
MM. Michel Nadeau et Yvon Leclerc
(Le Devoir, août, 1972)

Note de l'éditeur (1946) des ENGAGÉS DU GRAND PORTAGE, de Léo-Paul Desrosiers
Fides, Montréal, 1967

Diverses publications des ministères du Québec

TABLE DES ÉQUIVALENCES

MESURES, MONNAIES ET TEMPÉRATURES

cm: centimètre: dm: décimètre; km: kilomètre; kg: kilogramme; g: gramme; C: centigrade; F: Fahrenheit.

1 pouce = 2,54 cm
1 pied = 3,048 dm
1 yard = 0,9144 m
0,62 mille = 1 km
25 milles = 40 km environ

(Pour convertir les milles en kilomètres, diviser par 0,62. Pour l'inverse, multiplier par 0,62).

1 pouce^2 = 6,452 cm^2
1 pied^2 = 9,2903 dm^2
1 yard^2 = 0.8361 m^2
1 acre = 0,404 ha
1 mille^2 = 2,59km^2

1 once = 28,35 g
1 livre = 0,45 kg
2 000 livres = 0,91 t
(tonne) métrique

1 chopine = 0,567 litre
1 pinte = 1,135 litre
1 gallon = 4,543 litres

(1 gallon d'eau pèse 10 livres ou 4,5 kg)
1 gallon canadien = 1,2009 gallon US (gallon impérial)
1 dollar canadien = environ 5 fr. français
(février 1973) 48 fr. belges*
500 lires italiennes*
3 Deutsche Mark*
5 couronnes suédoises*
1 livre anglaise = $2,40*

Degrés Fahrenheit = 9/5 degrés C plus 32
Degrés Centrigrade ou Celsius = (degrés F —32) 5/9

TABLE DES MATIÈRES

L'HISTOIRE 9
- Chronologie des explorations de l'Amérique 11
- Chronologie québécoise comparée 13

LE TERRITOIRE 29
- Le relief 35
- Le climat 37
- La toponymie 39

LA VIE POLITIQUE 43
- Les structures 45
- Les institutions 48
- Le système électoral 53
- La régionalisation administrative 55
- L'organisation financière 58
- Les relations intergouvernementales 62

Québec, la capitale 67

LA VIE SOCIALE 71
- La population 73
- Les Québécois au travail 85
- Le niveau de vie 93
- La sécurité sociale 95

LA VIE ÉCONOMIQUE 105
- Évolution récente 107
- La production industrielle 110
- Le commerce et les activités de service 124

Montréal, la métropole 126
- L'aménagement du territoire 129
- Les transports 136

Les communications 144
Les richesses naturelles 147
L'agriculture 157
Les structures financières 166
Le tourisme 175
L'information et la publicité 180

LA VIE CULTURELLE 187
L'enseignement 190
La recherche scientifique 201
Le ministère des Affaires culturelles 204
La radio-télévision culturelle et éducative 206
Les lettres 208
Les arts plastiques 212
Le théâtre 215
La musique 217
Le cinéma 225
L'artisanat 232
L'éducation populaire et les sports 236
La gastronomie 240

Quelques Québécois célèbres 244
Bibliographie et notes de référence 246
Table des équivalences 249
Table des matières 250

«. . . Avec l'énergie accumulée de deux ou trois siècles de recueillement concentré, n'ayant rien oublié et ayant peu appris, il nous advient tout à coup d'être modernes et de vouloir . . .»

Pierre Vadeboncoeur:

LA DERNIÈRE HEURE ET LA PREMIÈRE
Éditions l'Hexagone/Parti pris, Montréal, 1970

Achevé d'imprimer sur les presses des Ateliers optima à Québec
le 20 juin 1973.

L'histoire, le territoire, la vie politique, la vie sociale, la vie économique, la vie culturelle, tels sont les grands chapitres qu'on trouvera dans ce volume publié par le ministère des Communications: LE QUÉBEC TEL QUEL.

Ouvrage de consultation s'appuyant sur les données disponibles en cours d'année 1972, la publication contient une foule de renseignements utiles et une importante documentation, accompagnés de nombreuses photographies et de tableaux statistiques détaillés. A ce titre, la lecture pourra en être profitable à tous, notamment aux professeurs, aux étudiants, aux chercheurs, aux fonctionnaires, aux cadres, aux hommes d'affaires, aux membres de professions libérales, à ceux, enfin, qui s'intéressent au Québec, à son peuple, aux principaux secteurs de son activité.

La Documentation québécoise
ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC